



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère délégué à la Sécurité sociale, aux Personnes âgées, aux Personnes handicapées et à la Famille

Délégation interministérielle à la famille

LA SOCIÉTÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE AU SERVICE DE LA FAMILLE

Conférence de la famille 2006

RAPPORT DE PROPOSITIONS REMIS A

Philippe BAS

Ministre délégué à la Sécurité sociale, aux Personnes âgées, aux Personnes handicapées et à la Famille

Président du groupe de travail

Raoul BRIET

Président du Conseil de surveillance du Fonds de Réserve pour les Retraites

Rapporteur

Marc de MONTALEMBERT

Professeur de politiques sociales

Faculté des Sciences de l'Éducation et des Sciences Sociales – Université de Paris XII

Secrétariat : Sylvia JACOB, Michèle LE GAUYER-ROSSI, Céline LASCENSION

Chargées de mission à la Délégation interministérielle à la famille

TABLE DES MATIÈRES

Lettre de mission.....	4
Avant-propos du Président et du Rapporteur.....	7
Composition du groupe de travail.....	10
Première partie – l'intergénérationnel : définition et enjeux actuels.....	14
1. <i>L'apparition du terme</i>	16
2. <i>Une société en mutation</i>	17
3. <i>Un nouveau paradigme</i>	19
.	
Deuxième partie – des initiatives nombreuses et diverses.....	24
1. <i>Accordages</i>	25
2. <i>Le Café des âges</i>	26
3. <i>CCMSA</i>	27
4. <i>Les Centres sociaux</i>	28
5. <i>Le Comité de parrainage</i>	29
6. <i>L'intergénération au Québec</i>	30
7. <i>Lire et faire lire</i>	33
8. <i>Logement seniors- étudiants - Le Parisolidaire</i>	34
9. <i>Prix Chronos</i>	35
10. <i>Prix Intergénération</i>	36
11. <i>Saint-Apollinaire</i>	37
12. <i>La Semaine Bleue</i>	38
13. <i>UNCCAS</i>	39
14. <i>Vieillir dans son quartier, dans son village</i>	40

Troisième partie : orientations et propositions.....41

I. Rendre visible l'intergénérationnel, le porter dans la durée.....44

- **Proposition 1** - Créer un portail intergénérationnel et développer un numéro d'appel national.....45

- **Proposition 2** - Mettre en réseau des lieux d'accueil et d'information mais aussi des actions dans le cadre du développement social local.....46

- **Proposition 3** - Valoriser les relations intergénérationnelles en envisageant la transformation de la Semaine Bleue en semaine de l'intergénération et en diffusant et multipliant les initiatives du type : "Grandir-vieillir" de la FNG, Prix Chronos, Prix Intergénération du ministère, etc.....47

- **Proposition 4** - Développer des recherches et des recherches/actions sur les transferts entre générations et les représentations des âges dans la société.....48

- **Proposition 5** - Mettre en place une charte de l'intergénérationnel et en assurer un suivi régulier à l'occasion des Conférences de la Famille.....49

II. Faciliter l'intergénérationnel au quotidien.....50

- **Proposition 6** - Encourager le bénévolat et soutenir la vie associative.....51

- **Proposition 7** - Favoriser le logement et l'urbanisation intergénérationnels.....53

- **Proposition 8** - Développer un service civique à caractère social ouvert à tous les jeunes.....54

CONTRIBUTIONS DES MEMBRES DU GROUPE

1. AFP.....56

2. AMF.....58

3. APF.....60

4. CCMSA.....63

5. CFDT.....65

6. CFTC.....67

7. CGT.....70

8. CGT-FO.....73

9. CNAFC.....	74
10. CNRPA.....	77
11. CSF.....	79
12. Défenseur des enfants.....	82
13. DGAS.....	84
14. Familles de France.....	87
15. Familles rurales.....	89
16. FNAR.....	91
17. FNCAR.....	93
18. FNEPE.....	95
19. FNG.....	99
20. MEDEF.....	100
21. Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative.....	103
22. UFAL.....	106
23. UNAF.....	109
24. UNCCAS.....	112
Synthèse du sondage/Délégation Interministérielle à la Famille/IPSOS, avril 2006.....	115
Bibliographie.....	122

ANNEXES

Comptes-rendus des réunions du groupe.....	125
---	------------

LETTRE DE MISSION



*Le Ministre délégué à la Sécurité Sociale,
aux Personnes Agées, aux Personnes Handicapées
et à la Famille*

Paris, le 23 JAN. 2006

Monsieur le Président, *cher Raoul,*

L'espérance de vie a considérablement augmenté en France ces dernières décennies. Aujourd'hui, il n'est pas rare de voir cohabiter dans une même famille quatre générations.

Or, le lien entre les générations constitue une composante essentielle de toute communauté humaine. C'est la raison pour laquelle notre pays a développé un dispositif de solidarité publique auquel nous sommes attachés et que nous souhaitons maintenir et développer.

Pour autant, cela ne doit pas occulter le fait que de nombreuses familles font preuve quotidiennement de solidarité en leur sein et que d'autres souhaiteraient pouvoir faire plus et mieux. Par ailleurs, de nombreuses initiatives concourent à l'expression de solidarités de proximité impliquant des particuliers, des associations ou des collectivités locales.

Alors que nous voulons conforter et pérenniser notre système de protection sociale, le moment est venu de réfléchir et de travailler sur les solidarités intra-familiales et inter-générationnelles au quotidien. C'est la raison pour laquelle le Premier Ministre a décidé que la Conférence de la famille 2006 serait consacrée aux « solidarités entre générations, au sein et en faveur des familles ».

Les solidarités intra-familiales peuvent prendre différentes formes : aide continue ou séquentielle, matérielle ou psychologique, financière, accompagnement juridique (tutelle, curatelle). Elles peuvent également consister, sur un plan plus social ou sanitaire, en l'accompagnement d'un enfant, d'un adulte, d'une personne âgée, malade, handicapée, sans omettre l'accompagnement en fin de vie.

Les femmes, hier bien souvent en charge du maintien du lien et des soins aux générations, exercent et souhaitent aujourd'hui exercer une activité professionnelle. Je tiens à respecter et à soutenir ce choix. D'autre part, la réduction de la taille des logements, l'augmentation de la mobilité professionnelle et géographique, ont distendu les solidarités à l'intérieur des familles. Elles ne s'exercent pas sans tensions, sans difficultés à la fois d'ordre organisationnel, technique et psychique.

Les solidarités entre générations peuvent s'exprimer dans notre société en dehors du lien familial au bénéfice des familles : retraités aidant des enfants scolarisés, parrainage, entraide de proximité notamment. Elles s'exercent dans différents domaines : l'éducation, l'urbanisme, le logement, l'emploi, les loisirs, l'accompagnement des personnes, la transmission de savoirs et de savoir-faire, en direction d'enfants, de jeunes, de moins jeunes et de publics spécifiques. Elles peuvent concourir à soulager l'isolement, le mal-être, les difficultés ponctuelles.

Monsieur Raoul BRIET
Président du Conseil de surveillance
Fonds de réserve pour les retraités
84. Rue de Lille
75007 - PARIS -

14, avenue Duquesne 75350 Paris 07 SP - Téléphone : 01 40 56 60 00

Des initiatives nombreuses prennent forme, se développent, parfois s'essoufflent. Elles peuvent être individuelles ou s'inscrire dans des formes plus collectives, souvent associatives. Elles contribuent au lien social. Elles sont un facteur de dynamisme individuel, de construction des liens sociaux et de redécouverte de la citoyenneté. Elles constituent un gisement d'actions innovantes.

Pour préparer la conférence de la famille 2006, j'ai décidé de créer deux groupes de travail, l'un intitulé « La Famille, espace de solidarité entre générations », l'autre « La société intergénérationnelle au service de la Famille ». Je souhaite vous confier la présidence du groupe de travail intitulé « La société intergénérationnelle au service de la Famille ». Sans préjuger des investigations que vous estimerez nécessaires de faire, je souhaiterais que vous puissiez :

1. Identifier les pratiques qui favorisent les solidarités entre générations. et sont mises en œuvre de manière ponctuelle ou continue par des associations, des institutions ou des entreprises, dans les domaines qui concourent à faciliter le quotidien des familles, à chacun des âges de la vie (petite enfance, adolescence, jeunesse, vieillissement), au regard de situations spécifiques (handicap, isolement des personnes dépendantes), ou à des moments difficiles de la vie (maladie, fin de vie, éloignement géographique).
2. Repérer des actions pertinentes dans tous les domaines ayant trait au quotidien des familles, afin de les diffuser, que ce soit en matière de transmission des savoirs (accompagnement scolaire, tutorat sous forme de bénévolat ou activité à temps partiel, etc.), de soutien à l'exercice des responsabilités familiales, de réalisations dans l'urbanisme, le logement ou tout autre domaine susceptible de favoriser les liens intergénérationnels dans notre société.
3. Dégager des pistes et formuler des propositions pour valoriser ces initiatives et mieux les soutenir.

Pour mener à bien cette mission, vous serez assisté d'un rapporteur, M. Marc de MONTALEMBERT.

Le groupe de travail procédera à toutes les auditions qu'il jugera utiles, en particulier celles d'acteurs de terrain en France et en Europe. Il pourra par ailleurs s'appuyer en tant que de besoin sur les services de l'État concernés.

Je vous saurai gré de bien vouloir m'adresser votre rapport de propositions pour la fin du mois d'avril 2006.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien amicalement, avec mes remerciements,



Philippe BAS

**AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT ET DU
RAPPORTEUR**

L'intitulé du groupe de travail « la société intergénérationnelle au service de la famille », et sa mission essentielle « comment développer au quotidien les formes de solidarité intergénérationnelles qui ne relèvent ni des solidarités publiques ni des solidarités qui lient entre eux les membres d'une famille ? » représentaient un élargissement considérable du champ habituel des réflexions de la conférence de la famille. Ils appelaient en effet à porter le regard au-delà même de la famille au sens large du terme, qui regroupe aujourd'hui de plus en plus fréquemment quatre, voire cinq générations. Ils conduisaient à s'intéresser à tout ce qui peut contribuer à créer au quotidien du lien social entre générations. Vaste entreprise qui impliquait, autre innovation, d'associer dans la réflexion organisations et experts œuvrant dans trois champs traditionnellement distincts : famille, gérontologie et développement social local.

Qu'en trois mois de travail, même intensif, le groupe n'ait pu aborder que quelques aspects de cette problématique large, comme le rapport l'atteste, n'a donc rien de surprenant. Mais les acquis de ce premier travail en commun sont tels qu'ils justifient tout à la fois pleinement le pari initial que représentait le choix fait par le Ministre et la poursuite dans la durée de cette entreprise. Plusieurs raisons se rejoignent pour fonder cette appréciation et ce souhait :

- les diverses parties intéressées ont démontré dans le groupe leur capacité à développer analyses et propositions communes en tirant parti des richesses de l'autre de leur expérience et en surmontant les difficultés qui auraient pu naître des cloisonnements institutionnels. Représentants des caisses de retraite, des personnes âgées et spécialistes de la gérontologie ont, ainsi, su mêler leurs voix, leurs sensibilités et leur expérience à celles des participants habituels aux travaux préparatoires des conférences de la famille. Un acquis précieux si l'on entend progresser dans la voie d'une société qui ne soit pas organisée en fonction de l'âge.
- Le groupe a pris connaissance, sans que cela ait, loin s'en faut, un caractère exhaustif, des multiples initiatives d'ores et déjà à l'œuvre pour créer au quotidien, sur le terrain, du lien social « mixant » les générations. C'est un autre acquis précieux qu'il faut savoir capitaliser, développer et démultiplier en apportant aux associations, organismes sociaux et collectivités territoriales les informations et le soutien utiles. Et c'est aux pouvoirs publics d'assumer cette fonction de catalyseur et de créer les conditions pour que se traduise en termes d'utilité sociale collective le potentiel considérable de volonté, de temps et d'expérience qui existe déjà et qui va être encore considérablement accru par l'arrivée à l'âge de la retraite des générations dynamiques et nombreuses de l'après-guerre.
- Les propositions formulées collectivement par le groupe pour rendre visible l'intergénérationnel, le porter dans la durée, et le faciliter au quotidien, ainsi que celles, fort nombreuses et riches, contenues dans les contributions de chacun des membres, reposent, par delà leur diversité, sur une philosophie et une conviction communes : il y a place aujourd'hui et il y aura place demain tout à la fois pour des solidarités publiques fortes, pour des solidarités intra familiales vivantes et pour des formes dynamiques de solidarité intergénérationnelle portées par des acteurs associatifs et territoriaux.
- Les conditions semblent donc réunies pour que l'innovation qu'a représenté l'inscription de ce thème à l'ordre du jour de la Conférence de la famille 2006 soit prolongée et poursuivie. Par sa nature même, l'action à mener en ce domaine s'inscrit en effet dans le temps long, celui à l'intérieur duquel les sociétés dessinent et construisent de nouvelles

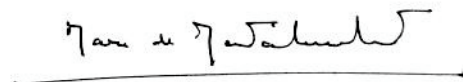
représentations des âges, tissent de nouveaux liens. Le souci de l'intergénérationnel devrait donc régulièrement (tous les 3 ou 5 ans par exemple) traverser et irriguer les travaux de la Conférence de la famille pour permettre à la collectivité de mesurer le chemin parcouru, d'apprécier les voies d'amélioration existantes et de se fixer ainsi de nouvelles ambitions.

Cet avant-propos manquerait à son objet, s'il ne rendait hommage à Sylvia Jacob, Michèle Le Gauyer Rossi et Céline Lascension qui, à la Délégation interministérielle à la famille placée sous l'autorité de Dominique de Legge, en ont été au quotidien les artisans. Leur implication, leur expérience et leur disponibilité ont eu un rôle déterminant dans le bon fonctionnement du groupe.

Qu'il nous soit permis enfin de formuler un conseil à l'adresse du lecteur : puisse-t-il ne pas limiter sa lecture au seul rapport du groupe, mais aussi examiner avec attention l'ensemble des contributions remises par ses membres et au-delà prendre également connaissance de l'ensemble des réflexions et témoignages remis par tous ceux qui ont été auditionnés lors des séances de travail. C'est bien la totalité de ce matériau riche, dont le rapport ne pouvait que rendre partiellement compte, qui est destinée à nourrir les réflexions de la prochaine Conférence de la famille.



Raoul BRIET



Marc de MONTALEMBERT

COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

❖ Président du groupe

Monsieur Raoul Briet, Président du Conseil de surveillance du Fonds de Réserve pour les Retraites.

❖ Rapporteur

Monsieur Marc de Montalembert, Professeur de politiques sociales. Faculté des Sciences de l'Education et des Sciences Sociales – Université de Paris XII.

❖ Secrétaires

Mme Sylvia Jacob, chargée de mission à la Délégation interministérielle à la famille

Mme Michèle Le Gauyer - Rossi, chargée de mission à la Délégation interministérielle à la famille

Mme Céline Lascension, chargée de mission à la Délégation interministérielle à la famille

❖ Administrations

DIF (Délégation interministérielle à la famille)	M. Dominique de Legge
DGAS (Direction générale de l'action sociale)	Mme Nora Haddad Mme Geneviève Bigot-Gounard
Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative Direction de la Jeunesse	Mme Ariane Mercier
Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. DESCO (Direction de l'Enseignement Scolaire)	Mme Pascale Bouvet
Ministère de l'Emploi, du Travail, de la Cohésion sociale et du Logement Cabinet du Ministre	M. Daniel Schwab

❖ Organismes de protection sociale

CCMSA (Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole)	M. Franck Darty Mme Marie – Thérèse Perney
CNAVTS (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Travailleurs Salariés)	M. Guillaume Filhon
CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie)	
FNMF (Fédération Nationale de la Mutualité Française)	
I.N.P.R.S.I (Instance Nationale Provisoire Régime Social des Indépendants)	
LMDE (La Mutuelle Des Etudiants)	
UNCCAS (Union Nationale des Centres Communaux et intercommunaux d'Action Sociale)	Mme Nelly Guinard

❖ Mouvement familial

AFP (Associations Familiales Protestantes)	Mme Brigitte de Larambergue
CNAFAL (Conseil National des Associations Familiales Laïques)	Mme Claude Jahier
CNAFC (Confédération Nationale des Associations Familiales Catholiques)	Mme Marie de Blic M. Jean-Loup Kloeckner
CSF (Confédération Syndicale des Familles)	Mme Perrine Bouhelier
Familles de France	M. Georges Noharet
Familles Rurales	M. Thierry Damien Mme Claudine Remy
UFAL (Union des Familles Laïques)	Mme Lucette Guibert
UNAF (Union Nationale des Associations Familiales)	Mme Christiane Therry M. Gilles Séraphin

❖ CNAF / Partenaires sociaux / UNAF

CNAF-CFDT (Confédération Française Démocratique du Travail)	Mme Marie–Hélène Lambert
CNAF-CGT (Confédération Générale du Travail)	M. Pierre–Claude Monnier Mme Françoise Seirolle
CNAF-CGT-FO (Confédération générale du Travail-Force Ouvrière)	Mme Claudine Savary
CNAF-CFTC (Confédération Française des Travailleurs Chrétiens)	M. René Barraud Mme Cécile Rogez
CNAF-CFE-CGC (Confédération Française de l'Encadrement – Confédération Générale des Cadres)	M. Claude Molinier
CNAF-UPA (Union Professionnelle Artisanale)	Mme Roselyne Lecoultre
CNAF-UNAPL (Union Nationale des Professions Libérales)	
CNAF-UNAF (Union nationale des Associations Familiales)	M. Laurent Clévenot
CGPME (Confédération Générale du Patronat des Petites et Moyennes Entreprises)	M. Jean–Pierre de Guidis
MEDEF (Mouvement des Entreprises de France)	M. Bernard Caron

❖ Parlementaires et collectivités territoriales

Assemblée Nationale	M. Patrick Delnatte
Sénat	Mme Bernadette Dupont
Assemblée des Départements de France	M. Bernard Cazeau
Association des Régions de France	Mme Corinne Cap
Association des Maires de France	Mme Elisabeth Philippon Mme Isabelle Voix

❖ Associations spécialisées

APF (Association des Paralysés de France)	M. Jean-Pierre Garnier M. Philippe Miet
CNRPA (Comité National des Retraités et Personnes Agées)	M. Benoît Jayez
FCPE (Fédération des Conseils de Parents d'Elèves)	Mme Françoise Mougin
FNAR (Fédération Nationale des Associations de Retraités)	Mme Catherine Meyer
FNCAR (Fédération Nationale des Clubs des Aînés Ruraux)	Mme Brigitte Bidaud
FNEPE (Fédération Nationale des Ecoles des Parents et des Educateurs)	Mme Cécile Ensellem
FNG (Fondation Nationale de Gérontologie)	Mme Jacqueline Gaussens
PEEP (Parents d'Elèves de l'Enseignement Public)	
UNAPEL (Union Nationale des Associations de Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre)	Mme Béatrice Barraud
UNIOPSS (Union Nationale Inter fédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux)	Mme Karine Métayer

❖ Personnalités qualifiées

Défenseur des enfants	M. Marc Scotto d'Abusco
Mairie de Royan	M. Philippe Most
Notaire	M ^o Benoît Renaud

Première partie
L'intergénérationnel : définition et
enjeux actuels

Depuis dix ans, les Conférences de la famille qui se sont succédées, ont traité de la politique familiale à l'égard de la petite enfance, de l'enfance et de l'adolescence. En 2006, pour la première fois, la Conférence a pour sujet « l'intergénérationnel », avec deux groupes de travail : « La Famille, espace de solidarité entre générations » et « La société intergénérationnelle au service de la famille ».

Le premier groupe devait identifier les différentes formes que prennent les solidarités à l'intérieur des familles ainsi que les obstacles les entravant. Il s'est attaché à examiner l'articulation entre les aidants familiaux bénévoles et les aidants professionnels, à étudier les réponses apportées à l'occasion d'événements particuliers (veuvage, accidents, décès d'un enfant, état d'orphelin), à identifier les ajustements nécessaires en matière d'ouverture de droits. Par ailleurs, il a examiné les diverses formes de soutien qui peuvent être mises en œuvre entre les différentes générations d'une même famille ainsi que l'aide à apporter aux aidants familiaux en termes d'assistance, de formation, de « répit ».

L'objectif du second groupe était de rechercher comment recréer du lien entre générations lorsque le lien familial est distendu ou rompu, et développer à cette fin des entraides de proximité. Il devait ainsi s'attacher à identifier les actions et les pratiques innovantes qui favorisent les solidarités entre générations, qu'elles soient mises en œuvre par des associations, des institutions ou des entreprises, afin de proposer des mesures destinées à encourager ce type d'initiatives. Ces actions et pratiques innovantes concernent le quotidien des familles, de la transmission des savoirs aux réalisations en matière d'urbanisme et de logement, dans tous les domaines susceptibles de favoriser les liens intergénérationnels dans notre société.

Devant étudier « la société intergénérationnelle au service de la Famille », le deuxième groupe s'est trouvé confronté à des choix. Il n'a pas épuisé tous les sujets, notamment celui de l'autonomie des jeunes qui aurait mérité, à lui seul, de nombreux travaux.

L'âge moyen de la première maternité frôle désormais 30 ans et le seuil de renouvellement des générations n'est pas tout à fait atteint, même si notre démographie se compare de manière favorable à celle des autres pays européens. La formation des jeunes couples (et donc la possibilité pour eux de réaliser leur désir d'enfant) est rendue compliquée par un taux de chômage élevé, par une insertion professionnelle stable, plus lente qu'autrefois et par un accès au logement difficile.

Les solidarités familiales sont fragilisées par le grand nombre de jeunes sans qualification, par la précarité des familles monoparentales, mais aussi par les difficultés rencontrées par les familles nombreuses et par le poids d'anciens en perte d'autonomie.

Le groupe de travail, en préambule, tient à affirmer que l'intergénérationnel traverse chacune des générations dans un échange de réciprocité. Il n'y a pas, d'une part ceux qui donnent, et d'autre part ceux qui reçoivent, et les familles « pauvres » échangent autant (même si les échanges ne sont pas de nature identique) que les familles « riches ». Il affirme que la solidarité familiale ne saurait être un substitut des défaillances de la solidarité collective, pas plus que celle-ci ne saurait se substituer à l'entraide familiale.

Le groupe souhaite que ces travaux soient poursuivis, par exemple par la reprise régulière du thème de l'intergénérationnel lors des prochaines Conférences de la Famille, afin de le rendre plus visible et de le faire vivre au quotidien.

1. L'apparition du terme intergénérationnel

Le mot est constitué à partir du latin *inter* « entre », exprimant l'espace, la répartition ou une relation réciproque et du mot génération qui possède lui-même plusieurs sens.

Le premier chercheur ayant travaillé sur la question des générations est Karl MANNHEIM (1928); il s'interrogeait sur la question de la spécificité des rapports de générations dans une perspective très marquée par sa version marxiste des classes sociales. Les travaux qui suivirent opposèrent souvent divisions par classes et divisions par générations et ce n'est qu'au début des années quatre-vingts que l'on commence à mettre l'accent sur les articulations entre les rapports de générations, au travail, en famille, dans l'environnement, en politique, etc.

Aujourd'hui, tout le monde est à peu près d'accord pour s'appuyer sur trois définitions de la notion de génération.

La première à laquelle on pense spontanément, c'est l'idée de générations familiales liées par la filiation.

La seconde fait référence à l'histoire, l'ensemble des personnes ayant vécu les mêmes faits marquants (on parle de la génération du baby boom ou de la génération de 1968).

Quant à la troisième, elle est essentiellement employée par les démographes et c'est la notion de cohorte des naissances d'une même année.

L'utilisation qui est faite du terme intègre ces trois définitions : le sentiment d'appartenance à une génération conditionne, à la fois, notre intégration dans un temps collectif et notre appropriation de ce temps. Il est fondamental de se situer parmi nos pairs et avec eux dans le temps social et historique. Nous appartenons donc à une lignée familiale et à une époque donnée. S'y ajoute, depuis une soixantaine d'années, l'appartenance à un ensemble issu d'un pacte social fondé sur le contrat des générations : les jeunes qui se forment au monde du travail, les actifs et les retraités. C'est généralement en partant de cette situation qu'est, de plus en plus souvent employée l'expression « solidarité intergénérationnelle. »

La solidarité est définie dans le dictionnaire Robert – comme étant « *le caractère solidaire d'une obligation, la relation entre personnes ayant conscience d'une communauté d'intérêts, qui entraîne, pour les unes l'obligation morale de ne pas desservir les autres et de leur porter assistance* », mais aussi, « *le fait de faire contribuer certains membres d'une collectivité nationale à l'assistance financière, matérielle d'autres personnes.* »

Le système de protection sociale, en France, repose sur un contrat entre générations, ce qui amène à étudier l'égalité de traitement des différentes générations. Sans chercher à savoir s'il faut se situer du côté de Claude LEVI-STRAUSS et de Françoise HERITIER qui posent la famille (mais quelle famille ?) à l'origine de la société, ou de Maurice GODELIER pour qui l'organisation sociale joue un rôle déterminant sur l'émergence des formes familiales, on constate que société et famille sont inextricablement liées.

Mais si chacun appartient à une famille, toutes les familles ne sont pas égales et n'apportent pas les mêmes ressources : solidarité familiale et solidarités intergénérationnelles se recourent, mais ne se substituent pas.

Une partie de notre système de protection sociale s'est construite pour rétablir un certain équilibre entre les familles disposant de revenus satisfaisants et les autres. Par delà les arguments de principe qui ont opposé ceux qui craignent un affaiblissement des solidarités publiques et ceux qui craignent un affaiblissement du lien de filiation par une trop forte présence de la solidarité publique, une évidence forte demeure : l'importance des besoins sociaux à satisfaire, les limites au développement de l'Etat providence font qu'il y a place tout à la fois pour des solidarités publiques fortes, pour des solidarités intrafamiliales vivantes et pour des formes dynamiques de solidarités intergénérationnelles portées par des acteurs associatifs locaux.

2. Une société en mutation

Le monde et notre société ont probablement davantage changé en soixante ans qu'ils n'avaient bougé au cours des deux siècles précédents. Le rapport au temps a changé, les mœurs ont changé.

Le premier élément, c'est le vieillissement démographique qui constitue une tendance lourde de la société.

Pour une sélection de générations féminines en France probabilités, à la naissance, d'atteindre différents âges ¹

Génération (années de naissance)	20 ans en %	40 ans en %	60 ans en %	80 ans en %
1806	61	50	36	10
1856	65	55	43	14
1906	78	71	64	40
1956	96	95	91*	81*

Toutes choses égales par ailleurs, le baby boom, après avoir agi initialement comme un facteur de rajeunissement de la population, contribue désormais au vieillissement démographique.

(Cf. la Conférence de la Famille 2005) et l'allongement de l'espérance de vie (environ un trimestre par an) annonce une progression des plus de soixante ans, qui vont doubler d'ici 2050, pendant que les plus de 75 ans tripleront et que ceux de plus de 85 ans quadrupleront.

Tout cela annonce le remplacement progressif du modèle à trois générations par le modèle à quatre, voire cinq générations. D'après les données sociales de l'INSEE, il y a en France près

¹ Sources : Jacques Vallin et France Mesle, Tables de mortalité par générations 1701-1993 - sexe féminin, support informatique - cité par Jacques Véron.

* Estimation

de 13 millions de grands-parents (3^{ème} génération), 2 millions d'arrière-grands-parents (4^{ème} génération) et environ trente mille arrière arrière-grands-parents (5^{ème} génération).

Ce vieillissement transforme le poids relatif des différentes classes d'âge. Le groupe des soixante ans et plus dépassera en nombre celui des moins de vingt ans vers 2020. Deux conséquences en découlent, même si la durée de cotisation augmente :

- la population en âge de travailler va simultanément diminuer et vieillir.
- l'espérance de vie féminine étant supérieure à l'espérance de vie masculine, nous aurons une proportion importante de femmes dans les classes d'âges élevées.

La durée de la vie devient ainsi un enjeu individuel et collectif : bien vivre (ce qui soulève la question de l'intégration des jeunes), bien vieillir, chacun souhaitant : « vieillir-jeune », et bien mourir.

Surtout, compte tenu du fait que le vieillissement résulte pour une large part de gain en espérance de vie et de gain d'espérance de vie sans incapacité, apparaît désormais dans la vie une période nouvelle : pendant une quinzaine d'années soit entre la cessation d'activité professionnelle et la véritable entrée dans la vieillesse, il existe une période « pour une retraite active » qui est un acquis magnifique des progrès de la santé, des conquêtes sociales et du développement de la protection sociale au cours du siècle dernier.

Deuxième élément de changement profond : l'évolution des mœurs, l'élément majeur étant probablement le souci de tendre à l'égalité la plus complète entre homme et femme.

Pendant très longtemps, les femmes ont été définies par leur statut, comme épouses et/ou mères. Aujourd'hui, comme pour les hommes, c'est leur rapport au travail et leur place générationnelle qui les qualifie (elles sont en même temps ou successivement fille, épouse, grand-mère, etc.) Au cours de ces mêmes années, une série des repères contraignants de la société d'autrefois se sont relâchés ou ont disparu (évolution des mœurs, acceptation plus grande des différences et des modes de vie autres, diminution des pratiques religieuses, meilleur partage des tâches familiales).

Chacun d'entre nous doit construire ses propres règles mais au prix d'une insécurité plus lourde à assumer, notamment pour ceux qui sont les moins armés ou les plus fragiles. Dans le même temps, la structure familiale devient plus complexe : près de la moitié des couples se séparent et créent souvent de nouveaux liens alors que quatre ou cinq générations sont appelées à coexister.

Or, chacun d'entre-nous a été façonné par une situation qui lui est propre, ou en tout cas, qu'il partage avec sa génération et dont il porte légitimement trace.

Si l'on prend les générations nées après la première Guerre Mondiale, elles ont connu une très longue vie de travail, la guerre et peu de chômage. Elles ont vécu la fin du monde paysan et appris l'urbanisation. Peu nombreuses, généralement pratiquant une religion, elles ont porté les trente glorieuses. Les femmes travaillaient mais de façon non reconnue et en lien direct avec la profession de leur mari. Aujourd'hui, ces générations ont un niveau de revenu moyen, assez bas bien qu'elles aient bénéficié de la généralisation des retraites, mais leurs conditions de vie sont nettement meilleures que celles de leurs parents.

Les premières générations du baby boom, ont profité d'une forte croissance économique et d'une massification de l'éducation. Elles ont contribué à un système de protection sociale généreux, mais ont connu un chômage élevé. Libéralisation des mœurs, individualisation, fréquence du divorce et des recompositions familiales les caractérisent au moins autant que la généralisation du travail féminin (et donc de la construction de droits propres pour les femmes). Ayant bénéficié d'une ascension sociale forte, leurs revenus sont nettement plus élevés que ceux de la génération de leurs parents. Ce sont elles que l'on qualifie aujourd'hui de générations pivot, prises « en sandwich » entre une mère ou un père très âgés et des enfants qui sont encore au domicile (génération Tanguy) ou des petits-enfants qu'il faut accueillir.

Celles nées au début des années quatre-vingts vivent souvent une situation d'entre deux : les jeunes de ces générations poursuivent des études, plus adolescents mais pas encore adultes. Cependant si être adulte, c'est vivre de son travail, payer son logement, fonder une famille si on le veut, là le regard change et devient sombre. Il y a un véritable problème de retard dans le calendrier pour l'entrée dans la vie active de ces jeunes, qui ne peuvent devenir autonomes parce que le propriétaire de leur logement leur demande une stabilité dans leurs revenus, parce que leur banquier ne leur fait pas confiance, parce que même si les solidarités familiales jouent au maximum, elles empêchent en même temps d'être réellement autonome ; et la situation est vécue encore plus douloureusement dans les classes populaires. Le sentiment général qui prédomine, avant même l'entrée dans la vie active, c'est que l'ascenseur social dont avaient bénéficié fréquemment leurs parents est en panne, qu'ils auront du mal à ne pas descendre l'échelle sociale et, qu'en plus, les générations de leurs parents vont leur laisser une situation économique et financière dégradée en raison du poids croissant de la dette publique et des incertitudes sur le financement à long terme de la protection sociale : autant d'éléments qui amènent aujourd'hui à se poser globalement la question d'équité intergénérationnelle.

3. Un nouveau paradigme

Réfléchir sur la famille ou la société conduit inéluctablement à s'intéresser à l'autre partie. Mais jusqu'au début des années soixante-dix, on étudie peu les réseaux familiaux et leurs échanges, la famille n'étant pas, pour les chercheurs, destinée à jouer un rôle dans le renforcement du lien social ou la préservation des liens sociaux.

Successivement en 1976, 77 et 78, Agnès PITROU, Louis CHAUVEL et Catherine GOKALP vont mettre en évidence l'importance de ces réseaux. Il faudra cependant attendre le colloque « Recherches et familles » de 1983 pour voir apparaître les quatre thématiques qui sont aujourd'hui encore au cœur des études :

- ◆ l'évolution démographique ;
- ◆ l'insertion professionnelle des femmes ;
- ◆ la diversité des modèles familiaux ;
- ◆ l'évolution des modes de vie.

Mais les sociologues cherchant surtout à comprendre le rôle de reproduction sociale joué par la famille, ce ne sont pas eux, mais les gérontologues, qui dans le cadre de leurs recherches sur la dépendance (« *comment aider les familles à soutenir les aînés* ») vont s'intéresser au rôle de l'entraide au sein de la famille.

La thèse de Jérôme MINONZIO est très éclairante sur cette époque qui voit les études de la Fondation Nationale de Gérontologie (Geneviève ARFEUX-VAUCHER) et de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (Claudine ATTIAS-DONFUT) critiquer la séparation institutionnelle entre politique familiale et politique de la vieillesse.

En 1982, Paul PAILLAT dans « Familles et générations » propose d'aider les familles qui aident et souligne le rôle fondamental joué par les femmes. Il prône un modèle d'Etat providence fondé sur une complémentarité entre l'intervention publique et la solidarité familiale et non sur un modèle de développement de la protection sociale qui se substituerait aux solidarités familiales.

Claudine ATTIAS-DONFUT commence alors à publier ses travaux (influencés par les approches anglo-saxonnes) sur les conceptions de générations et de cycles de vie. Soigner (cure) est une chose, prendre soin (care) en est une autre, une approche médicale du vieillissement ne saurait exclure une approche sociale. Le « family-care » est plutôt un « women-care », le lien familial reposant principalement sur les femmes.

Le tournant pour les pouvoirs publics sera le rapport SCHOPFLIN pour le Commissariat général du Plan (1991), qui reprend très largement la conclusion de l'étude « le prix de la dépendance ». La reconnaissance de l'entraide familiale dans la prise en charge de la dépendance se traduit par la valorisation de « l'aide aux aidants » et par la complémentarité « aide publique - aide privée ».

Il n'existe pas, aujourd'hui, un modèle familial, mais le droit de la famille et les politiques publiques décrivent une « famille de référence ». Celle-ci a été profondément transformée par le développement de la notion des droits de l'enfant mais aussi par l'idée que, dépassant la stricte relation du couple et de son ou ses enfants, elle intègre désormais, si possible harmonieusement, ses différentes composantes générationnelles.

A partir des années quatre-vingts dix, on commence à parler de politiques familiales de la vieillesse. Cependant cet intergénérationnel tend à placer le curseur plus sur les générations qui précèdent que sur celles qui suivent, plus sur l'aide aux aidants du parent âgé, que sur l'aide à l'autonomie des jeunes. Si c'est, bien évidemment, nécessaire, cela réduit l'intergénérationnel qui doit comprendre toutes les générations, donc bien sûr les jeunes.

Même s'il est extrêmement difficile, aujourd'hui, de chiffrer les transferts à l'intérieur de la famille et les transferts publics vers la famille, nombre d'études¹ montrent clairement une complémentarité entre aides publiques et aides privées

En ce qui concerne les solidarités familiales, elles s'expriment dans un registre très large. Cela va du soutien scolaire au prêt d'argent en passant par les aides au jardinage, le bricolage, les démarches administratives, le ménage, la cuisine, l'entretien du linge, le prêt de voiture, le soutien moral²...

Trois personnes sur quatre affirment avoir apporté leur aide morale ou matérielle à un membre de leur famille ne vivant pas avec elles. Cette aide va principalement à la famille proche et surtout aux parents, frères, sœurs, enfants avec lesquels on a vécu.

¹ Voir Bibliographie p.99 : ATTIAS-DONFUT C. 2000 ; CHAUVEL L. 1998 ; PITROU A. 1978.

² INSEE Première n°631 février 1999 (Emmanuelle CRENNER)

Les bénéficiaires de la solidarité familiale évoluent avec l'âge en même temps que la composition du réseau de parenté change et que les générations s'y succèdent. Mais on vient tout autant en aide à sa famille à 30 ans qu'à 60 ans.

Cependant, plus le niveau de vie est élevé, plus les aides à la parenté sont variées : 15 % des individus appartenant au quart des ménages les plus aisés ont rendu plus de cinq types de services aux membres de leur famille contre moins de 10 % des membres de la moitié des ménages les plus pauvres. De même les services rendus sont plus fréquents lorsque le niveau de vie du ménage est élevé.

S'il n'est pas surprenant que les dons d'argent soient proportionnels au niveau de vie du ménage, on aurait pu penser également que les prêts d'argent seraient facilités par l'existence d'un niveau de vie suffisant. Pourtant les ménages les plus aisés n'ont pas déclaré plus souvent avoir prêté de l'argent que les plus modestes. On imagine assez bien cependant que le montant n'est pas le même, seulement l'enquête ne nous permet pas de le savoir. Faire le ménage ou garder des enfants ne demande en revanche aucune contrepartie financière mais permet, au contraire, d'éviter à un parent de recourir à une aide extérieure à la famille qui, dans ce cas, aurait un coût. Ce n'est que la faiblesse de leur niveau de vie qui explique, qu'à première vue, les catégories les plus modestes (agriculteurs, ouvriers et inactifs) aident moins souvent leur famille. Malgré tout certaines aides sont plus souvent dispensées par les cadres et professions intellectuelles, particulièrement en mettant au service de leur famille leur bagage culturel (l'aide scolaire, les démarches administratives et le soutien moral). Ils participent aussi à l'entraide familiale par le biais d'aides plus ponctuelles comme les dons et prêts de toutes sortes.

Les employés ont plutôt tendance à effectuer des tâches pratiques (courses, lessive, garde d'enfants). Les ouvriers, quant à eux, semblent aussi proposer leur savoir-faire, puisqu'ils sont les plus nombreux à participer à l'aménagement, au bricolage et au jardinage.

Qu'elles travaillent ou non, les femmes sont plus présentes que les hommes sur le terrain de l'entraide familiale tant par la fréquence que par la diversité.

D'autre part, parmi les jeunes ne vivant plus chez leurs parents, les étudiants sont les plus aidés par leur famille¹.

Lorsque les jeunes ne vivent plus chez leurs parents, l'implication financière des familles reste forte, surtout pour les étudiants : entre 19 et 24 ans, neuf ménages étudiants sur dix bénéficient d'une aide régulière de leur famille, qu'elle prenne la forme de versements monétaires, d'une aide au logement ou de la participation aux dépenses alimentaires. De ce fait, le taux de pauvreté des ménages étudiants est très sensible à la prise en compte des aides reçues. Si l'on ne tenait compte que de leurs seuls revenus, 90 % d'entre eux seraient en dessous du seuil de pauvreté ; mais, ils ne sont plus que 20 % quand on inclut l'ensemble des aides apportées par la famille, occasionnelles ou régulières, financières ou en nature.

A contrario, ce sont les jeunes ménages dont les membres sont au chômage ou inactifs, non étudiants qui se trouvent dans la situation la plus précaire. Peu indemnisés en cas de chômage, moins diplômés et moins fréquemment aidés par leurs familles, ces ménages ont un risque de pauvreté élevé : près de 50 %, après prise en compte des aides de la famille.

¹ INSEE Première n° 826 - février 2002.(Isabelle ROBERT-BOBBEE)

Concernant les transferts publics, ce sont les retraites par répartition, élément clé de la solidarité intergénérationnelle, qui ont transformé complètement la situation.

Aujourd'hui, les enfants reçoivent des aides de leurs parents, s'éduquent et se forment, puis devenus adultes, versent pendant leur vie active des cotisations sociales et des contributions fiscales qui leur permettront d'acquérir des droits au versement d'une retraite. Ils financent ainsi ceux qui les ont précédés tout en apportant des aides à leurs propres enfants. Le rééquilibrage se fait au moment de la cessation d'activité mais les retraités continuent d'aider leurs descendants tout en faisant en sorte de ne pas être « une charge » pour ceux-ci.

Les transferts publics fonctionnent donc dans le sens inverse des transferts privés, mais ceux-ci sont renforcés par ceux-là. Les aides publiques visent à réduire (de façon modeste mais réelle) les inégalités sociales entre les générations et au sein des générations. Les parents, de leur côté, départagent leurs enfants selon des principes d'égalité, de mérite et de besoin.

Le problème vient de l'alourdissement des prélèvements et de la place croissante des personnes âgées dans la répartition des transferts publics (20 % du revenu national pour les plus de 60 ans) ainsi que du constat selon lequel les dépenses de santé évoluent très rapidement avec l'âge. Si l'on prend un indice base 100 pour l'ensemble de la population, on passe d'un indice 127 pour la tranche 50-59 ans à un indice 169 pour les 60-69 ans, puis 280 pour les 70-79 ans et 422 pour les 80 ans et plus.

Si l'on considère les difficultés d'entrée sur le marché du travail des jeunes, si on y ajoute que l'éducation (le diplôme) permettra moins que par le passé d'être protégé du chômage, et que les réformes des retraites leur sont moins favorables, on comprend l'inquiétude des jeunes.

Notre société doit donc investir simultanément pour les jeunes et pour les plus vieux. Le groupe de travail n'avait pas mandat de rechercher des pistes pour les jeunes, il ne peut que renvoyer aux rapports successifs du Commissariat au Plan, du Conseil Economique et Social ou de la Commission pour l'Autonomie des jeunes, ou tout dernièrement à celui de Laurent Wauquier, député.

Il y a là un élément clé pour l'avenir de notre pacte social : montrer à la jeunesse qu'elle est partie intégrante de l'intergénérationnel et que le curseur n'est pas uniquement en faveur des plus âgés. Cela passe par une réflexion sur les aides, la formation et l'accès au logement de cette tranche d'âge mais là aussi peuvent nous servir des expériences d'actions intergénérationnelles.

Cela exige également une attention toute particulière aux dysfonctionnements familiaux. Les familles, si elles sont le lieu du lien primaire, de l'humanisation et du développement, de la sécurité nécessaire, sont aussi un lieu de conflits, de tensions normales ou pathologiques, de maltraitance, de rupture des liens. Certains modes de vie, des conflits familiaux non résolus, des problèmes nés de recompositions familiales, la pauvreté, la dépendance de certains membres de la famille, voire la démence ou l'entrée en établissement spécialisé peuvent empêcher ou annuler les solidarités familiales.

Il y a moins de liens qu'autrefois, mais des liens plus forts, exclusifs, immédiats, protecteurs, enfermants parfois. Si la famille est la source d'intenses échanges entre les générations, ces

solidarités peuvent être subies par les familles comme une charge extrêmement lourde et accentuer les inégalités sociales. L'action des pouvoirs publics s'avère donc nécessaire.

Or les relations intergénérationnelles en dehors du cadre familial sont peu accompagnées par les pouvoirs publics. De nombreuses associations interviennent dans le champ des relations intergénérationnelles, mais elles manquent de soutien et leur activité n'est guère reconnue par les pouvoirs publics ni connue par les citoyens.

Transversales, novatrices et efficaces de nombreuses formes d'action développant des liens intergénérationnels ont vu le jour ces dernières années. Mohammed MALKI a ainsi constaté une diversification des publics visés de la petite enfance aux âges les plus élevés, dans tous les domaines d'action de la vie collective, à partir d'une demande sociale locale, portée par les initiatives venues de tous les milieux professionnels. Et, après plus de dix ans d'initiatives, l'intergénérationnel essaie aujourd'hui de s'inscrire, de plus en plus comme projet global où les collectivités territoriales et les acteurs locaux ont un rôle croissant, et s'efforce de promouvoir ce que d'aucuns appellent la mixité des âges ou la sociabilité intergénérationnelle.

La présentation d'une série d'initiatives permet de mieux comprendre ce qu'est une action intergénérationnelle, d'identifier les pratiques qui favorisent les solidarités entre générations et sont mises en œuvre de manière ponctuelle ou continue par des associations, des institutions ou des entreprises dans les domaines qui concourent à faciliter le quotidien des familles, à chacun des âges de la vie au regard des situations spécifiques, ou à des moments difficiles de la vie.

Deuxième partie

Des initiatives nombreuses et diverses¹

¹ Le groupe de travail a procédé à 18 auditions. Une série d'initiatives lui ont été présentées, elles sont ici synthétisées. Il va de soi qu'il ne s'agit que de quelques exemples, que des dizaines d'autres auraient pu être signalés et que la présentation faite n'est en rien assimilable à un tableau d'honneur ou à un palmarès.

Accordages

Accordages

Association Loi 1901 née en 2000. Accordages s'est donnée pour objectif de favoriser la démarche intergénérationnelle, en tant que choix de société, d'optimiser la montée en qualité des réalisations et de mettre en réseau les acteurs concernés.¹

Un projet intergénérationnel ne s'improvise pas. Pour s'inscrire dans une demande sociale, répondre à des objectifs opérationnels, fédérer les acteurs et partenaires concernés, associer les publics ciblés, assurer un cadre organisationnel pertinent, des ressources matérielles et humaines, un plan de communication et des outils d'évaluation **un accompagnement méthodologique des porteurs de projets** s'avère nécessaire. De même la **mise en réseau des actions** et de leurs porteurs est importante. C'est ce que **propose** Accordages par :

- ❖ Un service de conseil, étude, conduite de projets, formation, conception et organisation d'événements tels que colloques et concours ; animation de groupe
- ❖ Un site Internet gratuit dédié à l'intergénération : www.accordages.com lancé en 2004. Il diffuse et collecte des informations. C'est un outil interactif d'aide aux acteurs de l'intergénération, un réseau d'échange d'expériences et de savoir-faire.

¹ cf. Mohammed malki, 2005, *L'intergénération : une démarche de proximité*. La Documentation Française.

Quelques actions soutenues par Accordages :

❖ Solidarité de proximité :

Dosansol (Domicile Sans Solitude) : visiteurs bénévoles à domicile à Châteauroux.

A partir d'un constat sur **l'isolement des personnes âgées vivant en ville**, la **nécessité pour elles d'avoir de la compagnie** est apparue, d'où la création d'un réseau de visiteurs, **animé par l'OPR** (L'Office des Personnes à la Retraite). La moyenne d'âge des **bénéficiaires** est de 87 ans. Ils **vivent seuls et souffrent de handicaps physiques aggravant leur isolement**. Trente d'entre eux sont régulièrement **visités deux fois par semaine de 2 à 3 heures par vingt bénévoles visiteurs**, tous âgés de plus de 50 ans (73 ans en moyenne.)

Ce projet a reçu le prix spécial du jury du comité d'entente de la Semaine bleue en 1995.²

❖ Accompagnement éducatif et professionnel :

L'outil en main à Troyes et à Vitry : initiation aux métiers du patrimoine pour des enfants.

Démarrage en 1987 dans le cadre de visites de chantiers. Répond au **constat de la crise des vocations frappant les métiers manuels**. C'est une **initiation découverte qui s'adresse à des enfants de 9 à 14 ans** aimant bricoler et souhaitant apprendre. L'association **leur permet de rencontrer des hommes de métiers : compagnons, artisans, ou ouvriers qualifiés à la retraite, et de découvrir des ateliers et des outils**. Un diplôme est remis à la fin de l'initiation qui dure 2 ans.

² cf. fiche de « La Semaine bleue. »

Le Café des âges

Association loi 1901 « Vieillir, c'est vivre ! », présidée par Paulette Guinard, ancienne Secrétaire d'Etat chargée des personnes âgées, son but : **créer un mouvement citoyen visant à mettre en valeur les rapports entre générations, à changer notre regard sur la société et son organisation.** L'association initie, soutient et développe toute action visant à ouvrir notre société à tous les âges. Pour ce faire elle organise l'Opération « Cafés des âges ».

OBJECTIF D'UN « CAFE DES AGES »

Le « **café des âges** » est un lieu de débats - ponctuel et non continu - entre les générations et à propos des relations entre les générations. Il offre un cadre interactif aux différents acteurs concernés (citoyens, élus, opérateurs de terrain, universitaires, retraités, associations, familles). L'objectif est d'associer directement les personnes concernées ainsi que leurs familles, de même que tous ceux qui s'interrogent ou veulent réfléchir et agir. Il y a donc bien un véritable projet de société qu'entraîneront les « cafés des âges » qui permettront de transcrire cette(ces) parole(s) ; ce projet est de travailler sur *les* générations et les liens *entre elles*.

L'Opération « **Cafés des âges** » offre à tous les acteurs une meilleure connaissance mutuelle, ce qui facilite les actions et dégage des synergies, influe sur les politiques publiques.

A ce jour, 165 cafés des âges sont recensés (réalisés ou en projet), dans la moitié des départements français.

Le texte d'appel « vieillir, c'est vivre ! » est disponible sur le site Internet : www.agevillagepro.com/sitepro/cafedesages/index.html

Déroulement d'un Café des âges

Rencontre de 2 h.

- ❖ Lecture de l'appel « Vieillir, c'est vivre: dites-le ! »
- ❖ Débat général à partir de l'appel (avis des uns et des autres, témoignages, besoins non couverts ou émergents, expériences innovantes ou novatrices, etc.).
- ❖ Conclusions (préconisations) tirées par l'animateur du « café des âges », ainsi que par les éventuels décideurs institutionnels présents.
- ❖ Signature de l'appel « Vieillir, c'est vivre : dites-le ! » par les participants du « **café des âges** ».

Verre de l'amitié, qui permettra de continuer d'échanger autour de projets qui pourraient émerger...

Café des âges de Guingamp

Organisateur : Une association de services d'aide à domicile et de soins à domicile a été le support.

Participants : 11 personnes entre 33 et 85 ans dont 4 professionnels.

Débat :

- ❖ Avoir 60 ans c'est le premier pas vers la vieillesse. A 80 ans on s'oriente vers la porte de sortie.
- ❖ Etre vieux, c'est quoi ? L'âge ? Une association entre âge et moins bonne santé ?
- ❖ Il faudrait des éducateurs de la vieillesse.
- ❖ Différences entre femmes et hommes par rapport à la vieillesse.
- ❖ l'individualisme, c'est la recherche de la jeunesse éternelle.
- ❖ la solidarité entre les générations, c'est le plaisir d'être ensemble.

Il faudrait donner la possibilité d'échanger en dehors des familles : osons vivre parce que vieillir, c'est une chance

La Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole, CCMSA.

C'est l'organisme national unique de protection sociale légale et complémentaire des professions agricoles (salariés et exploitants ainsi que leurs familles).

La MSA met à la disposition de tous des informations sur son site Internet :

www.msa.fr

Outre le développement d'actions intergénérationnelles dans le cadre de démarches de développement social local ou encore de programmes développés en direction des jeunes retraités, la CCMSA a mis en place un appel à projet destiné à soutenir des initiatives de jeunes, dont nombre d'entre elles visent à développer les liens entre les générations.

« Pêches, pommes poires, abricot. », Gers (32)

Des élèves en formation « Services aux personnes en milieu rural » et en horticulture veulent créer avec des résidents de la maison de retraite voisine de leur établissement, un jardin thérapeutique et un atelier « cuisine des produits du terroir ». Les personnes âgées seront sollicitées pour faire part de leurs diverses connaissances. Cette initiative facilitera l'interconnaissance des générations, et le partage de moments conviviaux. Ce jardin est aussi appelé à constituer un lieu de détente pour les résidents de la maison de retraite.

1^{er} prix « Projets jeunes » 2006 de la CCMSA. Bourse de 3 000 euros.

« Des mains et des couleurs », Finistère (29).

5 jeunes souhaitent recueillir le **témoignage d'aînés appartenant au club d'anciens de leur commune sur la teinture de tissus et leur utilisation.** Ils feront également une recherche sur l'utilisation des plantes tinctoriales au Burkina Faso (suite à une exposition organisée par la mairie) **Ils présenteront ces différents savoirs lors d'une exposition en association avec deux écoles et le centre aéré.**

6^{ème} prix « projets jeunes » de la CCMSA 2006, bourse de 2 000 euros.

« Look et apparences », Tarn et Garonne (82)

Des jeunes filles souhaitent **changer les regards et les représentations entre générations et favoriser le dialogue entre tous les habitants d'une commune, jeunes et moins jeunes.** Leur projet est de créer un spectacle, sur le thème du look et de l'apparence. Une exposition sur la vie du village circulera également dans les différents lieux de vie et de rencontre.

16^{ème} prix « Projets jeunes » 2006 de la CCMSA, bourse de 1 500 euros.

Centres sociaux et socioculturels

Les Centres Sociaux et socioculturels se veulent des lieux de proximité ouverts à tous, sans discrimination, proposant un accueil convivial. Pour ce faire, avec l'appui des CAF, leurs actions se déclinent dans les champs d'intervention suivants:

- ❖ **Education populaire.**
- ❖ **Développement social et local.**
- ❖ **Economie sociale et solidaire.**

La Charte Fédérale des Centres Sociaux et Socioculturels de France est disponible sur le site Internet :

www.centres-sociaux.asso.fr

Exemples de démarches pour des solidarités intergénérationnelles :

- **La place des centres sociaux dans la question du vieillissement des personnes** – un référentiel pour conduire les actions (Fédérations des CS du Nord et du Pas de Calais) ;
- **Quinzaine partenariale Solitaires, Solidaires? – Grandir et vieillir ensemble !** » mars 2005 (Fédération de Dordogne – Périgord) ;
- **« Vieillir dans le Bazois avec les autres »**, centre social de Châtillon en Bazois, Nièvre ;
- **« Capital vieillesse – la population âgée, un atout pour la vie sociale des territoires »** 2 centres sociaux des Mauges, Maine et Loire¹

Les centres sociaux accueillent de **nombreuses actions menées** - par des groupes de parents et avec des associations et les CAF - **dans le cadre des Réseaux d'écoute, d'accueil et d'appui aux parents (REAAP)**. Ils s'efforcent d'articuler ainsi soutien à la fonction

¹ Cf. "Vieillir dans son quartier dans son village - des aménagements à inventer ensemble", FCSF / Fondation de France, 20 février 2004. Rapport final de l'opération réalisée en 2002-2003 par la FCSF avec des fédérations et 6 centres sociaux.

parentale et solidarités intergénérationnelles, autour du processus éducatif tout au long de la vie.

Leurs objectifs.

- ❖ **Le développement d'une citoyenneté active dans une société civile qui change**
- ❖ **Le travail associé au service du projet**
- ❖ **Le développement économique et l'appui aux Centres Sociaux et socioculturels**
- ❖ **L'expression et la communication politique du réseau**

Mise en place des Espaces Accueil Familles (EAF)

C'est un espace qui fédère les questions, actions et activités qui ont trait à l'ensemble de la famille.

Un EAF est :

- ❖ **un espace d'accueil** (écoute, soutien psychologique) ;
- ❖ **un espace d'information** (juridique, sociale, logement, etc.) ;
- ❖ **un espace d'orientation** (vers institutions, partenaires, autres instances) ;
- ❖ **un espace de lien social** : lieu d'échanges et de rencontres (groupes de paroles, réflexion, etc.) ;
- ❖ **un lieu de responsabilisation et d'apprentissage de la citoyenneté.**

Comité de parrainage

Il a été constitué par Christian Jacob, Ministre en charge de la Famille en mai 2003 et est nommé pour 3 ans.

La Charte du Parrainage d'enfants en France et son guide pratique ont fait l'objet d'une publication officielle (arrêté du 11 août 2006 publié au JO du 30 août)¹.

Les choix

Le parrainage repose sur 8 principes :

- ❖ démarche volontaire et concertée de tous les acteurs.
- ❖ Bénévolat des parrains.
- ❖ Volonté d'engagement dans la durée.
- ❖ Respect de la place et de la vie privée de chacun – parrain/parent/enfant.
- ❖ Souplesse et adaptabilité des propositions en fonction de chaque histoire.
- ❖ Formalisation des engagements réciproques dans une convention signée de tous.
- ❖ Accompagnement par l'association ou le service qui le met en œuvre.
- ❖ Partenariat avec les services spécialisés.

le parrainage s'inscrit réellement dans une démarche de solidarité, de soutien aux familles, de soutien à la parentalité.

Association Grands-parents Bis, Valence (26).

Elle met en relation des familles éloignées de leurs « générations 3 », et des seniors ayant un peu de temps à partager, pour accompagner un enfant à la manière des grands-parents.

Les principes :

- ❖ Lutter contre l'isolement.
- ❖ Créer une passerelle entre les générations, pour contribuer à l'épanouissement de l'enfant, et au « bien vieillir » des seniors.
- ❖ Aider à la fonction parentale.
- ❖ Pour faciliter les relations, choix de la proximité dans la limite de deux départements.

Les acteurs :

- ❖ Des enfants de tous âges, de milieux variés.
- ❖ Des parents conscients du « chaînon manquant » mais ayant résolu les problèmes de garde.
- ❖ Des seniors entre 50 et 70 ans, aux profils très variés ;
- ❖ Une équipe de bénévoles (dont un psychologue) qui informe les intéressés (parents, enfants et grands-parents bis), fait leur connaissance de manière approfondie (motivations, disponibilités, etc.), les met en relation ; aide à bâtir un projet commun, suit l'évolution de leur histoire.

¹ En ligne sur www.famille.gouv.fr rubrique parrainage.

L'intergénération au Québec

Une visioconférence a permis le dialogue entre diverses personnes de Montréal, de Québec et de Paris autour du thème de l'intergénérationnel. C'est ainsi qu'ont échangé, depuis le Québec, des représentants : du Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine (MFACF) ; de la direction des Politiques et Programmes du MFACF ; une chercheuse du Partenariat des recherches « Familles en Mouvement et Dynamiques intergénérationnelles » et la direction des Personnes âgées en perte d'autonomie du Ministère de la Santé et des Services Sociaux, et depuis Paris le Rapporteur du groupe de travail « La société intergénérationnelle au service de la famille » et des représentants de la Délégation interministérielle à la famille.

Les maisons des grands-parents

La première maison des grands-parents a été créée en 1992.

Sa création partait d'un double constat exprimé par les jeunes et les grands-parents :

- Les grands-parents se trouvaient éloignés de leur famille ;
- Les jeunes reconnaissaient avoir besoin de leurs aînés pour leur disponibilité, leur écoute, leur sagesse.

A travers leur implication auprès des autres générations, les aînés brisent leur isolement, jouent un rôle actif dans la société et transmettent des valeurs importantes dans leur milieu.

L'intervention des aînés auprès des familles et des jeunes s'inscrit dans une approche globale en complémentarité avec les intervenants professionnels, des réseaux social, scolaire, communautaire et institutionnel. Les familles et les jeunes sont accueillis chaleureusement.

Les objectifs de ces maisons sont de :

Créer des liens entre les générations et prévenir les conflits ;

- Promouvoir et développer l'entraide familiale et générationnelle ;
- Favoriser le partage de l'expérience des aînés ;
- Transmettre les valeurs du patrimoine.

Les maisons des grands-parents sont des lieux d'actions communautaires intergénérationnelles.

A Villeray, la maison des grands-parents, carrefour des générations, propose des activités multiples aux familles, dans l'esprit « *des aînés auprès* » :

- Des enfants ;
- Des adolescents ;
- Des parents.

Mais aussi, « *les aînés en service à la communauté* » :

- Accueil ;
- Bibliothèque
- Bulletin « Mémoire collective » ;
- Centre d'accès communautaire à Internet ;
- Chant intergénérationnel.

A Trois Rivières, depuis novembre 2001, un groupe de grands-parents et des personnes ressources (Centre de bénévolat Laviolette) se sont réunis pour créer une Maison des grands-parents. Les objectifs étaient de :

- Offrir des services dans une optique dynamique ;
- Briser l'isolement et créer un lieu intergénérationnel.

Cette maison développe des activités depuis novembre 2002.

Accueil, écoute, aide sont proposés aux jeunes et aux ados via des ateliers d'activités créatrices. Cela développe un « vivre ensemble », crée des liens durables entre jeunes et aînés.

Ces deux équipements possèdent chacun un site Internet :

Villeray, sur www.mgpv.org

Trois-Rivières, sur www.familis.org

Les maisons intergénérationnelles.

C'est bien connu, les enfants restent de plus en plus longtemps à la maison et les grands-parents, souvent pour se sentir plus en sécurité, délaissent leur demeure et se dirigent vers les résidences pour personnes âgées. Que faire alors pour faciliter la vie de « l'éternel étudiant » ou pour faire disparaître le sentiment d'insécurité qui inquiète les grands-parents qui vieillissent ?

C'est en partant de ce constat que les élus de la ville de Blainville (dans les Basses Laurentides, au Québec), qui compte 30 000 habitants, ont adopté un règlement d'urbanisme permettant la construction de maisons intergénérationnelles.

De quoi s'agit-il ?

La maison intergénérationnelle s'édifie à partir de la résidence individuelle de la famille qui y adjoint une ou des pièces qui permettront aux grands-parents ou aux jeunes étudiants, de vivre sous le même toit que leur famille mais avec une intimité plus grande. Blainville a développé une politique communale familiale qui a fait d'elle la « métropole de la famille » ; cette décision s'inscrit dans le droit fil de sa réputation. Des normes sont fixées : pas plus de deux étages et un volume en rapport avec les autres habitations individuelles de la ville. D'ores et déjà des promoteurs se sont intéressés à ces initiatives et s'interrogent pour construire des maisons neuves sur ce principe.

Cette initiative a fait l'objet d'une proposition de loi qui a été adoptée par l'Assemblée nationale : Blainville a ouvert la route, le Québec suit.

Les premières familles qui ont bénéficié de ces hébergements se disent satisfaites, elles ont trouvé là une bonne solution à leur logement.

Le programme nouveaux horizons.

Lancé en 1972 ce programme appuie l'engagement du gouvernement du Canada de renforcer les assises sociales du pays et de contribuer au bien-être des particuliers, des familles et des collectivités.

Ses objectifs :

- Mobiliser les compétences, l'expérience et les connaissances des aînés grâce au bénévolat, à l'encadrement et au leadership civique ;
- Donner aux aînés la possibilité de participer activement à leur collectivité et d'acquérir de nouvelles connaissances pratiques, afin de réduire le risque d'isolement.

Les aînés qui mènent des activités et des projets profitant à d'autres aînés, aux groupes vulnérables et à leur propre collectivité sont alors habilités.

Les réalisations financées au Québec en 2004-2005 :

- Projet S.A.G.E.S. (Solidarité, Amitié, Générations, Entraide, Services). Il vise à améliorer la vie communautaire des aînés, par des services rendus par des aînés, amis ainsi qu'à favoriser les rapports entre les aînés, les adolescents, les jeunes adultes et les familles d'une même ville. Par des activités rassemblant plusieurs générations au cours de manifestations locales et la participation active des personnes aux actions, le programme permettra de réduire l'isolement social et favorisera les contacts entre générations.
- Health Action Theatre by Seniors (HATS) : préparation entre des aînés et des jeunes de pièces de théâtre sur la santé et le bien-être des jeunes et des aînés.

Le mentorat

Le **mentorat** établit une relation, entre deux individus, qui se bâtit sur la connaissance mutuelle des êtres en présence. Afin d'être profitable aux deux parties et de rencontrer les objectifs définis, la relation mentorale se doit d'être une relation d'écoute, de soutien, et de partage.

Le **mentor** est une personne d'expérience qui investit sa sagesse acquise, son expertise valorisée pour la transférer à d'autres moins expérimentées. Par le transfert de ses compétences, ses connaissances et sa vision de la vie à un plus jeune, le **mentoré**, le **mentor** soutient ce dernier dans la réalisation de ses objectifs personnels et professionnels.

Le **mentoré** est une personne, un jeune bien souvent, en quête d'accomplissement personnel et professionnel, motivée par l'idée d'utiliser les connaissances, les habiletés, les valeurs offertes par un senior, pour favoriser la réalisation de ses objectifs personnels et professionnels.

La **relation mentorale** se caractérise par l'ouverture à l'autre, la réciprocité, la gratuité et le volontariat. Elle se développe à long terme, suffisamment pour faciliter le vécu des transitions personnelles et professionnelles, permettre la réalisation de soi et contribuer au développement des deux personnes impliquées.

Le **mentorat** peut se développer dans le cadre de programmes formels, lorsqu'une organisation favorise ce mode d'apprentissage et de développement personnel et professionnel. L'encadrement par des règles d'éthique valorise le mentorat. Celles-ci doivent être définies en fonction des objectifs recherchés.

www.mentoratquebec.org

Du Québec à la Belgique, des maisons intergénérationnelles à Liège.

5 maisons intergénérationnelles ont ouvert leurs portes en mars 2006 aux habitants **d'un quartier de Liège**.

Cette réalisation s'inscrit dans un **projet social innovant** et collectif visant à insuffler une nouvelle dynamique de quartier qui réponde aux besoins de la population.

Elle est le fruit du travail mené par une équipe d'animateurs intergénérationnels créée par l'Echevinat des services sociaux en 2000.

Leur action sur le terrain a permis la concrétisation d'initiatives de mise en relation de jeunes avec des moins jeunes, levier de changement du regard porté sur les relations entre les générations. A terme ce changement facilite l'entraide et les échanges entre les âges. De multiples activités favorisent cette rencontre entre les âges et les générations.

Lire et faire lire

Lire et faire lire

Programme mis en place par l'Office des Retraités de Brest et remarqué il y a une vingtaine d'années par Alexandre Jardin dans le cadre de son association « Le Relais Civique ».

C'est un programme périscolaire d'ouverture à la lecture et de solidarité intergénérationnelle.

Objectifs.

- ❖ **L'échange intergénérationnel** destiné à **favoriser le dialogue entre des enfants et des retraités.**
- ❖ **Educatif et culturel**, en appui à l'enseignement.

Son fonctionnement.

Ce programme fonctionne sur la base du **volontariat de tous les intervenants, retraités, enseignants et élèves.** Il s'inscrit dans les priorités relatives au développement de la lecture et de la maîtrise de la langue.

Des séances de lectures à haute voix sont organisées en petits groupes (2 à 5 enfants), une ou plusieurs fois par semaine, durant toute l'année scolaire dans une démarche axée sur le plaisir de lire et la rencontre entre les générations.

Les coordinations départementales organisent des **réunions de préparation, d'évaluation, d'échanges, de formation et de bilan** auxquelles le lecteur bénévole est invité à participer.

Les bénévoles :

2000/2001 : **3 000 bénévoles**

2004/2005 : **10 300 bénévoles**

90% sont des femmes, **10%** des hommes

La répartition par âge¹ :

- 50/54 ans: 8,75%
- 55/59 ans: 22,32%
- 60/64 ans: 32,35%
- 65/69 ans: 15,93%
- 70/74 ans: 9,44%
- 75 ans et plus : 3,74%

Les enfants :

Le programme Lire et faire lire a touché entre **100 000 et 150 000 enfants** en 2004/2005.

Dans les écoles primaires, à la demande des enseignants, en cohérence avec les pratiques pédagogiques, des retraités bénévoles stimulent le goût de la lecture chez les enfants, leur font découvrir la littérature.

www.lireetfairelire.org

¹ Ces statistiques sont calculées sur la base des 1504 fiches d'inscription reçues au 22.01.01

Le Parisolidaire

Le Parisolidaire

Association loi 1901, créée en avril 2004, mettant en relation des étudiants, à la recherche d'un logement, avec des seniors disposant d'une chambre libre à leur domicile et désireux de compagnie, d'une présence vigilante et sécurisante avec partage de tâches pour simplifier leur vie quotidienne ou simplement compléter leurs revenus.

En proposant une formule de cohabitation originale, Le Parisolidaire contribue à l'extension de l'offre de logements pour les étudiants. Ainsi par la création d'un réseau et d'une dynamique de rapprochement intergénérationnel, l'association participe au changement des mentalités et à l'amélioration de la qualité de vie des étudiants et des seniors au quotidien.

Ses objectifs.

- ❖ Entretenir ou retisser les liens intergénérationnels.
- ❖ Prévenir l'isolement des personnes âgées.
- ❖ Augmenter leur sécurité.
- ❖ Répondre au problème de pénurie de logement étudiant.

Son action

- Former des partenariats de cohabitation ;
- Les accompagner tout au long de l'année ;
- Les conseiller, veiller à ce que chacun respecte ses engagements et la charte de l'association.

Les caractéristiques de l'échange

- ❖ Sélection rigoureuse des étudiants et des seniors.
- ❖ Les jeunes ne se substituent pas aux services d'aide à domicile mais rendent simplement les services d'un petit-fils (petite-fille) à sa grand-mère (grand-père).
- ❖ Obligation de devenir adhérent de l'association en s'engageant à respecter sa charte et à signer une convention d'occupation à titre provisoire et précaire.
- ❖ Nécessité d'un suivi permanent du binôme par le Parisolidaire.

Son bilan d'activités

Le Parisolidaire a logé, à ce jour, **250 étudiants** chez près de **150 personnes âgées**. Il est impossible de définir un profil type du senior et de l'étudiant, compte tenu de la diversité des personnes engagées (milieu socioculturel, nationalité, âges, études). Des tendances se dégagent, ce sont majoritairement des femmes qui sont engagées. Il y a plus d'étudiants que de jeunes travailleurs. Les familles des personnes âgées sont rassurées de savoir que leurs parents ne sont plus seuls et les familles des étudiants de savoir leurs enfants accompagnés lors du premier départ du foyer familial. Dans les deux cas, l'allègement des charges financières est un soulagement appréciable.

Le Parisolidaire a prouvé que la cohabitation intergénérationnelle pouvait être plus qu'un bon compromis.

www.leparisolidaire.com

Le Prix Chronos

Le Prix Chronos de littérature

La FNG¹ a créé en 1996 le Prix Chronos, à destination des jeunes. L'originalité de ce prix en est la thématique : « **Grandir, c'est vieillir et vieillir c'est grandir** ».

Il s'agit d'un **prix littéraire**, le jury se compose de **lecteurs de 5 à 95 ans**, les **ouvrages sont choisis par un Comité de sélection composé d'enseignants, de gérontologues, de libraires spécialisés jeunesse, de bibliothécaires, d'animateurs de BCD² et de personnes âgées.**

L'inscription au Prix Chronos se fait à la demande des enseignants, des animateurs de BCD, des bibliothécaires, des responsables de clubs de personnes âgées.

Les jurés s'inscrivent volontairement et s'engagent à lire la totalité de la sélection, le vote s'effectue à bulletin secret.

Ses objectifs.

Faire découvrir aux jeunes la valeur des différents âges de la vie, la FNG² a développé cette action concrète qui s'adresse aussi aux adultes qui les entourent.

Les déclinaisons du Prix Chronos :

- ❖ Le Prix Chronos vacances
- ❖ Le Prix Chronos Familles
- ❖ Le Prix Chronos Suisse

www.prix-chronos.org

¹ FNG : Fondation nationale de gérontologie

² BCD : Bibliothèque centre documentaire.

Les Prix Chronos 2006

Résultats du vote des 32 484 jurés du prix.

❖ Maternelles – CP (9 493 jurés) :

« *Les deux maisons* », Didier Kowarsky ; Samuel Ribeyron. Didier Jeunesse.

❖ CE1 – CE2 (8 995 jurés) :

« *Des grands-parents magiques* », Kochka ; Cyril Farudja. Castor Cadet Flammarion.

❖ CM1 – CM2 (7 297 jurés) :

« *Spinoza et moi* », Sylvaine Jaoui ; Kitty Crowther. Casterman.

❖ 6^{ème} – 5^{ème} (4 157 jurés) :

« *La troisième vengeance de Robert Poutifard* », J.-C. Mourlevat ; B. Alemagna. Gallimard.

❖ 4^{ème} – 3^{ème} (1 635 jurés) :

« *29 février* », Rémi Stefani. Rageot Editeur.

❖ Lycéens, 20 ans et + (907 jurés) :

« *Le cahier de Marie* », Danielle Thiébaud. Editions Siloë.

Que met-il en valeur ?

- **La réflexion personnelle des jurés de tous âges sur leurs parcours de vie ;**
- **Le développement des relations intergénérationnelles ;**
- **La citoyenneté ;**
- **La découverte de la lecture.**

Le Prix Intergénération

Prix Intergénération 2004¹

C'est un **concours national² organisé par le Ministère délégué aux personnes âgées et le journal de l'action sociale, en partenariat avec les revues Notre Temps, Okapi, et le site Internet www.Agevillage.com.**

Le jury du concours est composé de onze membres représentant une grande diversité d'horizons.

Ce concours est **lancé dans le but de valoriser les actions intergénérationnelles** organisées à l'échelon d'une association, d'une commune, d'un canton, d'un département, d'une entreprise, d'un établissement (scolaire, culturel, de santé, etc.) et de primer les meilleures d'entre elles.

Quatre prix honorifiques ont récompensé les actions intergénérationnelles les plus prometteuses. Ils ont été **remis par le Ministre délégué aux personnes âgées dans le cadre des Etoiles de la Fraternité lors de la clôture de l'année de la fraternité 2005.**

Cuisinez l'âge (lauréat du Prix Intergénération 2004).

A Rosières en Haute-Loire, un rendez-vous cuisine ouvre les enfants du multi accueil associatif le « Pays imaginaire » et les résidents de « La Roseraie » au don réciproque, dans la liberté et le respect.

Cet atelier a lieu un mercredi par mois pour 7 enfants de 3 à 5 ans et 5 personnes de 70 à 100 ans. Le thème retenu est la cuisine. Tout s'effectue en binôme, des courses à la cuisson. La recette est choisie par un résident, puis le met est réalisé au « Pays imaginaire » avant d'être cuit et dégusté à « La Roseraie ».

Fondé sur la liberté et le respect mutuel, l'atelier apprend la complémentarité.

« **L'Anniversaire de Chloé** » (lauréat du Prix Intergénération 2004).

Au centre social de Chemillois (Maine-et-Loire), l'Amicale des retraités a monté **une pièce de théâtre sur les relations familiales pour mieux s'écouter et se comprendre à quatre générations.**

Ecrite par des retraités, jouée par les habitants, le scénario aborde des thèmes variés comme le partage des tâches ménagères, le travail des femmes, l'éducation des enfants, ou la place des nouvelles technologies dans les foyers.

Cette expérience a contribué à valoriser l'image de retraités créatifs et ouverts.

Le jardin de nos rêves. (lauréat du Prix Intergénération 2004).

A Marseille, dans le jardin des petits frères des pauvres, un lundi par mois, de 12 h à 16 h 30, 10 retraités entre 70 et 92 ans du Centre gérontologique départemental et 28 enfants d'une classe de CM1 de l'école primaire du Petit Bosquet se retrouvent pour donner vie au « jardin de (leurs) rêves » avec l'aide de l'enseignant, de parents d'élèves et de 8 bénévoles de l'associations. **Le but est de rapprocher deux âges différents en créant un potager.**

Soutien scolaire dans le cadre d'un foyer logement (lauréat du Prix Intergénération 2004).

A Mazamet (Tarn) 11 retraités, formés par une enseignante grâce aux Fonds de développement de la vie associative, font du soutien scolaire auprès de 17 élèves de CP, CE1 et CM2. Cette action de l'association Pass-âges a lieu le mardi ou le jeudi à 16 h.

En montrant leur capacité d'apprentissage et leur désir de s'adapter à l'évolution de la société, les personnes âgées se libèrent de l'étiquette de « repli » dont elles sont trop souvent et trop rapidement affublées.

¹ Cf. fiche de la Semaine bleue pour le Prix Intergénération 2005.

² Le règlement du concours est sur le site www.personnes-agees.gouv.fr

Saint-Apollinaire

Val Sully : un habitat intergénérationnel

En 1995, la commune de Saint-Apollinaire prend en compte la **nécessité de créer des liens nouveaux entre générations**. Sur une parcelle de 1,2 ha naît un complexe immobilier où se vit la mixité des âges.

Saint-Apollinaire compte aujourd'hui 7 000 habitants.

Son programme.

❖ Les résidences :

76 logements sociaux loués à des jeunes couples avec au moins un enfant de moins de cinq ans, ainsi qu'à des retraités.

❖ Des services pour les retraités et personnes âgées :

- ◆ **Un domicile collectif** pour quatorze personnes âgées physiquement dépendantes.
- ◆ **Un domicile protégé** pour six personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.
- ◆ **Un accueil de jour** pour douze personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer.
- ◆ **Un point accueil services**, lieu d'accueil, d'information, d'animation, de coordination et de médiation.

❖ Des services municipaux destinés aux familles :

- ◆ **Une halte garderie.**

- ◆ **Un relais assistantes maternelles.**

- ◆ **Une ludothèque**

- ◆ **Un restaurant scolaire**

❖ Des équipements ouverts à tous :

- ◆ **Une salle de quartier.**

Charte de bon voisinage

Les locataires sont invités à signer, en même temps que leur bail, cette charte qui récapitule une série de règles élémentaires de savoir-vivre : respecter ses voisins, rendre service, être à l'écoute...

Succès

Après trois ans de fonctionnement, il existe un « esprit village ». Les locataires ont appris à s'entraider, lorsqu'ils déménagent, ils « exportent » cet esprit.

L'initiative suscite de l'intérêt en France et en Europe. Des élus, des professionnels de la gérontologie ainsi que des représentants de la Suisse, de la Belgique et de l'Espagne, notamment, visitent Saint-Apollinaire.

Fedosad : www.crisas.asso.fr/AGechanges
www.ville-st-apolinaire.fr

La Semaine Bleue

La Semaine Bleue

Lancée en 1951, la « Journée des vieillards » a été créée par arrêté du ministère de la santé publique et de la population. L'UNIOPSS, était chargée d'en assurer la coordination. L'objectif était de récolter des fonds pour secourir les anciens les plus « *nécessiteux* », 6 ans après la fin de la Seconde Guerre Mondiale.

En 1988, la collecte prit fin et fut remplacée par une subvention des Affaires sociales. La sémantique connut, elle aussi, une évolution : on passa à la « *Semaine Nationale des Vieillards* » puis à la « *Semaine Nationale des Retraités et des Personnes Agées et de leurs Associations* » pour s'arrêter, en 1977, à la « *Semaine Bleue* », accompagnée de ce slogan : « **365 jours pour agir, 7 jours pour le dire** ».

Le thème de la **Semaine Bleue 2006** est : « **Jeunes et vieux... ensemble** » et se déroulera du 16 au 22 octobre.

Objectifs

Au cours de cette semaine, la place des « vieux » est évoquée dans les familles, les quartiers, les associations. La semaine bleue a vocation à devenir le théâtre privilégié de la parole des vieux, récits de vie, journaux d'établissements, projets individuels de vie : une parole instituée (comme dans les conseils de vie sociale des établissements), mais aussi une parole créatrice, une parole qui raconte le vécu subjectif de la vieillesse.

Prix intergénération 2005 :

Allez Mamy, tu peux !

Les enfants d'une école élémentaire créent des marionnettes colorées, et les présentent à des résidents de trois maisons de retraite. Petit à petit, les marionnettes prennent vie dans une histoire créée, racontée et animée par les résidents. Les rencontres et l'avancée du projet sont filmées. Des mamies conteuses s'investissent, les dialogues se nouent, l'entraide se met en place.

Grand prix de la Fondation de France 2005 :

Ensemble, vivre et vieillir au village.

Au **village de la Force dans les Pyrénées Atlantiques**, les aînés ont toute leur place et c'est l'affaire de tous ! Résultat : un recueil de récits des anciens mis en image par le club de dessin, les paroles des aînés enregistrées sur un dvd et illustrées de photos, une histoire inventée avec des enfants, racontée aux plus âgés par des bénévoles...

Deuxième prix de la Fondation de France 2005 :

Paroles et soupières dans la Sarthe (72).

Une soirée cabaret avec les aînés du village ! La compagnie « *Drôle d'hydraule* » a mis tout le monde à contribution pour écrire et mettre en scène cette pièce sur le thème de la mémoire. Costumes, recettes de cuisine, histoires et traditions du village prendront vie sur scène pour le plaisir de tous.

www.uniopss.asso.fr

UNCCAS

**Union nationale des Centres
Communaux d'Action Sociale
(UNCCAS) :**

L'UNCCAS a un rôle de proposition auprès des pouvoirs publics pour réfléchir à des pistes de travail communes, mais aussi de tête de réseau à l'écoute de ses adhérents lorsqu'il s'agit de faire remonter leurs difficultés. Mais aussi, elle accompagne, informe, soutient les adhérents et encourage l'échange d'expériences.

Elle favorise la proximité et l'accompagnement social..

Le CCAS est à ce titre l'un des interlocuteurs privilégiés des familles et des personnes en difficulté.

Une banque d'expériences (et d'autres informations) de l'action sociale est disponible sur le site Internet :

www.unccas.org

Actions intergénérationnelles dont les CCAS sont partenaires.

❖ **L'entretien du lien social : « La semaine du voisinage » à Lorient (56).**

Chaque année, au mois de mai, le CCAS organise cette manifestation pour **favoriser les bonnes relations de voisinage dans le cadre de la lutte contre la solitude**. Chacun organise des spectacles et repas en plein air, des cabarets, contes, théâtre, exposition de savoir-faire des habitants, rencontres-débats...

❖ **La transmission de la mémoire : « Recettes d'hier et d'ailleurs » à Besançon (25).**

Porté par la « Mission inter-âges », ce projet utilise **l'art culinaire comme vecteur de transmission culturelle entre des femmes de 15 pays et de toutes générations**. La réalisation de cet ouvrage s'adresse aux résidents et personnels des foyers logement, aux bénéficiaires de l'aide alimentaire ou des épiceries sociales et aux bénévoles. Chaque recette est proposée par un auteur et expérimentée par le groupe. Elle sera expertisée par un cuisinier professionnel.

❖ **L'échange intergénérationnel : « Il n'y a pas d'âge... pour aimer » à Bourgoin Jallieu (38).**

L'édition du recueil de poèmes « Il n'y a pas d'âges... pour aimer » fait suite à une exposition départementale itinérante « Amours de vieux et vieilles amours » initiée par le CLIC Porte des Alpes, la Ligue de l'enseignement et le Conseil général de l'Isère. C'est le fruit d'un travail réalisé lors d'ateliers d'écriture rassemblant des publics de tous âges. **Cette action vise à favoriser les échanges entre générations.**

Ce recueil rassemble quatre-vingts textes, édité à quatre mille exemplaires et diffusé gratuitement aux partenaires du CLIC Porte des Alpes.

Vieillir dans son quartier, dans son village

La Fondation de France

Organisme privé et indépendant aidant à la concrétisation de projets à caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social ou culturel.

Entreprend de mettre en place un renouveau du mécénat par la naissance d'une « **grande fondation à vocation générale** ».

Son but : aider concrètement « les initiatives de générosité » émanant de toutes parts grâce à une entité capable de jouer le **rôle d'intermédiaire et de catalyseur des générosités**. Médiateurs entre la sphère publique et le secteur privé, les principes d'autonomie et de participation deviennent le double moteur de son action.

Genèse d'un programme

Depuis 2002, avec son nouveau programme « **Vieillir dans son quartier, dans son village, des aménagements à inventer ensemble** », la Fondation de France souhaite mettre l'accent sur l'importance de l'environnement dans la vie quotidienne des personnes âgées, au-delà d'une dimension médico-sociale de prise en charge.

Il est possible de consulter l'appel à projets lancé par la Fondation de France pour 2006 sur le thème de « Vieillir dans son quartier, dans son village », sur le site Internet :

www.fdf.org

Actions intergénérationnelles soutenues par la Fondation de France

Renouer des liens de voisinage à Saint-Geniez d'Olt (Aveyron).

Une **correspondante rurale se déplace à domicile pour rencontrer les personnes isolées**. Elle propose une rencontre régulière ou une aide ponctuelle. Cette personne les aide également à **renouer des liens avec d'autres habitants de proximité**.

Son rôle est le suivant :

- **informer et proposer des services**, par des visites régulières ;
- **aider les personnes dans leur démarches** auprès des services sociaux et administratifs, assurer un suivi des situation en cours ;
- **prévenir l'isolement** par une écoute, le recueil des souhaits et des besoins manifestés par les personnes ;
- **apporter des courses, des livres, des cassettes...** ;
- **contribuer à la coordination des services** existants en faisant le relais auprès d'eux.

Une fois par semaine, à jour fixe, la correspondante rurale vient dans chaque village. **Elle y rencontre chaque année 370 personnes.**

« **Ensemble, vivre et vieillir au village** », projet présenté lors de la **Semaine bleue 2005**. Les petits, les aînés et la bibliothèque du village de La Force (24) mettent en mots et en bouche l'histoire du « petit bonhomme en pain d'épices ». Des bénévoles font la lecture au domicile des vieux.

Le club photos illustre la parole des anciens dans un DVD. Les aînés du village se racontent dans un recueil d'écrits : « couleurs du temps », mis en images par le club de dessin.

Troisième partie

Orientations et propositions¹

¹ Ces propositions ont été élaborées dans le souci de refléter la convergence des points de vue la plus large possible. Elles n'engagent pas chacun des membres. Les contributions des participants se trouvent à la fin de ce document.

Orientations du groupe

Deux groupes de travail ont été créés pour traiter de l'intergénérationnel à l'occasion de la Conférence de la Famille : « La Famille espace de solidarité entre générations » et « La société intergénérationnelle au service de la Famille ».

Il va de soi, et c'est heureux, que les travaux de ces groupes se sont recoupés à certains moments. Le groupe I affirme la complémentarité de la solidarité collective et de la solidarité familiale en souhaitant le développement d'une politique publique dynamique et exigeante. C'est un appui fort au deuxième groupe de travail pour qui **les transferts publics alimentent les solidarités familiales, les accroissent et contribuent à une certaine réduction des inégalités sociales entre les générations.**

Constats

Depuis 1945 notre pacte social, dont la traduction la plus concrète est la création de la Sécurité Sociale, repose sur une étroite solidarité entre les générations, la retraite par répartition en étant l'élément le plus visible.

Mais notre société fait face à un double défi qui change les conditions d'établissement de ce pacte :

- ◆ l'allongement de l'espérance de vie augmente le nombre de générations coexistantes et le modèle à quatre, voire cinq générations succède progressivement au modèle à trois générations. Dans dix ans, le nombre de personnes de plus de soixante ans sera supérieur à celui des moins de 20 ans, et la fin de vie est souvent marquée par des problèmes de santé et de perte d'autonomie.
- ◆ L'entrée dans l'âge adulte, c'est-à-dire le départ de chez les parents par l'accès à l'emploi, la possibilité de fonder une famille, ne cesse d'être retardé, devient plus flou, et entraîne une grande précarité chez certains, un parcours difficile vers l'autonomie pour beaucoup. La famille, lieu par excellence des relations entre les générations reste une référence même si elle s'est fragilisée.

Dans le même temps la progression du nombre de familles monoparentales ou recomposées ainsi que la diminution des fratries, compte tenu de la baisse de la natalité, vont peser sur la prise en charge familiale des personnes en perte d'autonomie. Celle-ci repose principalement sur les femmes, qui sont encore davantage sollicitées que les hommes, même si la fonction de relais commence à être mieux partagée. Soigner (cure) ou prendre soin (care) à l'intérieur de la famille comme à l'extérieur sont d'abord et avant tout le fait des filles et des femmes.

On ne saurait, enfin, oublier les difficultés auxquelles se trouvent confrontées certaines familles : pauvreté, précarité, ruptures, violences.

Lignes d'action

Premier lieu de socialisation, les familles sont des lieux d'éducation où de nombreux échanges se déploient : affectifs, domestiques, sociaux, financiers, matériels, culturels etc.... Les enfants prennent ensuite leur autonomie, reportent leurs investissements sur leurs propres enfants, tandis que leurs parents maintiennent et renforcent leur attachement vis-à-vis d'eux. C'est dans la continuité et la variété des solidarités que se vit l'intergénérationnel.

Mais comme le montre Claudine ATTIAS-DONFUT, si « les solidarités familiales ont pu se maintenir - (c'est grâce) au système public de protection sociale, le versement des prestations sociales stimulant l'entraide privée ».

C'est dans cette perspective que le groupe s'inscrit en cherchant à promouvoir, à côté des solidarités publiques et des solidarités intrafamiliales, toutes les actions et pratiques favorisant les solidarités entre générations, qu'elles soient mises en œuvre par des associations, collectivités territoriales, organismes sociaux ou entreprises.

Le groupe de travail souhaite inscrire dans la durée la question de l'intergénérationnel en contribuant à modifier l'image qui vient encore trop souvent à l'esprit quand on emploie ce terme.

L'intergénérationnel ne se réduit pas aux relations grands-parents petits-enfants, ou à l'aide aux aînés qui sont en perte d'autonomie. Il traverse toutes les générations, Il s'appuie sur tous les âges et chacun peut y contribuer. Il nous appelle aussi à modifier notre approche : « jeunes, actifs, retraités » en rendant beaucoup plus fluides les clivages.

L'ambition du projet, sa difficulté et sa nouveauté, au regard des thèmes de réflexion habituels de la Conférence de la famille, font que les propositions formulées, loin d'épuiser le sujet, doivent être considérées comme une amorce, une première étape qui devra être suivie de bien d'autres. C'est la raison pour laquelle ces propositions ont été construites autour de deux axes complémentaires : rendre plus visible l'intergénérationnel et le porter dans la durée d'une part, le faciliter au quotidien d'autre part.

I. Rendre visible l'intergénérationnel, le porter dans la durée

Proposition 1 - Créer un portail intergénérationnel et développer un numéro d'appel national

Constat

Un certain nombre de sites est consacré à l'intergénérationnel mais il n'existe pas de portail intergénérationnel permettant de trouver les pistes, les réflexions, les associations, les solutions aux questions qui se posent à beaucoup.

Chacun n'ayant pas encore accès à Internet, un numéro d'appel national est nécessaire.

Objectifs

- ❖ Faire mieux connaître les expériences, faciliter la mutualisation et le développement d'initiatives nouvelles.
- ❖ Permettre aux familles d'accéder par région et par département à l'information sur l'ensemble des lieux, ressources, dispositifs, équipements, institutions spécialisées, initiatives existant localement (en lien avec la proposition 7 du groupe I sur l'information des familles sur leurs droits.)

Mesures

- ❖ Associer ce portail intergénérationnel au site www.famille.gouv.fr.
- ❖ Instaurer un numéro national d'appel, du même nom, animé par une petite équipe de professionnels. Les familles, les bénévoles, les professionnels pourraient y trouver une première information et les renseignements de base leur permettant d'appeler des lieux d'accueil qui pourraient préciser, compléter les éléments souhaités.
- ❖ Sous l'égide de la DIF, ce portail et ce numéro devraient être mis en place en partenariat avec le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, les Caisses Nationales de sécurité sociale, les Caisses de retraites complémentaires, les Mutuelles, l'ADF¹, l'AMF², l'UNAF³, et les Associations.

¹ ADF : Assemblée des Départements de France.

² AMF : Association des maires de France.

³ UNAF : Union Nationale des Associations Familiales.

Proposition 2 - Mettre en réseau des lieux d'accueil et d'information et développer des actions dans le cadre du développement social local

Constat

Il existe déjà de nombreux « guichets uniques » de proximité. Nous pensons, bien sûr, aux maisons départementales de l'enfance, du handicap, de l'emploi, de la santé ou encore aux dispositifs des Points Information Famille (PIF), des Points Information Jeunesse (PIJ) ou aux Centres Locaux d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC).

Désormais les interventions se réfléchiront en terme de territoire. La logique territoriale s'est imposée d'elle-même. Mais encore trop peu de territoires sont à la source de projets intergénérationnels. Aussi les acteurs en présence, réseaux associatifs et professionnels doivent-ils, à l'avenir, travailler ensemble en lien avec les habitants. Une démarche de développement social local s'avère nécessaire.

Objectifs

- ❖ Permettre à tous les centres d'accueil et d'information de devenir des relais intergénérationnels.
- ❖ Faciliter le quotidien des familles.
- ❖ Mutualiser les compétences et ressources des différents lieux.
- ❖ Permettre la circulation des « bonnes pratiques » intergénérationnelles.
- ❖ Concevoir et développer des actions locales intergénérationnelles.

Mesures

Assurer la mise en réseau par l'équipe animant le portail et le numéro national d'appel des dispositifs existants localement.

Mobiliser les acteurs locaux, notamment les Centres Sociaux, les CCAS et les associations porteuses des préoccupations intergénérationnelles pour démultiplier ces lieux ressources et contribuer au développement des initiatives locales.

Favoriser la création de bornes Internet pour mettre à disposition du public un accès à l'information et à l'approche des techniques informatiques (en particulier grâce à l'intervention de jeunes médiateurs Internet).

Proposition 3 – Valoriser les relations intergénérationnelles en envisageant la transformation de la « Semaine Bleue » en semaine de l’intergénération et en diffusant et multipliant les initiatives du type : « Grandir-vieillir » de la FNG , Prix Chronos, Prix Intergénération¹, etc.

Constat

Dans notre société l’image de la vieillesse est dévalorisée. Dès le début des années 50 des actions nationales de sensibilisation sont développées : « journée nationale des vieillards », dont la mission d’organisation est confiée à un comité national d’entente.

L’UNIOPSS² assure la coordination de cette semaine. Un thème national est développé chaque année. En 2004 et 2005, un même thème a été proposé : « et si l’on parlait des vieux ? »

Tant en 2006 qu’en 2007 la Semaine Bleue sera au cœur des préoccupations de la Conférence de la famille : « jeunes et vieux... ensemble ! »

C’est en 1996 que la FNG lance le Prix Chronos avec des objectifs multiples. Pour sensibiliser les jeunes à la découverte du « parcours de vie » de la naissance à la mort.

En 2004, le Prix Intergénération a été organisé par le Ministère des Affaires Sociales, Secrétariat d’Etat aux personnes âgées, pour donner un aperçu des actions susceptibles d’améliorer les rapports entre les âges.

Objectifs

- ❖ Sensibiliser l’ensemble de la population à l’intergénération et au parcours de vie.
- ❖ Valoriser les relations entre générations et favoriser la diffusion dans la population d’une image revisitée des âges de la vie.

Mesures

Proposer au comité d’entente une évolution de la Semaine bleue en semaine de l’intergénérationnel.

Promouvoir la diffusion et la généralisation du Prix Chronos, afin de poursuivre la sensibilisation des enfants et des jeunes aux âges de la vie.

Veiller à ce que l’Education Nationale intègre la problématique du parcours de vie dans les préoccupations des enseignants.

Impliquer les médias, les éducateurs et les familles dans la sensibilisation des jeunes et des enfants au parcours de vie.

Soutenir tous les événements intergénérationnels.

¹ Ministère délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, personnes handicapées et à la famille.

² UNIOPSS : Union nationale inter fédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux.

Proposition 4 – Développer des recherches et des recherches/actions sur les transferts entre générations et les représentations des âges dans la société.

Constat

Il convient de développer les travaux de recherche pour mieux connaître l'évolution de transferts publics selon les âges et en fonction de leur articulation avec les solidarités privées. Par ailleurs, à travers les parcours scolaires, les médias, la vie quotidienne, et le monde du travail, sont à l'œuvre des représentations sociales qui induisent nos comportements tout au long de notre vie. Des travaux de recherche complémentaires mériteraient d'être entrepris.

Objectifs

- ❖ Produire du savoir et de la connaissance avec l'objectif de faire changer nos représentations et nos approches pour faire évoluer l'intergénérationnel et mieux l'intégrer dans le quotidien. Par exemple en étudiant les documents et les textes des livres scolaires, les émissions d'informations et de variétés proposées par les médias ou encore en travaillant sur l'image des jeunes et des vieux en entreprise.
- ❖ Développer une observation statistiquement plus fine de la diversité et des inégalités des situations familiales.
- ❖ Développer les travaux de recherche pour mieux connaître l'évolution des transferts publics selon les âges et leur articulation avec les solidarités privées.
- ❖ Mieux connaître les défis ouverts par l'évolution de la pyramide des âges et par la pluralité des modèles familiaux.
- ❖ Travailler sur l'influence des comportements culturels et des politiques publiques.
- ❖ Améliorer la connaissance des politiques publiques des autres pays

Mesures

- ❖ Financer des projets de recherches et des appels d'offre pilotés par la Mire¹, avec notamment la participation de la CNAV, la FNG, la Fondation de France et ouverts très largement aux équipes de recherche.
- ❖ Mutualiser les résultats et en assurer la plus large diffusion.
- ❖ Faire participer les Caisses de protection sociale et l'UNAF à la définition du cahier des charges de l'enquête annuelle sur le revenu des ménages, ainsi qu'à des études plus approfondies sur le profil de revenus suivant l'âge.

¹ MIRE : Mission de Recherche

Proposition 5 – Mettre en place une Charte de l’intergénérationnel et en assurer un suivi régulier à l’occasion des Conférences de la famille.

Constat

La conférence de la famille 2006 a montré l’intérêt de réfléchir sur l’intergénérationnel, de développer de l’information, d’échanger des expériences.

Mais il est nécessaire de rendre visible l’intergénérationnel, de le porter dans la durée, de donner une reconnaissance aux actions. Pour le faciliter au quotidien il faut favoriser des partenariats au niveau territorial.

Objectifs

- ❖ Prendre en compte systématiquement les relations intergénérationnelles dans l’ensemble des politiques et des actions des pouvoirs publics.
- ❖ Repérer dans l’ensemble des politiques et des actions menées par les pouvoirs publics ou privés, les leviers à actionner pour produire des mesures favorisant l’intergénérationnel.
- ❖ Impliquer:
 - les pouvoirs publics ;
 - les collectivités territoriales : ARF, ADF, AMF ;
 - les partenaires sociaux ;
 - les organismes de sécurité sociale ;
 - les mutuelles ;
 - les entreprises ;
 - les organismes collecteurs du 1% logement ;
 - l’UNCCAS ;
 - les associations.
- ❖ Evaluer et suivre les différentes propositions retenues par la conférence de la famille.
- ❖ Donner de nouvelles impulsions pour s’adapter à l’évolution des problématiques.

Mesures

- ❖ Elaborer une « charte de l’intergénérationnel », document fédérateur rassemblant les engagements de l’ensemble des parties intéressées. Sa mise au point partenariale serait pilotée par la DIF. Elle devrait faire l’objet d’une évaluation tous les trois ans.
- ❖ Décliner et suivre avec les acteurs locaux la mise en œuvre de la Charte.
- ❖ Réunir tous les trois ou cinq ans la conférence de la famille sur le thème du développement de l’intergénérationnel (bilan, perspectives, impulsions nouvelles).

II. Faciliter l'intergénérationnel au quotidien

Proposition 6 – Encourager le bénévolat et soutenir la vie associative

Constat

Chacun d'entre-nous doit recevoir cinq ans avant son départ probable en retraite les informations précises sur le montant de sa retraite.

Mais il n'est pas envisagé de préparer les futurs retraités à mettre, s'ils le souhaitent, leurs compétences au service des autres et à bénéficier de celles des autres générations ; les préparations à la retraite dans le cadre de la formation continue sont de moins en moins fréquentes.

L'augmentation du nombre de retraités n'entraînera pas automatiquement celui des bénévoles. Un certain nombre d'associations voient leurs adhérents « vieillir ». L'arrivée à l'âge de la retraite de générations nombreuses, le plus souvent bien formées et en bonne santé, représente un potentiel important. Il est du devoir de la collectivité nationale de créer les conditions pour que les capacités susceptibles d'être mises au service d'une retraite active et de bénéficier à la collectivité nationale toute entière soient pleinement mobilisées.

Beaucoup d'actions intergénérationnelles se développent dans le secteur associatif mais les associations se plaignent de la complexité des dossiers qu'elles doivent remplir pour répondre aux appels d'offres ou trouver le financement de leurs projets.

Objectifs

- ❖ Permettre à chacun de s'informer sur les possibilités et l'intérêt d'une « retraite active » en échangeant et en mutualisant l'expérience et les connaissances des uns et des autres.
- ❖ Permettre à chacun de se préparer dans les deux ans précédant la retraite à entrer dans un nouvel âge actif.
- ❖ Assurer un échange de temps, de services et de compétences pour les bénévoles qui apportent leurs compétences en matière de transmissions de savoir, de soutien scolaire, animation de bibliothèque, d'histoire locale, de menus services aux collectivités territoriales (sorties d'école, etc.) et qui dans le même temps éprouvent des difficultés à réaliser certaines tâches (jardinage, ménage, conduite automobile, etc.).
- ❖ Encourager la VAE¹ pour tous ceux qui sont engagés dans des actions intergénérationnelles notamment pour les jeunes et les aidants.
- ❖ Accompagner les aidants en charge de personnes en perte d'autonomie.
- ❖ Faciliter le travail des associations engagées dans l'intergénérationnel en s'appuyant sur les travaux du CNVA².

Mesures

- ❖ Créer un « passeport » pour une retraite active complétant le droit à l'information sur sa retraite, en fournissant à partir de cinquante cinq ans une série d'informations, nationales

¹ VAE : Validation des acquis de l'expérience.

² CNVA : Conseil national de la vie associative.

et locales, sur les possibilités d'avoir une retraite active au service de la collectivité. S'appuyer pour ce faire, sur le cadre de travail que représente le groupement d'intérêt public « Info Retraite ».

- ❖ Dans le cadre du DIF (droit individuel à la formation) prévoir le droit à des formations sur la base d'un projet post-professionnel.
- ❖ Envisager, après concertation avec les parties intéressées la possibilité pour les collectivités territoriales dans le cadre de leur politique d'aide sociale facultative, d'émettre des CESU¹ au profit de bénévoles apportant leur concours à des activités sociales locales (soutien scolaire, sorties d'école, bibliothèque, etc.). Les conditions dans lesquelles les CESU peuvent être émis relèvent d'une démarche volontaire des collectivités territoriales dans le cadre d'un règlement d'aide sociale facultative.*
- ❖ Proposer aux associations et aux CCAS d'utiliser les possibilités de chèques repas pour les bénévoles prévus dans le projet de loi sur le volontariat associatif.
- ❖ Reconnaître dans le cadre de la VAE les compétences acquises par les parents au foyer, les aidants familiaux et tous ceux qui sont engagés dans des actions intergénérationnelles.
- ❖ Développer des dispositifs d'échanges et de répit pour les aidants :
 - Remplacement à domicile par des professionnels (sur le modèle par exemple des associations d'aide au foyer, cofinancées par les CAF et les Conseils Généraux dans le cadre des schémas départementaux d'aide au foyer).
 - Structures d'accueil de courte durée animées par des professionnels.
 - Groupes de parole pour échanger sur les problèmes rencontrés (sur le modèle des REAAP²).
- ❖ Développer dans les lieux ressources prévus dans la 2^{ème} proposition, la présence de personnes ressources pour faciliter le montage de projet, la réponse aux appels d'offres, les demandes de subventions des associations.

*La proposition concernant le CESU a entraîné les réserves de plusieurs participants, notamment de l'AMF, du CNRPA et de l'UFAL.

¹ CESU : Chèque emploi service universel.

² REAAP : Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents.

Proposition 7 – Favoriser le logement et l’urbanisation intergénérationnels

Constat

De nombreux jeunes travailleurs et étudiants cherchent à se loger. De nombreuses personnes âgées seraient prêtes à les accueillir en échange d'une présence augmentant leur sécurité et prévenant leur isolement. Plusieurs associations se sont créées mais elles rencontrent des problèmes juridiques.

Saint-Apollinaire (Fédosad et OPAC de Dijon) est un exemple de développement concerté d'aménagement urbain, peut-on s'en inspirer et développer cette approche ?

Objectifs

- ❖ Favoriser le logement des jeunes travailleurs ou des étudiants chez des personnes âgées.
- ❖ Développer et encadrer ce type de logement.
- ❖ Favoriser la cohabitation des générations dans un même immeuble, un même quartier, en milieu rural, etc.
- ❖ Développer des services intergénérationnels sur un même territoire.
- ❖ Renforcer le travail des départements pour faciliter l'accès au logement des jeunes.

Mesures

- ❖ Sécuriser juridiquement les initiatives associatives visant à favoriser le logement des jeunes chez les personnes âgées, y compris dans le logement social, et faciliter le travail des associations.
- ❖ Demander à l'ANRU¹ de développer des appels à projet favorisant la cohabitation des générations (urbanisme, aménagement, équipement, etc.).
- ❖ Veiller à ce que les promoteurs privés et les organismes de logements sociaux intègrent la dimension intergénérationnelle dans leurs projets de construction, et créer un dispositif financier incitatif pour l'aménagement de logements favorisant l'intergénérationnel.

¹ Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.

Proposition 8 – Développer un service civique à caractère social pour tous les jeunes¹

Constat

Une partie du lien social se noue à l'occasion d'activités mélangeant les catégories socioprofessionnelles et les générations. L'effet est démultiplié quand il s'agit de travaux d'utilité sociale réalisés par des jeunes.

Objectifs

- ❖ Proposer des actions intergénérationnelles à caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense des droits ou à la diffusion de la culture et de la langue française et des connaissances scientifiques à tous les jeunes.

Mesures

- ❖ Etudier la mise en place d'un parcours civique (obligatoire ?) ouvert à tous les jeunes, d'une durée de six mois, éventuellement fractionnable.

¹ Cette proposition n'a pas été approuvée par la CGT et l'UFAL.

Contributions des membres du groupe

ASSOCIATIONS FAMILIALES PROTESTANTES

La canicule d'août 2003 a provoqué le plus grand drame intergénérationnel que la France ait connu ces dernières années : 15 000 décès. Les études ont montré qu'il ne s'agissait pas de décès par anticipation, de personnes qui, de toutes façons, étaient proches de leur fin.

La canicule de 2003 a été deux fois plus meurtrière en France que celle de 1983, ce qui traduit une rupture du lien intergénérationnel de plus en plus importante et d'autant plus inquiétante que nos voisins européens ont subi les mêmes canicules, mais n'ont pas enregistré de surmortalité dramatique comme la France.

On peut supposer que l'indispensable a déjà été mis en œuvre au sein des maisons de retraite. En revanche on sait que le risque de décès en cas de chaleur reste aujourd'hui encore, particulièrement élevé pour les personnes âgées isolées vivant à leur domicile. C'est la plupart du temps l'éloignement géographique des enfants qui est à l'origine de l'isolement de ces personnes âgées. La montée du chômage a contraint les français à plus de mobilité professionnelle, ce qui a provoqué de véritables ruptures de solidarité intergénérationnelle intra-familiales.

Pour toutes ces personnes âgées isolées il convient de « *rechercher comment recréer du lien social lorsque le lien familial est rompu, et reconstituer des entraides de proximité par analogie avec les solidarités familiales¹* ».

Des dispositifs répondant à cet objectif existent :

- En Allemagne les personnes âgées sont aidées pour les menues tâches qu'elles ne peuvent plus remplir : changer une ampoule, déplacer des objets lourds, ouvrir le pot de confiture qui résiste, enfiler d'avance des aiguilles...Ce sont les jeunes du service national civil et obligatoire qui identifient à cette occasion les personnes âgées et retissent le lien social autour d'elles
- En France l'association Habitat et Humanisme propose les services de son équipe de bricoleurs avec les mêmes objectifs
- Dans l'Aube les « Aînés ruraux » soutenus par la MSA recréent du lien social autour des personnes âgées en voie d'isolement à l'aide de campagnes d'informations auprès de la population, édition de plaquettes et d'affiches, et formation des bénévoles
- Dans la Sarthe ou dans la Marne, ce sont les « familles rurales » qui ont créé des équipes de « voisins ».

En revanche les « petits frères des pauvres » ont proposé aux mairies d'arrondissement de Lyon de rendre visite aux personnes âgées isolées, mais faute de campagne d'information les personnes âgées n'ont pu être identifiées. Et pourtant, en l'absence de solidarité familiale de proximité, ce sont les bénévoles « voisins » qui sont les véritables « déclencheurs » de l'aide professionnelle appropriée. Une personne âgée a du mal à identifier qu'elle se déshydrate, qu'elle n'est plus capable de prendre ses médicaments seule, qu'elle doit se faire

¹ Discours de Philippe Bas, Ministre délégué à la Sécurité sociale, aux Personnes âgées, aux Personnes handicapées et à la Famille, lors de l'installation des groupes de travail de la Conférence de la Famille le 26 janvier 2006

aider pour faire sa toilette malgré le coût et la difficulté d'accepter de faire entrer quelqu'un dans son intimité.

Proposition

Dans le cadre de la lutte contre l'isolement des personnes âgées à domicile particulièrement exposées aux conséquences désastreuses d'une nouvelle canicule, il convient de favoriser la création de liens intergénérationnels de proximité. Il s'agit :

- de soutenir les associations qui organisent des groupes de paroles pour aidants familiaux et d'ouvrir ces groupes aux voisins des personnes âgées isolées, disposés à leur rendre de menus services
- de financer les campagnes d'informations auprès de la population, édition de plaquettes et d'affiches nécessaires à l'édification de ce réseau.

Le rôle des communes dans le domaine des relations intergénérationnelles

L'AMF regroupe 35715 maires et 1250 présidents de communautés.

Depuis sa création en 1907, ses missions sont clairement posées :

- étudier toutes les questions qui intéressent l'administration des communes et leurs rapports avec les pouvoirs publics pour être un véritable pôle d'information et de conseil auprès des maires et, depuis 1999, auprès des présidents de groupements intercommunaux.
- défendre leur intérêt commun, au-delà des clivages politiques, auprès des pouvoirs publics, notamment lors de l'élaboration des projets de lois et de décrets.

Un réseau de 100 associations départementales contribue à l'exercice de ses missions.

Sur son site www.amf.asso.fr sont disponibles toutes les notes, dossiers, articles brochures produits par ses services, dont le guide CCAS et CIAS.

La newsletter : www.maire-info.com, quotidien d'information en ligne sur l'actualité marquante des collectivités locales, la *Lettre* mensuelle des Maires de France et le magazine *Maires de France* participent à l'information des maires.

Rôle des communes en faveur des actions intergénérationnelles

La commune ou le groupement de communes (communauté de commune ou d'agglomération), définit librement sa politique sociale et décide, selon sa taille et sa composition démographique, d'un certain nombre d'actions en faveur de la famille, des plus jeunes aux plus âgés et notamment tout ce qui peut favoriser les relations intergénérationnelles.

Pour mettre en œuvre les actions ainsi définies, la commune (ou le groupement) peut agir soit directement, soit en confiant tout ou partie de son programme à **son centre communal (ou intercommunal) d'action sociale (CCAS, CIAS)** à qui elle accorde une subvention et dont le maire est président .

En outre la commune travaille **en collaboration avec les associations intervenant dans ces domaines**, à qui elle peut accorder des subventions, mettre des locaux à disposition ou fournir le terrain nécessaire pour la construction d'équipements.

Le maire, pour suivre cette politique, peut **déléguer à un ou plusieurs adjoints** des compétences dont le champ varie selon les communes (adjoint chargé des affaires sociales, de la famille, de la petite enfance et des personnes âgées et handicapées...).

Les actions intergénérationnelles initiées par les communes sont très variées et peuvent être regroupées autour des thèmes suivants :

Impliquer les jeunes et les retraités dans la politique communale en mettant en place :

- **un conseil municipal d'enfants ou de jeunes** qui permet le dialogue entre les élus adultes et les représentants des enfants et des jeunes. Il constitue un lieu d'éducation civique complémentaire à l'action de l'école dans une ambiance qui facilite la réflexion, la prise de parole et encourage l'écoute et les prépare à assumer de nouvelles responsabilités, notamment dans le monde associatif.
- **un conseil des sages ou conseils des aînés**, instance consultative, sans pouvoir de décision, dont l'objectif est de faire participer les retraités à la vie de la cité en utilisant au mieux leur compétence, leur disponibilité, leur expérience et leur mémoire. Il peut apporter un avis éclairé et une contribution active à l'étude par la commune de projets touchant à la vie quotidienne de l'ensemble de la population et favoriser ainsi les échanges intergénérationnels

Equipements intergénérationnels

- Maison multiservice intergénérationnelle autour d'activités socioculturelles.
- Immeuble multi génération avec restaurant communal tout public et services rendus entre génération.
- Logement intergénérationnel, 3 générations sur le même pallier, 2 appartements séparés par une pièce « tendresse ».
- Restaurant intergénération ouvert aux retraités, personnels communaux et associatifs.
- crèche ou jardin d'enfants à proximité d'une maison de retraite.

Soutien à des associations gérant des réseaux de bénévoles favorisant le soutien entre générations

- Visite de personnes âgées pour leur apporter du soutien et rompre leur solitude,
- soutien scolaire effectué par des retraités,
- Atelier de lecture animés par des anciens.

Activités et manifestations culturelles et festives inter générations

- Carnaval entre enfants des centres de loisirs et anciens des résidences ou des clubs
- Echanges entre crèche ou école du primaire avec maison de retraite (visites, goûter)
- Discothèque entre adolescents et aînés

Transmission de savoir

- Transmission de savoir et d'expériences par des personnes âgées à des élèves.
- Formation de jeunes par des compagnons, artisans ou ouvriers retraités

Service civil indemnisé pour les jeunes de 16 ans pour aider les personnes âgées

Information et communication :

- Sensibilisation de la population à l'intérêt du développement des relations multi-générationnelles par l'intermédiaire des médias et notamment par la télévision qui pourrait aussi faire participer plus activement des personnes isolées, fragilisées : âgées, handicapées, voire issues de l'immigration, aux émissions, jeux, sports ...
- Sensibilisation de la Société tout entière à la situation d'exclusion dans laquelle se trouve un nombre important de personnes handicapées dans tous les domaines de la vie : scolarité, emploi, loisirs, transport, accessibilité, difficulté de rencontres. Les médias, en liaison avec l'Etat et les Associations pourraient contribuer à faire changer le regard des autres sur cette population
- Utilisation systématique des supports d'information : bulletin municipal, départemental, voire régional pour encourager des initiatives de solidarités intergénérationnelles et laissant à la disposition des Associations un espace rédactionnel pour leur permettre de faire part de leurs actions contributives
- Création d'un site Internet d'informations pluri-générationnelles

Rencontres intergénérationnelles, trans-générationnelles :

- Création de la semaine nationale de la solidarité annuelle au cours de laquelle les meilleures initiatives des bénévoles seraient valorisées et médiatisées. Les Maires des communes concernées pourraient dans ce cadre recevoir les bénévoles en leur apportant une distinction, par exemple une médaille ou un titre de reconnaissance de la ville. Cela pourrait aussi être l'occasion pour les Associations de réaliser un forum au cours duquel leurs besoins seraient exprimés
- Développement des rencontres intergénérationnelles et trans-générationnelles par des manifestations, telles « Immeubles en Fête (la fête des voisins), fêtes de quartier, de village, fête des communautés, expositions sur l'histoire des habitants du village...
- Ouvrir les maisons de retraite, foyers logements pour personnes âgées, structures d'accueil des personnes en situation de handicap à la population locale, y compris aux enfants des écoles, en commençant par exemple par l'organisation d'une fête annuelle, visite, exposition, kermesse ... Les Directeurs de ces Etablissements pourraient y être encouragés à l'initiative des Conseils Généraux qui pourraient les réunir ainsi que les Présidents des Conseils de Vie Sociaux
- Ouvrir les clubs de retraités et préretraités à toute autre population, en changeant l'appellation de ces clubs (souvent appelés clubs des seniors ou clubs des aînés ruraux, ils pourraient par exemple devenir clubs de l'amitié)
- Développer des animations culturelles (théâtre, chorales...) et sportives en faisant davantage appel, en tant qu'acteurs, aux populations isolées et les plus fragiles
- Développer l'idée que les personnes handicapées puissent constituer une ressource pour la Société. Exemples : assurer une assistance scolaire à des enfants, les faire lire, apporter un appui à des personnes issues de l'immigration pour rédiger leur courrier, faciliter leurs démarches administratives, parrainer des enfants dans le cadre de la Charte nationale du parrainage

La politique locale et l'intergénération :

- A l'initiative des Conseils Généraux et avec l'appui des Maires et des UDAF, promouvoir sur le plan local (commune, intercommunalité) la création de C.L.I.A. (Comités de Liaisons Inter Associatifs) dont les missions consisteraient à réunir les responsables d'associations locales dans le but de développer des actions de solidarités intergénérationnelles :
 - création de réseaux de co-voiturage pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer (âgées, handicapées...)
 - création de réseaux spécifiques d'aide à domicile, courses, conseils, démarches ainsi que pour permettre des temps de répit aux aidants familiaux des personnes dépendantes : remplacement au domicile, accueil temporaire, renfort ponctuel pour apporter des réponses aux situations de crise ou d'urgence....

Logement et urbanisme :

- Développer des concepts de rapprochement de différentes générations dans « un îlot intergénérationnel » à l'occasion de la création d'un nouveau quartier (cf. Saint-Apollinaire). Ce type de complexe urbain pourrait également accueillir des populations de personnes en situation de handicap (structures spécifiques, appartements adaptés...) en veillant à une accessibilité environnementale pour tous
- Profiter de la destruction de tours dans des quartiers sensibles ou de logements insalubres pour reconstruire des quartiers pluri-générationnels
- La création d'écoles, de maisons de retraite, de structures pour personnes en situation de handicap devrait toujours se faire dans l'esprit d'un rapprochement géographique intergénérationnel
- Encourager l'arrivée de jeunes couples dans des villes ou villages composés majoritairement de personnes âgées par la création d'emplois de service à la personne et l'offre de logements à des conditions financières intéressantes

Formation :

- Relancer les stages de préparation à la retraite, aujourd'hui abandonnés par de nombreuses Entreprises. Outre le fait que ces stages permettraient aux futurs retraités d'obtenir de nombreux conseils pour occuper utilement leur temps disponible, la participation de responsables associatifs, présents pour exprimer leurs besoins et faire valoir l'intérêt du bénévolat, pourrait être envisagée

Valorisation des bénévoles :

- gratuité des transports publics pour les bénévoles dans la Région ou le Département au même titre que la Région Ile de France (par exemple) l'accorde aux anciens combattants d'AFN, afin de soulager les finances des Associations ou leurs finances personnelles
- allocation de chèques restaurant aux bénévoles, financée par les CCAS
- apport d'un petit complément de salaire à quelques préretraités ou retraités, financé par la commune pour services d'intérêt général rendus (par jour/semaine ou mois)

La politique de l'emploi :

- A l'initiative des Régions et des Conseils Généraux, création d'écoles de l'emploi qui auraient pour principales missions : aider les jeunes à rédiger des C.V., à prendre des contacts téléphoniques et rencontrer des responsables d'entreprises pour accroître leurs chances d'être recrutés. Des conseils pourraient leur être aussi donnés sur les différents métiers proposés. Les éducateurs pourraient être trouvés parmi des retraités de l'éducation nationale, anciens cadres d'entreprises, personnes sans emploi diplômés et expérimentés
- Encourager les Mairies à recourir aux services des C.A.T. et Ateliers protégés pour fournir du travail à la population handicapée concernée : par exemple pour la publication des bulletins municipaux, bulletins de vote, mises sous pli, etc...

En cohérence avec les propos tenus lors de notre audition¹, il nous apparaît possible d'avancer quelques propositions concrètes structurées autour de deux axes principaux : "favoriser l'inter connaissance et le rapprochement entre les générations" et "développer une approche territorialisée dans le domaine de l'intergénérationnel".

Au titre du premier axe, il nous paraît particulièrement souhaitable, d'une part de prévenir la montée chez les jeunes d'un sentiment de rejet des personnes âgées, en multipliant au sein des établissements scolaires des initiatives propres à le contenir comme celles mises en place par la FNG (prix chronos) ou la CCMSA (concours Pré Vert) et, d'autre part, de valoriser le rôle social des jeunes auprès des aînés en les impliquant dans des actions visant à aider les seconds à mieux maîtriser les NTIC.

Ce second objectif pourrait alors avoir comme conséquence non négligeable la création d'emplois pour les jeunes par le biais des contrats d'avenir, si les actions envisagées sont mises en œuvre par des municipalités ou des associations, et/ou dans le cadre du programme gouvernemental de développement des services aux personnes pour le secteur marchand.

Cette première piste de travail participerait à la reconnaissance réciproque des places et rôles de chacun, jeune ou personne âgée, au sein de notre société, au travers d'objectifs poursuivis au niveau national. Mais au-delà, il nous semble nécessaire de concevoir des "programmes d'actions intergénérationnelles territorialisés" selon une démarche de développement social local. Ainsi, localement, des objectifs et des moyens propres à développer les liens et les solidarités intergénérationnelles pourraient être définis au regard de contextes territoriaux spécifiques en impliquant les acteurs locaux (élus, institutions, associations, habitants) dans cette définition et dans la conduite des projets qui en découlent.

Ces contrats pourraient par ailleurs englober également les problématiques liées au thème du groupe de travail n° 1, notamment en ce qui concerne l'aide aux aidants.

Par ailleurs, et par expérience, il nous semble préférable que de tels contrats soient animés par des travailleurs sociaux de CMSA ou de CAF. En effet, ce qui est en jeu dans la conduite de tels projets réside bien plus dans la capacité à mettre en synergie des acteurs, à leur apprendre à travailler ensemble, à écouter la population que dans une quelconque légitimité politique à y agir. Comme en témoigne une habitante à propos du travail réalisé dans le cadre d'un Contrat de développement social territorialisé (CDST) : "Ecouter et faire avec la demande et la réalité, c'est ce que vous avez fait. Et ça fonctionne !". En ce sens, c'est bien de travail social dont il s'agit, d'accompagnement, non pas de personnes mais de territoires, d'une part par un soutien méthodologique au processus d'expression des besoins et des ressources, et à la construction de projet, et d'autre part en faisant en quelque sorte œuvre de maïeutique.

Il s'agit alors de faire preuve d'une "neutralité bienveillante" à l'égard de la parole de tous. Les élus locaux n'apparaissent donc pas les plus à même de développer une telle posture. Ils peuvent être tentés, et c'est humain, de "contrôler" le processus en monopolisant le leadership au sein de diverses réunions et instances. D'où l'intérêt de clarifier, voire de formaliser leur rôle et la teneur de leur implication dès l'engagement de telles démarches de DSL, car, par ailleurs, il va sans dire qu'aucun processus de ce type ne peut être engagé sans leur adhésion aux principes de mutualisation des ressources sociales locales et à celui de la participation de la population.

¹ Voir dans annexes du rapport, audition de la CCMSA lors de la séance du 1^{er}/02/2006.

Il convient de souligner qu'en terme de financement, outre celui lié à l'animation de la démarche, le montant initial à mobiliser peut s'avérer modeste car si certaines actions peuvent nécessiter l'activation de différents dispositifs ou procédures de financement, la réflexion liée à l'ingénierie financière n'apparaît, en quelque sorte, que dans un second temps. Comme peuvent le souligner des conducteurs de tels programmes initiés par la MSA "C'est le projet du territoire qui va rencontrer les partenaires, mobiliser les dispositifs", "la boîte à outils (les dispositifs) existe, mais on ne l'ouvre qu'en fonction des besoins et des demandes ».

Enfin, on pourrait également envisager que cette réflexion sur les projets à mener dans le domaine intergénérationnel au niveau local constitue une déclinaison infra départementale des chartes territoriales de cohésion sociale.

Il faut d'abord bien définir de quoi on parle quand on parle d'inter génération, il ne s'agit pas, pour la CFDT, seulement des relations entre les générations du troisième âge (retraités) et les jeunes enfants.

Pour la CFDT, cela doit concerner toutes les tranches de la vie en définissant bien les besoins particuliers de chaque génération, besoins qui peuvent s'entrecouper et/ou se croiser (lutte contre l'isolement, relation de voisinage mais aussi intégration dans le monde du travail)

Aujourd'hui nous pensons que les besoins de soutien à la jeunesse sont particulièrement importants.

Les solidarités doivent s'adresser en priorité au milieu les plus défavorisés et ne pas oublier d'intégrer la question de la mixité sociale.

D'autre part, les territoires ne sont pas uniformes et les besoins de services et autres sont différents en zone urbaine et en milieu rural où la population est majoritairement très âgée

Il est donc important de soutenir l'organisation des associations intervenant auprès des milieux défavorisés.

Soutien à la vie associative

Il est important de développer un réel soutien à la vie associative de proximité et de le faire sur la durée. Pour la CFDT, le soutien financier doit s'orienter plutôt sur une aide financière à la vie associative sur projet ou bilan par exemple que sur des déductions fiscales qui ne toucheraient que les personnes soumises à l'impôt.

Service civique ou civil :

C'est un sujet compliqué dans la conceptualisation de ses objectifs comme dans les conséquences et les conditions de sa mise en place.

Trop d'éléments sont encore trop mal identifiés et clarifiés tels la nature obligatoire ou non de sa mise en œuvre, son caractère d'application universelle ou pas et les moyens de l'assurer, les conditions et les moyens de son accompagnement, sa place par rapport à l'emploi salarié pour que la CFDT, qui a ouvert en son sein une réflexion sur ce sujet, puisse aujourd'hui apporter son aval à cette proposition.

Nous voyons bien que ce service pourrait répondre d'une certaine manière à l'inter-génération en valorisant la jeunesse, par l'inscription des jeunes dans la vie associative sociale, humanitaire, caritative ou l'inscription dans la vie communale au service des différentes générations.

Ce pourrait être un moyen d'échange, de complémentarité dans des compétences variées, de rencontre et de valorisation des jeunes mais la question, en tous cas pour nous CFDT, n'est pas mûre et le débat pas encore conclu.

Relations inter générations dans les entreprises

Nous rencontrons de plus en plus fréquemment dans les entreprises des difficultés de compréhension entre les générations, comment les plus anciens dans l'établissement

acceptent les jeunes et nouveaux arrivés qui sont parfois plus diplômés qu'eux mais sans expérience et comment les jeunes reçoivent les conseils et transmissions de connaissances de la part des plus anciens.

On voit souvent s'installer des rivalités et des souffrances dans une compétition malsaine.

Il nous faut réfléchir aux conditions de l'accueil des nouveaux arrivants et sans doute prévoir des rendez-vous institutionnalisés et réguliers dans l'entreprise entre l'employeur et les partenaires sociaux pour mesurer l'évolution de ces difficultés et tenter d'y apporter des solutions.

La négociation annuelle pourrait intégrer un point systématique sur ce sujet comme elle le fait sur l'égalité hommes/femmes par exemple.

La problématique Famille aujourd'hui ne peut se résumer à la seule prise en charge et à l'éducation de l'enfant. Ce sont tout à la fois, la parentalité et la maternité tardive, la petite enfance, l'éducation de l'enfant à tous les âges, l'étudiant et le jeune en recherche d'emploi ou en emploi précaire, l'ascendant actif ou qui a cessé son activité, la personne âgée dépendante ou non. Il est donc heureux de constater qu'à l'occasion de cette conférence de la famille, la politique familiale élargit le champ étroit des enfants.

La CFTC tient à rappeler l'utilité de l'approche intergénérationnelle dans notre société tant pour ceux qui donnent que pour ceux qui reçoivent au sein de la famille comme à l'extérieur de celle-ci.

« LA SOCIÉTÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE AU SERVICE DE LA FAMILLE »

Les solidarités entre générations peuvent s'exprimer dans notre société en dehors du lien familial au bénéfice des familles : retraités aidant des enfants scolarisés, parrainage, entraide de proximité notamment. Elles s'exercent dans différents domaines : l'éducation, l'urbanisme, le logement, l'emploi, les loisirs, l'accompagnement des personnes, la transmission de savoirs et de savoir-faire, en direction des enfants, de jeunes, de moins jeunes et de publics spécifiques. Elles peuvent concourir à soulager l'isolement, le mal-être, les difficultés ponctuelles.

Des initiatives nombreuses prennent forme, se développent, parfois s'essouffent. Elles peuvent être individuelles ou s'inscrire dans des formes plus collectives, souvent associatives. Elles contribuent au lien social. Elles sont un facteur de dynamisme individuel, de construction des liens sociaux et de redécouverte de la citoyenneté. Elles constituent un gisement d'actions innovantes. Pour la CFTC, il convient de valoriser et de favoriser ces initiatives déjà existantes plutôt que de chercher à créer d'autres types d'actions. Cette promotion peut passer par un encadrement juridique afin de les préserver de tout dérapage qui remettrait en cause leur pérennité.

Changer notre regard porté sur la vieillesse : une représentation positive de l'avancée en âge

Les effets simultanés de l'allongement de l'espérance de vie et de l'évolution démographique assez pessimiste, sur le plan européen au moins, nous conduisent trop souvent à considérer les personnes âgées comme un fardeau dont on présage qu'il sera de plus en plus lourd à porter dans les années à venir. L'avancée dans l'âge est souvent synonyme de déficience, dépendance et finalement de charge pour la société.

Présenter les personnes uniquement comme sujet de soins revient pourtant à nier :

- qu'elles sont acteurs de leur projet de vie
- qu'elles ont une utilité sociale
- qu'elles sont même une ressource importante, un potentiel formidable pour les générations plus jeunes

Sans considérer qu'un changement de sémantique suffirait à changer notre regard et notre comportement à l'égard de la vieillesse, la CFTC préconise une modification de la représentation des personnes âgées au quotidien, l'adoption de termes plus positifs pour qualifier les personnes âgées (mise en place d'une charte par les publicitaires, notion de senior solidaire et citoyen).

Soutenir les centres sociaux dans la constitution d'une politique du développement social des personnes et des territoires

Les centres sociaux déjà engagés à créer, soutenir et développer des « groupes d'habitants en coopération » ouverts aux forces vives du territoire qui participent à la construction d'une expertise vécue et de solutions citoyennes locales sur les grandes questions de société (logement, emploi, culture, intégration, isolement) souhaitent se voir confortés dans cette mission.

Dans cette logique, les centres sociaux participent à l'expérimentation de conventions territoriales, pluri partenariales (CAF, conseil général, municipalité, conseil régional). Il conviendrait de soutenir le développement de ce type de conventions définissant des engagements communs et un soutien financier apporté à la fonction d'animation globale des centres sociaux.

Développer une politique d'aide aux aidants

La CFTC réclame depuis de nombreuses années déjà une reconnaissance et une valorisation de la situation d'aidant bénévole. Elle préconise la mise en place d'un véritable statut pour ces aidants. Ce statut ouvrirait droit notamment à protection sociale complète (assurance maladie obligatoire et couverture complémentaire santé) et une validation de trimestres de retraite.

Favoriser la mixité des générations pour permettre le tissage de liens de solidarité

- Des lieux d'accueil (ou structures) commun(e)s

Pour la CFTC, la proximité géographique nous paraît être la voie la plus évidente pour favoriser la rencontre des générations.

Sans remettre en cause la spécificité de chaque structure d'accueil, il conviendrait de rapprocher les équipements pour enfants et ceux pour personnes âgées (crèches, haltes-garderies et centre d'accueil de jour pour personnes âgées). Cette proximité pourrait permettre la création d'un espace d'activités socioculturelles (lecture, ateliers créatifs, activités sportives) où de façon ponctuelle se retrouveraient petits et personnes âgées. Dans le cadre de la rénovation urbaine, il conviendrait d'envisager de vrais lieux de vie favorisant non seulement la mixité sociale mais aussi intergénérationnelle.

- Des manifestations communes

Sans chercher à créer de nouveaux événements spécifiquement destinés à l'intergénérationnel, la CFTC propose de sensibiliser les élus locaux à l'opportunité d'inclure une dimension intergénérationnelle lors de manifestations locales déjà existantes (forum des associations, fêtes de village, de quartiers, portes ouvertes des écoles municipales).

- Encadrer et promouvoir le principe de la cohabitation senior/jeune

Favoriser tout en les encadrant les initiatives visant à développer l'hébergement des étudiants chez des personnes âgées. Cette formule permet d'entretenir ou de retisser les liens intergénérationnels, prévient l'isolement des personnes âgées et répond à la fois au problème de pénurie de logement rencontré par les jeunes. Encadrer, améliorer, promouvoir ce type d'actions, portées à l'heure actuelle par une vingtaine d'associations, éviterait des dérives qui pourraient remettre en cause la pérennité du principe. La CFTC propose la rédaction d'une charte relatant les engagements réciproques du senior et du jeune. Une incitation passerait peut être par la mise en place de mesures fiscales (le loyer versé n'entrerait que pour moitié dans le revenu imposable s'il est inférieur à 300 euros).

- Conjuguer intergénérationnel, service civil et travail ponctuel

Les jeunes qui n'ont pas encore atteint l'âge de la majorité ne peuvent trouver d'emploi durant les périodes périscolaires ou les vacances. On constate pourtant souvent leur désœuvrement durant cette même période. La CFTC soutient la proposition qui viserait pour une collectivité locale à mettre en place un service de solidarité à domicile. Concrètement, il s'agirait pour des

jeunes de plus de 16 ans de rendre de petits services (courses, ménages...), hors temps scolaire, à des personnes qui en formulent la demande. L'encadrement par un tuteur et la rédaction d'une charte permettraient le bon déroulement de cette démarche. Ces services rendus donneraient lieu à un dédommagement approprié pour le temps consacré à la personne.

- Promouvoir l'échange des savoirs par le parrainage sous toutes ces formes.

Dans la vie professionnelle, lors d'un premier emploi par exemple, l'accompagnement d'un jeune par un parrain ou tuteur permettrait la transmission de valeurs, savoir-faire, savoirs être. En contrepartie, un livret de parrainage lié à une charte donnerait droit à quelques avantages (chèque déjeuner, chèque vacances, chèque loisirs). Le financement de ces actions pourrait être assumé par l'employeur du parrain, du filleul ou des associations.

En dehors de la vie professionnelle, l'action de grand parrainage permet d'apporter à des enfants un complément d'affection, des repères sociaux, culturels, scolaires dont ils ont besoin.

Aux seniors, cet engagement offre en retour des moyens de lutter contre la solitude en élargissant leur environnement familial, affectif, social voire culturel ou ludique par la présence de jeunes.

-Soutenir et valoriser l'engagement associatif.

Notre tissu associatif sur lequel repose une grande partie de notre économie sociale vit grâce au bénévolat.

Dans les associations se côtoient toutes les couches de notre société : actifs, retraités et personnes en situation précaire. Leur engagement se heurte souvent, en particulier pour les plus modestes, à des problèmes financiers, qu'ils soient actifs ou retraités.

La CFTC est favorable :

-A des dispositifs financiers en direction des associations afin qu'elles puissent dédommager leurs bénévoles des frais liés à des engagements associatifs.

-A une activité, rémunérée quelques heures par semaine, utile à la collectivité et qui apporterait un appoint de revenus pour les personnes qui disposent d'une retraite modeste et pour les actifs en situation précaire.

-A la validation des acquis de l'expérience obtenue dans une activité de bénévolat associatif dans le cadre de valorisation et de reconnaissance des parcours professionnels.

La CFTC souhaite une reconnaissance Nationale pour le bénévolat. A cette fin, la CFTC propose la création du Livret National du Bénévolat. Ce document aurait un caractère officiel. Il permettrait de suivre, de collationner et valider les périodes d'engagement associatif des bénévoles et servirait de référence dûment validée pour la reconnaissance des carrières.

Un des faits marquants qui caractérise l'entrée dans le XXI^e siècle est l'allongement de la durée de vie des êtres humains dans les sociétés développées économiquement. Cette avancée de l'humanité ne relève ni d'une quelconque providence, ni d'une manipulation génétique, mais du fruit de luttes sociales intenses pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, des progrès considérables en matière d'hygiène et de médecine, d'une hausse généralisée du niveau de vie donnant accès à une meilleure qualité de vie (eau courante, chauffage, gaz, électricité, alimentation...) mais également de la mise en place d'une protection sociale de qualité, à vocation universelle, dont la Sécurité sociale est le ciment essentiel de solidarité nationale et intergénérationnelle.

La Sécurité sociale doit être préservée et développée, considérant les nouveaux enjeux et défis de la société actuelle. Elle doit bénéficier des financements indispensables qui permettent à tous de bénéficier des progrès technologiques et médicaux, sans dépassements d'honoraires qui deviennent totalement disproportionnés, sans discrimination dans la distribution et l'accès aux soins. La réforme de son financement doit avoir pour objectif central de nouvelles recettes. C'est à ces conditions que la Sécurité sociale pourra être assurée pour tous et toutes, de la naissance à la mort. Cette solidarité nationale reposant sur le principe républicain d'égalité des droits, doit être organisée dans le cadre d'un service public de qualité, présent sur tout le territoire national. Elle doit prendre aussi naturellement en charge la perte d'autonomie des personnes confrontées à ce phénomène. La solidarité intergénérationnelle doit donc s'entendre au-delà de la sphère strictement familiale.

Dans le contexte actuel marqué par une société productiviste, l'individu n'est considéré comme le plus apte économiquement qu'entre 30 et 45 ans. Ceci constitue une contradiction majeure et un frein considérable pour un parcours de vie épanouissant, où la personne humaine serait respectée tout au long de sa vie dans ses capacités créatrices dont la société pourrait bénéficier. Nous assistons aujourd'hui à un gâchis considérable, dommageable pour la société toute entière et pour une majorité de ses membres.

L'intergénérationnel implique que chaque être humain, quelle que soit sa situation géographique, sociale ou culturelle, puisse vivre toute sa vie dans le respect d'autrui et de lui-même. Cet impératif peut être considéré comme un fardeau sociétal insupportable pour une minorité privilégiée qui s'enrichit au détriment du plus grand nombre. Il peut être aussi considéré comme un objectif humain fondamental. Nous considérons que les retraités constituent une richesse pour la société. Leur rôle social et économique doit être reconnu et valorisé. Ils représentent également une mémoire, une expérience, un savoir faire et un savoir être indispensables. L'allongement de la durée de vie en bonne santé croît plus vite que l'allongement total de la durée de la vie (la dépendance totale ou partielle touche 10% des personnes âgées). La période de retraite doit avant tout continuer d'être considérée comme un moment privilégié de la vie, faisant suite à une longue vie contraignante d'efforts de formation et de travail, de responsabilités et de charges parentales pour un grand nombre. La société doit à ses anciens le droit de « souffler », au retraité le droit de se consacrer à son bien être, à son épanouissement dans des activités bien souvent inaccessibles en pleine activité. De telles aspirations ne sont pas synonymes d'égoïsme et de repliement. L'entraide familiale est effective et existe chaque fois que c'est possible et nécessaire, toutes les enquêtes l'attestent. Les retraités exercent et doivent continuer de pouvoir exercer pleinement leur citoyenneté.

Evidemment, la question des revenus des retraités est primordiale. Les différentes réformes de ces dernières années les ont durement touchés, alors que de nombreux responsables ou « experts » ne cessent de marteler qu'ils sont globalement riches et privilégiés. Depuis la réforme de 1993, la réduction du pouvoir d'achat des retraites ou pensions est réelle et significative du fait principalement des modifications structurelles de revalorisation. S'y ajoutent également de nouveaux prélèvements particulièrement lourds, et une hausse des dépenses de santé à charge des retraités. Depuis 2000, le nombre de retraités en dessous du seuil de pauvreté progresse à nouveau, alors qu'il était en régression de 1970 à 2000. N'oublions pas que l'amélioration globale du niveau de vie des retraités est aussi liée à la montée en charge de la bi activité des couples, donc au travail des femmes qui ont cumulé le plus souvent responsabilités familiales et activité professionnelle. 86 % des salariés au SMIC sont des femmes. Qu'avons-nous à gagner collectivement à une baisse drastique du niveau de vie des retraités ? Qu'ils redeviennent une charge pour leurs enfants ?

La question de l'emploi est centrale pour assurer les solidarités intergénérationnelles. Le poids qui pèse sur l'ensemble des actifs, c'est celui du chômage et de la précarité qui fait exploser le nombre de personnes et de travailleurs pauvres ainsi que leurs enfants (2 millions d'enfants pauvres dans notre pays selon les normes européennes).

LES PROPOSITIONS DE LA CGT:

- **Accroître les recettes de la Sécurité sociale**

La nature et le niveau des prélèvements doivent favoriser les entreprises qui développent l'emploi en nombre et en qualité et au contraire, décourager et pénaliser les entreprises qui concourent aux bas salaires, à la précarité et qui privilégient des profits élevés par des investissements pauvres en emplois. Pour leur part, les revenus tirés des investissements financiers non productifs doivent contribuer au financement de la Sécurité sociale. Il faut revoir toute la politique d'exonération de cotisations sociales consentie aux entreprises, sans contrepartie, et faire cotiser tous les éléments du salaire (prime, intéressement, stock options...).

- **Une gestion démocratique**

La gestion de la Sécurité sociale a été confiée consciemment et objectivement aux représentants des salariés à partir du principe qu'elle est pour l'essentiel financée par les richesses créées par leur travail. Ces représentants, élus initialement démocratiquement par les assurés sociaux et les familles, ont participé jusqu'alors avec constance et efficacité au développement de la Sécurité sociale. Ce principe démocratique, doit être réaffirmé et continué d'être affirmé par une représentation issue du monde du travail et du rôle essentiel qu'il joue dans la société. Appelées aussi « corps intermédiaires », ou « forces vives de la nation » (J. CHIRAC, lors des vœux 2006), les organisations syndicales jouent un rôle essentiel de cohésion sociale

- **La prise en charge de la perte d'autonomie**

La question du financement est centrale pour une prise en charge décente et adaptée des questions de la dépendance, notamment celle des personnes âgées. C'est pourquoi la CGT a souhaité et souhaite toujours, que cette prise en charge s'effectue dans le cadre et au sein même du système de Sécurité sociale, le plus à même de garantir l'universalité des droits et une meilleure réponse aux besoins qui s'expriment. Cette position est défendue par l'ensemble des organisations syndicales, les Caisses nationales de Sécurité sociale et par la Mutualité, ainsi que le Conseil national des retraités et personnes âgées.

- **Solidarité intergénérationnelles et services publics de proximité**

Les services publics doivent jouer un rôle exemplaire et moteur dans le domaine de l'offre et du maintien des liens intergénérationnels. Il faut travailler et développer les solidarités intergénérationnelles dans un espace, régional, départemental, communal, de quartier, où chacun(e) puisse se référer à son identité, sa famille, ses relations amicales, de voisinage ou tissées professionnellement, son environnement. Cela implique des infrastructures qui créent et maintiennent du lien. Il y a nécessité de délimiter les actions de bénévolat, de telle façon à ce qu'elles ne se substituent pas à de véritables emplois privés ou de service public.

- **Professionnalisation des intervenants**

Les métiers des intervenants sociaux, aides ménagères, assistantes maternelles, aides soignantes, auxiliaires de vie, aides à la personne doivent être revalorisés. Des cursus d'études doivent être intégrés dans les programmes de l'Education nationale et de la formation professionnelle, et validés par des diplômes d'Etat. Cela conduira à une progression des qualifications, des rémunérations, et ouvrira des possibilités de déroulement de carrière, favorisant ainsi la reconnaissance de ces intervenants. C'est la condition nécessaire pour attirer les jeunes vers des professions appelées à un fort développement.

- **Accès aux soins**

Il est impératif de remédier au manque de personnel médical et paramédical, source de rupture de soins. Le numerus clausus doit être relevé pour améliorer la couverture médicale du pays. Le secteur hospitalier et d'intégration des personnes âgées dans des structures adaptées doit être accessible à toute la population.

- **Les aidants familiaux**

Les aidants familiaux ne peuvent être le pivot d'une politique d'aide aux personnes âgées dépendantes et constituer des substitutifs d'une politique publique. D'une part, tout le monde ne dispose pas d'une famille en capacité de l'aider, elle peut être et est souvent éloignée, elle est aussi un lieu qui peut être conflictuel. D'autre part, il est reconnu que l'aidant intra familial est exposé à des facteurs de risques accrus par le rôle qu'il joue : stress, travail physique, manque de sommeil, isolement, troubles cognitifs, dépression, ce qui amène au bout du compte à un constat de surmortalité dans cette population.

Des solutions appropriées doivent être trouvées pour les membres de la famille en activité professionnelle qui veulent accompagner les leurs en cas de maladie aggravée ou de fin de vie. Leur contrat de travail et leurs droits sociaux doivent être maintenus. Mais il faut répondre aussi à l'aspiration exprimée par 75% des personnes qui plébiscitent une modification de la loi en faveur d'une assistance médicalisée pour mourir (enquête Sofres). Les parents ayant pris en charge durablement leur enfant souffrant d'un handicap doivent bénéficier de droits sociaux adaptés et d'un retour préparé dans la vie professionnelle quand ils le peuvent et le désirent.

Les associations ont besoin d'être soutenues financièrement et d'une façon pérenne. Une réelle connaissance de leurs besoins en personnel qualifié permettrait un encadrement de qualité des bénévoles agissant dans l'intérêt général. Le contrôle des fonds publics doit être renforcé (conditions de travail, trésorerie, évaluation des actions).

Le vieillissement de la population et plus spécifiquement l'accroissement considérable en nombre et en proportion des personnes âgées de plus de 50 ans, révèlent la nécessité pour notre Société de trouver de nouvelles réponses aux relations intergénérationnelles. Ainsi un nouveau modèle de société et de nouveaux types de relations sociales vont devoir se mettre en place.

Il ne s'agit cependant pas pour la Confédération Force Ouvrière de créer ou d'imaginer des solutions qui viendraient se substituer à celles existantes. De ce point de vue, le système de retraite par répartition, véritable solidarité entre les générations, doit impérativement être préservé et renforcé.

On peut donc dès lors se poser la question de savoir comment la solidarité intergénérationnelle intra ou extra familiale peut s'articuler avec la solidarité nationale ?

La solidarité intergénérationnelle se doit tout d'abord d'apporter une complémentarité à la solidarité nationale.

La solidarité intergénérationnelle, au delà des dispositifs structurants, s'incarne au quotidien dans la mixité des générations. Si les droits et les devoirs de chacun doivent faire l'objet de réflexion, doit-on légiférer en créant des institutions ou bien favoriser le développement d'initiatives visant à donner un caractère concret à cette solidarité ?

Pour Force Ouvrière, il s'agit donc de :

- Favoriser les initiatives locales adaptées aux besoins d'un territoire, permettant la mixité, tout en respectant les spécificités et les attentes de chacun.
- Encourager une transversalité qui assurerait un décloisonnement des générations, tout en respectant l'identité de chacun.
- Mettre en place une politique globale sur un même territoire, permettant la solidarité intergénérationnelle au travers de l'habitat, des loisirs, de l'école.
- Développer un véritable partenariat entre les différents acteurs que sont les municipalités, les régions, les conseils généraux, les réseaux associatifs et les différentes institutions telles que les CAF, CRAM, MSA, Caisses de Retraite...
- Permettre le financement des outils, tels que les centres sociaux, les associations, les maisons de retraite pour mettre en œuvre cette solidarité.
- Communiquer sur l'intergénérationnel, par le biais des différents médias.

La mise en place de cette politique passera dans un premier temps par :

- des financements nationaux et locaux
- une formation des acteurs salariés, notamment dans le cadre du développement des services à la personne.

Il sera également et enfin nécessaire d'adapter le champ de compétences des différents acteurs institutionnels, afin qu'une politique globale de la solidarité intergénérationnelle puisse se mettre en œuvre.

CONFEDERATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES CATHOLIQUES

« LA SOCIÉTÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE AU SERVICE DE LA FAMILLE »

DIAGNOSTIC

Cinq générations

L'allongement de la durée de vie, la difficulté probablement pérenne des jeunes adultes à trouver du travail, l'amélioration de la santé en général, et des retraités en particulier, rendent maintenant visibles ces tranches d'âge et font que notre société doit désormais prendre en compte ces deux générations supplémentaires, qui n'étaient pas significatives en 1945 quand notre système de sécurité sociale a été mis en place.

- les enfants et adolescents	0 – 18 ans
- les jeunes adultes en cours d'insertion familiale et sociale	18 – 30 ans
- les parents actifs	20 – 60 ans
- les grands-parents (en bonne santé, retraités ou encore actifs)	55 – 75 ans
- les personnes très âgées (dépendantes ou non)	75 – 100 ans

Ces cinq générations sont différenciées bien évidemment, outre l'âge et la situation familiale, par des niveaux variés de patrimoine, de revenus et de charges, et bien sûr de santé ou de handicap.

Bénévoles et professionnels

Dans notre société dominée par l'économie, ce qui ne se comptabilise pas, ne compte pour rien. Or le bénévole compte : le parent au foyer compte, le retraité compte, et ils contribuent non seulement à la richesse et à la vitalité de notre pays mais encore à la création d'emplois professionnels, dont ils sont souvent les premiers à détecter localement la nécessité.

Le professionnel a toute sa place dans l'aide aux familles, mais un poste de professionnel doit correspondre à un nombre suffisant et prévisible de besoins des familles pour justifier son financement pérenne.

Le bénévole, lui, peut mener des actions équivalentes - moyennant un minimum de formation - mais intervient de façon souple et ne nécessite pas ce nombre et cette prévision, ainsi son coût est facilement de 20 à 40 fois inférieur à celui du professionnel.

Bénévoles et professionnels sont donc complémentaires.

PROPOSITIONS

Des travaux de notre groupe sont ressortis huit grands thèmes de réflexion et/ou d'action. Notre contribution révisée et condensée reprend donc ces thèmes.

INFORMATION - COMMUNICATION

Nous proposons un « **guichet unique** » matérialisé par

- un **numéro national d'appel** et un nom uniques (ex. 199 Inter génération) animé par une équipe au bout du fil :

Les personnes âgées et les familles, les bénévoles et les professionnels, doivent pouvoir y trouver l'information et l'information sur l'aide administrative, technique ou financière dont ils ont besoin ainsi que les équipements et dispositifs, institutions existants par département (C.L.I.C., P.I.F., Institutions spécialisées, Sites aménagés, etc.).

- un **site Internet associé au site www.famille.gouv.fr**, dédié à l'inter génération, à disposition de l'équipe du numéro national unique comme du grand public :

Le site permettra aux familles d'accéder, par département par exemple, avec quelques mots clés pour faciliter l'accès, à l'information sur l'ensemble des équipements, dispositifs, institutions spécialisées existants dans le département.

VALORISATION DES BENEVOLES

Nous proposons de mettre à la disposition des familles :

- un **dispositif d'accompagnement** à la prise en charge des personnes âgées et/ou dépendantes :

Les familles pourraient à travers ce dispositif bénéficier

- . de groupes de parole pour échanger sur les problèmes rencontrés (sur le modèle du Reaap pour l'aide à la parentalité),
- . de formations à cet accompagnement, formations dispensées notamment via les associations familiales

Les aidants familiaux en activité professionnelle pourraient bénéficier d'un congé partiellement indemnisé sur le modèle du congé parental pour une naissance.

- un **dispositif de répit** pour les aidants de personnes âgées et/ou dépendantes :

Les familles pourraient à travers ce dispositif bénéficier pour quelques heures ou quelques jours

- . de remplacements à domicile, par des professionnels associatifs (sur le modèle des associations d'aide au foyer, financées par les CAF et les Conseils Généraux dans le cadre des Schémas départementaux d'Aide au foyer)
- . de structures d'accueil de courte durée animées par des professionnels

- la **validation des acquis de l'expérience** (V.A.E.) pour les parents au foyer et les aidants familiaux, l'avis des équipes de professionnels associés à l'aide (médecins, aide à domicile, assistante sociale, CCAS) pouvant facilement corroborer ou relativiser les déclarations des candidats à la V.A.E.

- la mise en place de mesures incitatives concernant toutes les familles sous la forme d'un **crédit d'impôt service à la personne** ou d'un **compte épargne service à la personne** comme l'a proposé le Délégué Interministériel à la Famille

- l'**extension de la notion de personne à charge** aux deux nouvelles générations que sont les « personnes très âgées » et les « jeunes adultes en attente d'insertion » :

Etendre la notion de personne à charge **aux personnes très âgées** pour les familles « aidantes »,

Etendre **aux jeunes jusqu'à 26 ans** (limite fiscale d'enfant à charge – I.R.P.P.) les diverses notions d'enfant à charge pour les familles, ce qui modifierait les quotients familiaux – pour les CAF, les Mairies, les Cantines scolaires, la Carte Famille Nombreuse, etc. -, et permettrait ainsi à de nombreuses familles de bénéficier de prestations soumises à des plafonds de quotient familial.

RENCONTRES INTER GENERATIONS

Nous adhérons aux diverses propositions de rencontres inter-générationnelles qui ont été montrées à l'occasion des auditions ou des propositions faites, notamment :

- les rencontres de quartier, de rue ou d'immeuble, comme les opérations « Immeuble en fête » et « Quartier en fête »
- la mise en place d'un événement Inter Générations :
 - . semaine « bleue » ou journée Inter Générations
 - . associée par exemple à la Fête des Familles en octobre, qui a déjà une couleur inter-génération par le lien familial et social qui est promu ce jour-là
(voir le site <http://www.fetedesfamilles.fr>)

POLITIQUE LOCALE

Nous proposons :

- que **l'animation inter générations** devienne un critère obligatoire d'attribution des prestations de service CAF à destination des centres sociaux, ce qui est déjà la réalité dans une partie de ces centres sociaux :
 - . Animation globale et coordination
 - . Animation collective familles
 - . Animation locale

LOGEMENT, URBANISME, TRANSPORT

Nous adhérons bien sûr par avance aux projets comparables à ceux cités ci-après et demandons qu'ils continuent à être soutenus, par exemple par une Fondation Nationale de l'Inter Génération, qui pourrait rassembler les financements divers actuellement mobilisés pour soutenir ces projets :

- la réalisation de Saint-Apollinaire près de Dijon, qui a su implanter la mixité inter générations au quotidien, à travers les logements et l'urbanisme d'un nouveau quartier.
- les réalisations associatives d'échanges « logement contre présence » entre étudiants et personnes âgées, notamment à Paris.

EDUCATION NATIONALE ET INTER GENERATIONS

Ce thème nous semble éloigné des préoccupations à court et moyen terme qui sont celles de cette Conférence Famille, compte tenu de la difficulté à engager des partenariats entre les familles et institutions familiales et l'Education Nationale.

Nous proposons de le traiter ultérieurement, mais nous soutenons complètement les projets comme « Grandir = Vieillir » ou le prix littéraire « Chronos » de la Fondation nationale de gérontologie, notamment pour l'extension de leur diffusion auprès des élèves de l'Education Nationale.

REPRESENTATION DES AGES DANS LA SOCIETE

Ce thème concerne les manuels scolaires, la publicité, les médias qui établissent un critère de valeur de fait en excluant quasiment les générations les plus anciennes, et les nombreux vecteurs de cette représentation des âges dans la société.

Nous considérons qu'il mérite une étude sérieuse et donc du ressort d'un groupe de travail spécifique, indépendant de la Conférence famille, qui produirait un livre blanc et des recommandations sur ce sujet très vaste.

COMITE NATIONAL DES RETRAITES ET PERSONNES AGEES

Il est impossible de contester l'importance croissante, aujourd'hui et demain, des retraités et personnes âgées dans toutes les composantes de la société. Aussi, les retraités ne peuvent-ils être considérés comme en retrait de la société et de la famille.

► **Les retraites doivent être la traduction de la solidarité entre toutes les composantes de la société, mise en œuvre par le pacte social républicain**

De par leur nombre et leur poids économique, les retraités et personnes âgées constituent un «pilier» de la vie économique qui a pour enjeu l'évolution du pouvoir d'achat des pensions et retraites. Les systèmes de protection sociale collective fondés sur le principe de la solidarité entre les générations doivent présenter toutes les garanties nécessaires quant au niveau des revenus de remplacement, à l'assurance d'un pouvoir d'achat garanti et en progression et quant à la prise en charge de tous les aspects des soins de santé à tous les âges de la vie.

Les systèmes de protection sociale collective doivent être les garants du pacte social républicain qui donne la possibilité à chaque retraité, à chaque personne âgée, d'avoir des projets de vie, de continuer à tenir sa place et son rôle dans sa famille et dans la société.

Les retraités et personnes âgées savent l'importance de ces systèmes, qui seuls, permettent de pallier les aléas liés à la vieillesse et constituent le meilleur rempart de protection pour tous.

► **L'allongement de l'espérance de vie, le vieillissement de la société oblige à repenser les services existants, les infrastructures des lieux de vie, afin de prendre en compte les nécessités inhérentes aux différentes étapes de l'avancée en âge et en particulier du «grand âge».**

Il y a lieu de veiller à ce que l'affaiblissement de l'Etat et de son rôle dans le domaine social, induit par les réformes de l'Etat ainsi que les nouvelles atteintes aux droits des retraités en matière de retraite et de protection sociale, ne conduisent en réaction à favoriser l'émergence de groupes d'expression développant des valeurs contraires à la solidarité entre les générations.

► **Les retraités sont aussi l'avenir de la société. Le vieillissement de la population, dont on peut dire qu'il constitue un phénomène de mutation de la société, nécessite d'apporter des solutions à de nouveaux besoins d'ordre social, économique et politique.**

En matière de santé, notamment, le vieillissement de la population fait apparaître des besoins spécifiques d'actions de prévention et de prises en charge plus nombreuses et indispensables de déficiences (auditives, visuelles, dentaires, etc...), de perte d'autonomie, de soins palliatifs, de lutte contre la douleur ou la dépression des personnes âgées, mais aussi en matière de formation de tous les professionnels du milieu médical et paramédical en matière de gériatrie..., autant de besoins qui réclament des techniques, mais aussi une connaissance approfondie de cette population ainsi que beaucoup d'humanité.

Le vieillissement de la population impose donc aux pouvoirs publics de répondre, d'anticiper et d'analyser de façon prospective la problématique, d'innover en matière de

services à destination des seniors et de prendre en considération la place des retraités dans toutes les composantes de la société.

Il est impératif de favoriser le travail en synergie avec les organisations représentatives de retraités et personnes âgées ainsi que le développement des convergences des attentes et exigences entre actifs et retraités.

CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES

La famille est le premier lieu des solidarités. Cependant, la famille n'est pas toujours un lieu idyllique au sein duquel le lien d'amour et de fraternité permet à tous les individus de s'épanouir. Elle est bien sûr aussi le lieu de tensions et de conflits aussi forts que sont les liens qui unissent les membres entre eux.

C'est pourquoi, la solidarité entre générations ne doit pas se cantonner à la sphère familiale. Même si le rapport famille/société est interdépendant, le groupe 2 de la conférence de la famille prend son sens. Il faut travailler sur le fait que la société a un rôle à jouer dans le décroisement des âges qui doit compenser la carence de ce lien dans certaines familles. On ne doit en effet pas se reposer sur la solidarité intra familiale pour compenser les inégalités et aider les générations à se rencontrer.

Les activités et les valeurs de la CSF ont toujours fait se croiser les générations puisqu'elle accueille la famille dans sa globalité, toutes générations confondues et prend en compte toutes les problématiques familiales. Par conséquent, c'est autour de la notion de solidarité qu'un groupe inter secteurs et intergénérationnel appelé « générations solidaires » s'est créé à la CSF, afin de développer des relations solidaires entre les nouvelles générations d'aujourd'hui et de demain.

Pour le groupe, il faut faire prendre conscience que l'inter génération, puisqu'elle est présente, doit aussi être facteur de lien social, au-delà du croisement transgénérationnel.

L'objectif est de dépasser une solidarité uniquement familiale pour porter un regard positif sur chaque génération, sur les valeurs que chacune d'elle peut apporter à toutes les autres. Son principe fondamental est de refuser la ségrégation

Chaque génération a ses valeurs, ses difficultés. Le regard des jeunes sur les anciens et des anciens sur les jeunes est souvent critique... quelle place les uns sont-ils prêts à faire aux autres ? Le respect réciproque des modes de vie et des expressions est alors essentiel.

En repensant notamment à la valeur accordée aux générations, à ce qu'elles portent, ce qu'elles connaissent et ce qu'elles sont susceptibles de transmettre, on aide les personnes à se rencontrer, à échanger et à s'enrichir mutuellement, bref, à s'épanouir.

Pour cela, il est essentiel de prendre conscience qu'on appartient à un « arc de vie » car on est la même personne de la naissance à la mort, il faut savoir suivre et accepter ce parcours de vie.

Décroiser les âges et les générations est donc une perspective à envisager dans toutes les actions de la CSF et dans les institutions.

Propositions

1- Il faut que la notion d'inter génération entre dans les **critères des financeurs** des actions sociales, éducatives et d'aménagement urbain.

L'idée d'une **charte** peut contribuer à faire reconnaître cette dimension à travers de nombreux domaines d'action. Travailler sur une charte correspond aux attentes de la CSF mais il faut alors tenter par ce biais, de faire évoluer les mentalités et non de créer de nouvelles choses. De nombreuses actions vont déjà dans le sens de l'inter génération. Ce qu'il faut, c'est les faire partager, les valoriser, les développer, les faire reconnaître auprès des partenaires financiers et sociaux. Nous devons éviter de penser à un travail supplémentaire ou de nouveaux dispositifs mais faire en sorte que cette dimension se généralise dans les actions existantes.

2- Travailler sur les **représentations des âges**. (Voir le programme « Grandir Vieillir » de la Fondation Nationale de Gérontologie => pratique à généraliser)

Il faut aussi organiser des rencontres inter âges pour que la transmission entre les générations se produise, c'est-à-dire en réfléchissant aux valeurs qui ne sont plus d'actualité, à ce que les générations plus jeunes peuvent apporter aux générations plus vieilles, en associant grand nombre d'associations et de partenaires institutionnels (Education Nationale par ex). Une recherche sur les enjeux intergénérationnels peut aider à la réflexion.

Des rencontres entre les habitants pour faire comprendre ce qui peut déranger l'autre doivent être plus facilitées et encouragées.

3- Donner les moyens aux associations pour que les **bénévoles** ne soient pas uniquement les personnes qui ont du temps. Il faut penser au congé représentation ou au congé associatif ou autoriser un temps de participation des salarié(e)s à la vie citoyenne.

Il faut par ailleurs permettre l'engagement et la présence des bénévoles au sein des structures telles que l'école pour des actions comme « Lire et faire lire ».

On peut valoriser les bénévoles, non pas en leur accordant un crédit équivalent au temps qu'ils auront dédié à une action bénévole mais en leur permettant d'indemniser ses frais réels, en lui assurant une formation correspondant aux compétences requises dans l'association et en lui accordant des points de retraite en fonction du temps qu'il a accordé à l'engagement associatif.

Ainsi, le « CESU compte » n'apparaît pas être une solution raisonnable aux yeux de la CSF. Une personne qui donne du temps ne doit pas le faire en pensant que cela lui permettra peut-être de rémunérer une personne lorsqu'il sera en manque d'autonomie. Tout d'abord parce que de nombreuses personnes ne peuvent pas donner ce temps car elles travaillent. Elles contribuent ainsi à la solidarité nationale. De plus, ce système de compte remettrait ainsi en cause le principe de solidarité qui doit répondre au droit des personnes à être aidées quand elles en ont besoin et non parce qu'elles auraient fait une B.A quinze ans plus tôt. Cela consisterait à créer un circuit parallèle difficilement gérable et difficilement juste.

4- Aménagement urbain

- Systématiser la dimension transgénérationnelle dans les projets d'aménagement des zones d'habitations et de commerces.
- Repenser l'aménagement des habitations pour que les gens se rencontrent. Aménager l'espace urbain pour permettre la création de lieux de vie collective avec une utilisation multifonctionnelle. (voir expérience à St Apollinaire, maisons pour tous avec dimension intergénérationnelle)
- Aménager les logements pour permettre un maintien à domicile des personnes âgées (et ne pas faire comme si les personnes n'allaient jamais vieillir). L'accessibilité et l'adaptation des logements doivent être prévues dès leur construction.
- Améliorer l'espace dans les cités en envisageant systématiquement des espaces verts et des petites unités d'habitation.

5- Rôle **des TISF** : la FNAAFP/CSF (fédération d'associations d'aide à domicile) remarque que les TISF, présentes au sein des familles, vivent avec elles leur quotidien et rencontrent les amis, membres de la famille, travailleurs sociaux de tous âges et avec des fonctions différentes. Elles doivent être sensibilisées à la question intergénérationnelle, mais aussi reconnues et valorisées dans leur travail, notamment par la formation continue. Les réseaux associatifs d'aide à domicile qui garantissent une approche non marchande des services sont à soutenir.

6- Impulser la création d'une fonction **d'élú local en charge de l'ensemble de la famille**. Ce qui éviterait de prendre en compte les problématiques de la petite enfance, des personnes

âgées, des handicapés, etc., de manière négative mais de prendre en compte la famille avec l'ensemble de ses générations, de l'avenir, des projets de vie...

7- Favoriser l'ouverture de lieux d'accueil, d'écoute et de partage en semaine et le WE (tels que les Espaces Accueil Familles à la CSF) en réutilisant les lieux de service en semaine, en **lieu de convivialité** le WE par exemple.

8- **L'éducation permanente**, tout au long de la vie et les démarches d'éducation populaire telles que les universités populaires sont à reconnaître et généraliser. L'accès aux savoirs est transgénérationnel, il n'y a pas d'âge pour apprendre et le même savoir peut se partager à des âges différents. La réciprocité prend d'ailleurs ici tout son sens et il est important d'insister sur ce caractère essentiel de la relation intergénérationnelle.

9- Réaffirmer le rôle des **REAAP** dans la compréhension inter âge. Les REAAP sont un succès mais ils manquent de moyens pour pouvoir fonctionner réellement en réseaux départemental et local. Des actions de soutien à la fonction parentale sont nécessairement bénéfiques pour les générations futures. Ce, d'autant plus que de nombreuses rencontres entre parents portent sur l'adolescence, pour comprendre notamment l'attitude des enfants, etc.

Nota Bene : la CSF rappelle qu'il ne faut pas obliger les générations à se rencontrer à tout prix. Dans les préconisations, il importe de prévoir des aménagements propres à chacun, selon ses préférences (qu'elles soient liées à l'âge, à la culture, aux goûts, etc.).

DEFENSEUR DES ENFANTS

Institution indépendante, créée par la loi du 6 mars 2000, l'Institution du Défenseur des Enfants (www.defenseurdesenfants.fr), se situe par ses missions **au cœur de l'exercice des solidarités familiales** : recevoir et traiter des requêtes individuelles de mineurs ou de leurs représentants légaux, dont les droits n'auraient pas été respectés, identifier des questions majeures qui font obstacle à l'application de leurs droits et élaborer des propositions de réformes. Très tôt l'Institution a été confrontée au silence de la loi sur les requêtes qui émanaient de tiers, tout particulièrement des grands-parents et, dans une moindre mesure, des beaux-parents dans les familles recomposées ou des parents proches (frères, sœurs, oncles, tantes...).

La Défenseure des Enfants s'est également entourée de deux comités consultatifs. Ils pourraient être considérés comme des éléments **d'un dialogue intergénérationnel au plan institutionnel**. L'un est composé d'experts et de parlementaires, l'autre est composé d'adolescents de 13 à 18 ans. « Juniors » et « seniors » contribuent à la réflexion de l'Institution.

1) Le Défenseur des enfants : un « médiateur » intergénérationnel

La famille reste le lieu privilégié d'exercice de différentes solidarités entre les générations. L'institution du Défenseur des Enfants a, très tôt, été sollicitée pour des situations dans lesquelles l'exercice de ces solidarités semblait bloqué.

Depuis 2001, 5% environ des plaintes traitées par le Défenseur émanent de grands-parents et, très marginalement- de l'entourage familial (frères, sœurs, aînés, collatéraux).

Ces requêtes reflètent généralement le désarroi d'une génération active inquiète du sort fait à ses petits-enfants dans des situations qui ne sont toujours celles de conflits entre les générations. Le plus souvent, l'intervention de l'Institution contribue à dissiper des incompréhensions et à apaiser craintes et tensions et ce quelquefois, à rebours des institutions sociales ou judiciaires.

On peut observer et ce, depuis une vingtaine d'années, un désir d'implication plus grande des différentes générations dans la vie du groupe familial. On peut parler d'une renaissance de l'idée de « famille » qu'elle soit restée à l'identique ou recomposée.

A contrario, souvent aussi, on observe que des tensions et des ruptures (décès, divorces, éloignement ou éclatement des familles...) viennent mettre à mal ces scénarios d'où la nécessité d'avoir un outillage substitutif.

2) Au départ, un outillage intergénérationnel palliatif

Il s'agissait au départ de faire ou refaire du lien entre des individus de générations différentes à travers de micro-projets collectifs. Parties d'initiatives associatives à petite échelle, des démarches innovantes se sont développées de plus en plus dans le cadre de projets politiques locaux.

Le rôle de l'Etat, très important en matière de retraite et de protection sociale globale, trouve vite ses limites lorsqu'il s'agit de « produire » du lien social, c'est à dire des relations d'échange et d'entraide. Le défi est d'inscrire dans la durée ce type d'actions. Une première réponse est de décroiser les politiques locales qui quand elles sont spécialisées par catégories d'âge, créent encore plus de ségrégation.

3) Proposer une autre vision des relations entre les générations

De nombreux projets politiques locaux intègrent aujourd'hui un volet « intergénérationnel » : l'intergénérationnel est de plus en plus perçu comme l'élément essentiel de la reconstruction

ou de l'amélioration d'un lien social soit perdu, soit amputé de certaines de ses dimensions. Il sort de l'artefact pour devenir un élément de culture générateur de comportements nouveaux. Partie de la prise de conscience d'un manque, l'action intergénérationnelle débouche sur une problématique de valorisation des différences générationnelles (la vieillesse notamment) et du lien pour obtenir un bénéfice personnel intégré à un bénéfice collectif.

RECOMMANDATIONS

Un certain nombre de facteurs doivent être pris en compte dans la mise en place pérenne de relations entre les « générations » et ce à 4 ou 5 « niveaux » en fonction de l'allongement de la vie. Faire pièce et pour longtemps à un éventuel retour de la juxtaposition des âges et des solitudes nécessite la mise en place d'actions dans des domaines aussi divers que les médias, les manuels scolaires ou la formation des acteurs concernés.

- Amener les décideurs et les médias à présenter autrement les antagonismes générationnels en germe dans la situation actuelle
- Amener les éditeurs scolaires à présenter dans les manuels des relations intergénérationnelles réussies et équilibrées.
- Décloisonner les domaines d'action et les structures (vieux, petite enfance, jeunes, actifs, jeunes retraités, etc. associations et services spécialisés)
- Pérenniser le financement de projet intergénérationnels « sérieux » à moyen long terme par la reconnaissance de la valeur de cet investissement « social »
- Intégrer une dimension intergénérationnelle dans tout projet politique
- Constituer le socle d'une culture de l'intergénérationnel par le partage d'expériences et d'actions réussies (bases de données, référencement d'expériences, etc.
- Mettre en place des formations pour les élus locaux, les personnels des collectivités, les cadres associatifs... Sensibiliser enseignants et éducateurs...
- Mettre en œuvre dès l'école primaire un exercice concret des solidarités entre pairs et inter générations et donner à l'adolescence la possibilité de prendre des responsabilités dans le domaine associatif notamment.
- Mettre en place à moyen / long terme une forme de « service civil » orienté vers les solidarités intergénérationnelles.

DIRECTION GENERALE DE L'ACTION SOCIALE

Objet : contribution au rapport de proposition portant sur le Prix Intergénération 2004.

A - Le contexte du prix:

Le prix Intergénération a été organisé en 2004 dans le cadre de l'année de la Fraternité pour donner un aperçu des actions susceptibles d'améliorer le rapport entre les âges.

Il résultait de la convergence de deux projets :

- celui d'un concours national, organisé par le Secrétariat d'Etat aux personnes âgées
- celui d'un prix Fraternité 2004, organisé par la Grande cause nationale Fraternité

L'esprit de ce concours était de récompenser des actions innovantes, locales, capables d'être reproduites n'importe où.

Les associations qui ont participé à ce concours contribuaient au renforcement du lien intergénérationnel.

Dans l'avant-propos du livret édité qui recueille les actions présélectionnées et sélectionnées, le ministre des personnes âgées précise que le lien intergénérationnel cimenter la cohésion sociale en assurant la transmission des savoirs et la succession harmonieuse des générations en devenant la composante première d'une société forte et fraternelle, la cohabitation entre les âges étant une valeur d'avenir.

Les actions distinguées étaient des initiatives originales visant :

- à rapprocher les différents âges de la vie,
- à donner une autre image de l'avancée en âge, fondée sur l'utilité sociale de nos aînés et sur la valorisation de leur rôle de « passeurs »,
- à faire prévaloir dans les esprits :
 - une autre vision du vieillissement, loin de la mode du « jeunisme »,
 - des capacités d'innovation et d'engagement de nos aînés, très nombreux à s'impliquer en première ligne dans la vie sociale du pays en mettant à profit leur temps, leur expérience, leur générosité.

L'intergénération est le levier pour vivre ensemble.

MISE EN PLACE DU PRIX INTERGENERATION

B – Procédure de la sélection :

la publicité a été faite dans :

le journal de l'action sociale (dans le n° de juillet 2004) et sur son site Internet « Notre Temps » et sur le site de ce journal qui est partenaire de la Semaine Bleue « Okapi » (n° du mois d'août 2004)

Agevillage.com

Sur le site Internet du ministère de la santé

Sur le site Internet d'Accordages

Le jury était constitué de 11 personnalités qualifiées du monde de l'action sociale mais également de celui de l'entreprise et de l'économie.

La procédure des choix a été faite par l'intermédiaire d'une grille d'évaluation portant sur :

- le projet comme réponse à une demande sociale
- l'action répondant à une demande émergente, non satisfaite
- l'action apportant un complément à une réponse déjà existante
- l'action créant des liens entre des publics de différentes générations dans une dynamique locale de « vivre ensemble », « faire ensemble », transmission de savoir, savoir-faire, expériences...
- l'action apportant des résultats réciproques :

Les différents publics en tirant des bénéfices, épanouissement personnel, valorisation, opportunité de rencontres, apprentissages...

C - Liste thématique des actions:

- Environnement et nature ;
- Activités physiques et sportives ;
- Activités ludiques et activités de loisirs ;
- Nutrition, santé qui était le thème de l'appel à projet national et régional 2005 « Bien vieillir » ;
- Activités culturelles et activités artistiques ;
- Débat ;
- Evènement festif, manifestation ;
- Habitat, logement ;
- Nouvelles technologies d'information et multimédia ;
- Programme global intergénérationnel ;
- Solidarité de proximité, aide à la vie quotidienne ;
- Transmission de la mémoire (témoignages).

D - Témoignage d'un membre du jury de sélection du Prix:

« Ce prix est destiné à récompenser une action intergénérationnelle initiée par un établissement accueillant des personnes âgées.

Les dossiers ainsi que la grille des critères de jugement ont été adressés aux membres du Jury suffisamment à l'avance pour des correctifs éventuels de la grille ainsi que pour l'étude des actions présentées suivant une même maquette.

Les actions :

Elles sont de nature très différente par les moyens mis en œuvre, les publics concernés, leur pérennisation et, partant, leur mutualisation.

On passe ainsi de l'évocation de l'histoire populaire d'un village assurée par les « anciens » de la maison de retraite aux jeunes scolarisés à la création d'une mini université inter-âges dans un arrondissement parisien.

Beaucoup d'actions consistaient en la transmission d'un savoir-faire tel que : tenue d'outils, jardinage, cuisine.

De nombreuses actions venaient de voir le jour. Il semble, à cet égard, que leur validité s'inscrit dans le temps et ne peut se mesurer qu'au travers d'un suivi périodique.

Se pose la question de la mutualisation de ces expériences au travers d'informations répétées qui pourraient déclencher l'envie de faire ou d'imaginer chez d'autres.

Un critère est très intéressant également, c'est celui de l'ouverture vers l'extérieur – c'est pourquoi j'avais craqué sur une garde d'animaux, pendant les vacances, l'hébergement étant assuré par l'établissement, les « soignants » étant des équipes de jeunes et de résidents. »

D – Dossiers primés:

1. Théâtre intergénérationnel, action portée par le centre social du Chemillois à Chemille (Maine-et-Loire)
2. « Le jardin de nos rêves », action portée par l'association des Petits Frères des Pauvres à Marseille
3. « Cuisinez l'âge », action portée par l'association «le pays imaginaire» et la résidence « la Roseraie » à Rosières (Haute-Loire)
4. Soutien scolaire « pass-âge », action portée par l'association du même nom à Mazamet (Tarn)

Enfin, il convient de noter qu'au moment de la remise des prix Intergénération 2004, le Ministre a attribué un prix « coup de cœur » au prix Chronos de littérature de la Fondation nationale de gérontologie et ce prix s'est appelé : « Prix spécial Coup de Cœur ».

FAMILLES DE FRANCE

Au delà des apports de FDF au cours des travaux des groupes préparatoires à la conférence de la famille, FDF souhaite par une contribution non exhaustive mettre l'accent sur les analyses déterminantes, les axes prioritaires de travail mais également sur l'esprit qui doit présider à toute approche intergénérationnelle.

Les multiples évolutions-mutations de la société et leurs conséquences imposent une réflexion en profondeur sur les comportements individuels et les politiques publiques.

Qu'il s'agisse de la progression de l'espérance de vie avec pour conséquences l'accroissement du nombre de retraités disponibles mais aussi du nombre de personnes malades et dépendantes,

qu'il s'agisse des évolutions en matière de travail avec les progressions conjointes des statuts précaires, du nombre de foyers bi-actifs et de la mobilité géographique avec pour conséquences la diminution du temps disponible pour les solidarités familiales et des ressources disponibles pour recourir aux services privés à la personne,

qu'il s'agisse des évolutions culturelles marquées par l'évolution de la famille et de ses modes de vie et par l'augmentation des exigences envers la société avec pour conséquences l'affaiblissement des solidarités naturelles, la montée de l'individualisme, l'accentuation de la logique de droit,

qu'il s'agisse de la diminution de l'engagement bénévole ou de son changement de nature (d'abord bénévole pour soi ou pour ses pairs) avec pour conséquences une aggravation du sentiment de solitude et l'affaiblissement du lien social notamment en direction de la génération la plus âgée,

la question des relations intergénérationnelles doit s'inscrire dans la durée avec une volonté affirmée de décloisonner et de pérenniser les politiques publiques (prestations, équipements et services).

Les lignes directrices de l'action doivent être :

1 - Construire un cadre d'action pour reconnaître les solidarités familiales. Familles de France propose le « statut parental pour l'intergénérationnel aux deux extrémités de la vie »

2 - Revisiter les conditions dans lesquelles les solidarités intergénérationnelles peuvent s'exprimer en favorisant l'engagement bénévole – dès le plus jeune âge - dans la vie associative ou citoyenne.

I. « Un statut parental pour l'intergénérationnel aux deux extrémités de la vie »

(détail sur www.familles-de-france.org)

Familles de France propose de reconnaître le travail social et éducatif des parents et grands-parents et de les responsabiliser dans leur fonction.

Familles de France propose de reconnaître le travail d'accompagnant des parents qui aident leurs propres parents – grands parents en situation de dépendance.

Familles de France propose pour ces deux cas que l'Etat signe avec un des parents un contrat de reconnaissance mutuelle. Ce contrat doit ouvrir sur un véritable « statut », rémunéré et soumis à l'impôt.

Il a pour objectif une réelle reconnaissance sociale de l'adulte qui fera le choix de consacrer un « temps professionnel » correspondant à la fonction parentale soit en direction d'un jeune enfant, d'un adolescent dépressif ou d'un parent ou beau parent dépendant ou malade.

Il doit garantir le bénéfice de **droits propres** (couverture sociale, droit à la formation...), droits liés à la personne, sans relation avec l'exercice d'une activité professionnelle antérieure ou postérieure du bénéficiaire et sans référence à la situation professionnelle du conjoint. Ce statut doit assurer l'indépendance et l'autonomie du bénéficiaire au regard de l'évolution éventuelle de sa situation familiale et des aléas de la situation professionnelle du conjoint.

Il s'agit d'une véritable **reconnaissance** par la société d'un engagement sans lequel il aurait été nécessaire de mobiliser des ressources publiques sous forme d'équipements ou de services. De plus, cet engagement est de nature à favoriser la solidarité familiale et à renforcer la cohésion sociale.

II La promotion de l'engagement bénévole.

Parce que « le bénévolat est la traduction concrète des valeurs de citoyenneté et de philanthropie les plus essentielles dans notre société »¹, il est nécessaire de faciliter l'exercice de cet engagement.

Développer au quotidien les solidarités entre les générations c'est s'interroger sur les **freins à l'engagement** ;

Ils se nomment : poids des responsabilités à assumer, formalités administratives lourdes et complexes, excès de réglementation (et d'interprétation des textes), insécurité juridique et surtout absence de reconnaissance,

Ils ont pour berceau la méconnaissance du rôle, des règles et des possibilités des associations. Quelle sensibilisation au collège, au lycée, à l'université ? On ne bascule pas dans le service aux autres sans un parcours jalonné d'actes quotidiens portés par l'ensemble de la communauté éducative.

Ils ont pour source le cloisonnement des services publics, des exigences sanitaires excessives, des conditions fiscales inadaptées, des couvertures d'assurance insuffisantes (en matière de responsabilité notamment).

Les réponses doivent s'inscrire dans une logique d'**éducation permanente** (formation, congé représentation, valorisation des acquis de l'expérience...), dans le respect par les collectivités publiques des personnes et du **projet associatif** qu'elles portent (instrumentalisation grandissante de la vie associative, généralisation des délégations de service public qui limitent ou étouffent les initiatives...), dans des relations de confiance n'excluant pas la responsabilité et le contrôle.

Modifier et développer les relations intergénérationnelles c'est avoir une approche positive, dégagée des contraintes administratives, basée sur l'initiative associative, axée sur la rencontre et l'échange, sources d'épanouissement individuel et de bien-être collectif.

¹ Jean-François Lamour 05.12.05

FAMILLES RURALES

La Conférence de la famille 2006 a choisi le thème « Les solidarités entre générations au sein et en faveur des familles ». Pour alimenter les réflexions à partir de cette thématique deux groupes de travail ont été mis en place :

- ◆ L'un portant sur « La famille espace de solidarités »
- ◆ L'autre traitant de « La société intergénérationnelle au service de la famille »

Concernant les solidarités de la société vis-à-vis de la famille, Familles Rurales propose :

- ◆ L'octroi de points retraite

Au bénéfice des personnes arrêtant leur activité professionnelle (provisoirement ou définitivement) pour se consacrer à l'accompagnement d'un membre vulnérable de leur famille. Octroi de points proportionnels à la durée du retrait de la vie active.

- ◆ La création d'un congé de présence familiale

Sur le modèle du congé de présence parentale qui donne droit à une allocation compensatoire sur 3 ans pour le soutien d'un enfant malade de moins de 20 ans.

Le *congé de présence familiale* (en lien avec le congé de solidarité inscrit dans la loi Fillon portant sur la réforme des retraites et qui fait davantage référence à l'accompagnement de fin de vie) pourrait être demandé par n'importe quel membre du premier cercle familial qui assisterait sur une durée limitée un proche vulnérabilisé par un événement particulier (conjoint - quelle que soit la situation maritale -, enfant de plus de 20 ans, père, mère, frère, sœur). Toutefois, il convient de ne pas pénaliser la personne qui fait ce choix en lui maintenant ses droits sociaux dont ses droits à la retraite.

Il pourrait se décliner ainsi :

- ✓ un an réparti sur trois années,
- ✓ avec une indemnité compensatoire,
- ✓ utiliser le congé totalement ou à temps partiel,
- ✓ prenant en compte l'ancienneté et les cotisations retraite,
- ✓ réintégration du salarié dans son poste ou équivalent en fin de congé.

- ◆ Des mesures favorables au rapprochement des générations par le logement

➤ **Abattements fiscaux**

- Pour les personnes qui transformeraient une partie de leur habitation principale en logement indépendant pour le mettre à la disposition d'un jeune adulte ou d'un parent vulnérable.
- De mobilité familiale justifiée par le rapprochement en vue d'une entraide.

➤ **Faciliter l'accès à un logement adapté à une nouvelle situation (agrandissement de la famille, handicap...) ou à un logement de proximité.**

➤ **Favoriser le financement de programmes de logements facilitant la cohabitation intergénérationnelle : un studio indépendant, attenant à un logement de type familial.**

- Soutenir financièrement la prise en charge d'un parent vieillissant (à l'exemple de la ville de Paris qui accorde 153€/mois d'allocation pour l'accueil d'un parent de plus de 75 ans).
- Amplifier les aides à l'adaptation aux logements sur l'ensemble du territoire et en renforçant les technologies de la domotique pour faciliter l'autonomie des personnes.
- Créer un bureau de vérification et de certification pour le matériel et ustensile domotiques liés à la dépendance, comme il existe pour le matériel médical.

◆ Le contrat multi-génération

Sur le modèle des contrats enfance et temps libre, favorisant un large partenariat (institutions, collectivités locales et associations) autour de projets propices à :

- ✓ l'aménagement de lieux de résidence innovants adaptés aux besoins des personnes vieillissantes et/ou vulnérables,
- ✓ l'animation globale du territoire,
- ✓ le maintien des services en milieu rural dans une dynamique de mutualisation et de coopération.

◆ Des mesures favorables aux jeunes

- ✓ Inciter les associations à faire entrer des jeunes gens dans leur Conseil d'administration, être en situation d'accueil et d'accompagnement pour favoriser leur intégration.
- ✓ Créer une Aide Jeunes

Cette *aide financière* attribuée personnellement au jeune majeur serait remboursable. Il devra faire la démarche de demander le versement de l'aide par la *présentation d'un projet*.

L'aide se présenterait sous la forme d'un *prêt à taux zéro*, conventionné par l'Etat qui prend en charge le coût des intérêts. Il pourrait être distribué par les banques qui le souhaitent ou d'autres organismes désignés par l'Etat. Pour garantir le prêt, un fonds serait créé sur l'initiative de l'Etat et abondé par une cotisation de 1 % des sommes prêtées.

Attribuée sous condition de ressources de 55 % du SMIC (condition de ressource de l'enfant pour donner droit aux allocations familiales), l'aide est remboursable après l'entrée dans la vie professionnelle afin d'éviter l'écueil du surendettement, sur une durée comprise entre 6 mois et 3 ans permettant au jeune de s'installer dans la vie.

Le montant de l'aide serait plafonné et cumulable avec les bourses et allocations existantes.

Pour les jeunes les plus démunis et pour tous ceux qui en font la demande il est souhaitable que cette aide soit assortie d'un *contrat d'accompagnement individualisé*, favorisant l'insertion dans la société et réalisé avec un adulte référent.

- ✓ La loi de finances 2006, prévoit la non-prise en compte des salaires obtenus à l'occasion des jobs d'été (2 mois SMIC maximum) imputables sur la déclaration d'impôts des parents quand le jeune est à leur charge. Familles Rurales souhaite aller au-delà de cette démarche en *exonérant fiscalement, d'un demi-smic annuel, les jeunes étudiants ou apprentis à charge de leurs parents*.

FEDERATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE RETRAITES

Créée en 1974 la Fédération Nationale des Associations de Retraités et Préretraités regroupe une centaine d'associations d'entreprises, de fédérations départementales et d'organismes œuvrant dans le monde de la retraite soit environ 300 000 retraités et préretraités.

Elle ne gère pas directement d'actions intergénérationnelles sur le terrain, mais nombre de ses associations adhérentes sont à l'origine d'actions de ce type. Les associations ont un rôle à jouer en complémentarité des familles.

L'intergénération, c'est donner un avenir au futur, sans lutte de générations, sans création de ghettos, en faisant des choix et en étant capables d'en parler. Le monde associatif est l'espace complémentaire indispensable à celui de la famille ; les échanges doivent aller dans les deux sens, des vieux vers les jeunes et inversement, avec une grande diversité.

Le constat de cette situation a conduit un groupe de travail de la Fédération à rédiger en octobre 2003 une Charte du Senior « **Pour un nouveau pacte social entre les générations** ».

Cette Charte a été adoptée par l'ensemble des adhérents et reste tout particulièrement d'actualité. Elle n'a bien entendu aucun caractère obligatoire, mais elle a le mérite de donner un cadre général à partir duquel les membres de nos associations peuvent réfléchir à leur rôle dans la société.

L'accroissement de la « population senior », situation unique dans l'histoire récente, va engendrer un nouveau modèle de société et un nouveau type de relations sociales entre les générations. Cette évolution entraîne des droits et des devoirs pour les Seniors, mais aussi pour la société.

Soucieux de ne pas être enfermé dans le ghetto de l'âge, le Senior s'engage à rester intégré dans la société moderne qui l'entoure. Désirant rester ouvert à l'évolution du monde, il s'intéressera aux nouvelles formes de vie créées par les générations qui lui succèdent.

Désireux de favoriser le dialogue et la solidarité entre toutes les tranches d'âge, le Senior s'engage à faire preuve de tolérance et de compréhension vis à vis des autres générations ; il s'attache à apporter dans tous les domaines professionnels, associatifs, administratifs ses connaissances et son expérience. Il participe dans la mesure de ses moyens à la vie locale, nationale et internationale.

En contrepartie, le Senior doit pouvoir trouver facilement tous les renseignements pratiques ; il doit avoir un accès facilité à toutes les sources d'information, même s'il est isolé géographiquement.

Il nous semblerait important de **créer un numéro d'appel national**. Chacun pourrait y trouver une première information. Il en va de même pour la **création d'un portail intergénérationnel**. La publicité sur l'existence de ces moyens pourrait être faite par les associations auprès de leurs adhérents.

Un autre point qui retient notre attention est constitué par les relations entre générations au sein de l'entreprise : comment les anciens acceptent-ils l'arrivée de jeunes et comment leur transmettent-ils leur expérience ? Quel regard les jeunes portent-ils sur les plus âgés ? Comment les retraités sont-ils accueillis lorsqu'il leur arrive de revenir pour une occasion ou une autre dans leur ancienne entreprise ? Ont-ils encore une existence ? Il nous semblerait important que ce point fasse l'objet d'une réflexion approfondie.

Enfin dernière réflexion, il nous semblerait important de tout faire pour améliorer l'image du retraité ou de la personne âgée à l'égard des nouveaux actifs; les difficultés importantes rencontrées par les jeunes arrivant sur le marché du travail entraînent, malheureusement, des réactions négatives à l'encontre des générations qui les précèdent. Les retraités ne sont pas tous des nantis, loin s'en faut, et la représentation du retraité que le secteur marchand donne aggrave de façon significative le précipice entre jeunes et vieux.

FEDERATION NATIONALE DES CLUBS D'AINES RURAUX

Le Mouvement des Aînés Ruraux, premier réseau associatif en France de retraités et de personnes âgées, a été créé dans les années 1970 pour animer le territoire rural et lutter contre l'isolement. Il compte 750 000 membres, adhérant à 10 000 clubs répartis dans 85 départements.

Depuis son origine, les Aînés Ruraux ont toujours développé des actions de solidarité envers les plus âgées d'entre eux et mené des actions intergénérationnelles, notamment avec les enfants. C'est donc tout naturellement qu'ils participent aux travaux de la Conférence de la famille.

Pour favoriser le développement de telles initiatives, les Aînés Ruraux proposent :

- une possibilité plus grande d'obtenir des subventions pour la dispense de formation de bénévoles (ex : mise en place d'un réseau de visiteurs à domicile et qui ont besoin de formation pour pouvoir prendre leur place aux côtés des professionnels / cf. : fiche suivante des actions mises en place par les Aînés Ruraux) ;
- la mise en place de référents professionnels pour conseiller et aider les bénévoles d'associations qui s'investissent dans des missions de lien social de proximité ;
- la mise en place d'une banque de données recensant tous les organismes qui lancent des appels à projets dans ce domaine de façon à ce que les réseaux en soient mieux informés et puissent ainsi s'inscrire dans cette dynamique ;
- un assouplissement du fonctionnement de l'Education nationale pour permettre à des bénévoles retraités d'entrer plus facilement dans l'Ecole ou de proposer des activités communes (par ex : partenariat signé avec *Lire et faire lire* mais nombreuses difficultés pour mettre en place sur le terrain des actions) ;

EXPERIENCES DE SOLIDARITES ASSOCIATIVES MISES EN PLACE PAR DES BENEVOLES

Réseau de visiteurs à domicile (Aube)

- **objectif : restaurer le lien social.** La maladie, la perte d'autonomie, la précarité sont souvent à l'origine de l'isolement et du manque de lien social de certains habitants du milieu rural.
- **fonctionnement :** réseau articulé autour de sept clubs Aînés Ruraux avec 30 bénévoles visiteurs à domicile se rendant régulièrement chez des habitants isolés, qui en ont fait la demande, pour leur apporter amitié et attention. Les visites sont gratuites pour les bénéficiaires.
Des réunions sont organisées régulièrement pour échanger sur les expériences de chacun.
- **éthique et formation :** les bénévoles visiteurs s'engagent à respecter la Charte qu'ils ont élaborée. Ils ont suivi une formation à l'accompagnement des personnes isolées. Chacun agit dans le cadre de son club, sous l'autorité d'un référent.
- **partenaires :** Mutualité Sociale Agricole de l'Aube, Centres communaux d'action sociale, Comités locaux d'information et de coordination, professionnels de santé (médecins, infirmières), service d'aide à domicile en milieu rural).
- **budget :** le budget en 2003 s'élève à 4500 euros (campagne d'information auprès de la population, avec édition de plaquettes et d'affiches, formation des bénévoles).
- **Action soutenue par la Fondation de France**

Transport collectif (Loiret)

- **objectif : désenclaver un canton rural.** Pour remédier à l'absence de transports en commun dans le canton rural et isolé de Bellegarde, dans le Loiret, une solution originale a été imaginée par le club des Aînés Ruraux de Nesploy.
- **fonctionnement :** chaque semaine, un mini bus et son chauffeur se mettent à la disposition des personnes en perte d'autonomie, et celles qui n'ont pas de moyens de locomotion (jeunes, adultes sans permis), pour effectuer des déplacements locaux : courses, consultation
- médicale, activité sportive ou culturelle. Ce service répond aux besoins des associations pour leur déplacement. Ouvert aux autres catégories de population, il favorise également les échanges entre les générations. Participation demandée aux usagers : entre 0.10 € et 0.50 € par kilomètre, en fonction du nombre de personnes transportées.
- **territoire :** huit communes partenaires, une population de 5 500 habitants dont plus du tiers est âgé de d'au moins 70 ans, un territoire d'un rayon de 10 kilomètres autour de Nesploy sont concernés par ce service.
- **partenaires :** municipalité de Nesploy et des communes partenaires, associations de jeunes de Bellegarde, Mutualité sociale agricole du Loiret, Union départementale des clubs d'Aînés Ruraux du Loiret, Caisse locale de mutuelle agricole
- **Action soutenue par la Fondation de France**

Aide à la réinsertion de personnes en difficulté (Var et Pas de Calais)

1) Dans le Var : les jardins varois

- **objectif : aider à la réinsertion de personnes au chômage par le biais de la tenue d'un jardin potager.** Le respect des horaires, le retour à un travail et la vie en groupe sont des éléments de réinsertion. Les Aînés Ruraux transmettent leur savoir-faire. Aux côtés du jardinage, une action d'accompagnement dans l'élaboration d'un budget est mise en place. Un livre de recettes a également vu le jour, ce qui a permis aux familles d'échanger sur leurs cultures.
- **fonctionnement :** une vingtaine de familles est accueillie et dispose d'une parcelle de terrain.
- **partenaires :** mairie du Muy, Conseil général du Var, Mutualité sociale agricole, fédération départementale des Aînés Ruraux.

2) Dans le Pas de Calais : les confitures de la solidarité

- **objectif : sensibiliser des jeunes mères de famille à des notions d'économie familiale.**
La réalisation de confitures données ensuite aux *Resto du cœur* est l'occasion d'aborder, avec les participantes, des notions d'économie familiale et d'expliquer comment préparer des repas équilibrés à moindre frais.

Transmission à des enfants de l'art du « potager » (Rhône)

- **objectif : partager avec des enfants la passion du jardinage.** Cette activité permet de faire se rencontrer école privée et école publique, personnes retraitées, adhérents

des Aînés Ruraux et enfants. Le jardin potager est devenu un espace de rencontres, d'échanges et d'expériences où sont abordées aussi bien des problématiques écologiques que diététiques.

- **fonctionnement** : accueil des enfants des écoles avec leurs enseignants.
- **partenaires** : municipalité de Saint-Maurice-sur-Dargoire, les deux écoles, privée et publique.

Vacances pour des personnes dépendantes et leurs aidants (Loiret)

- **objectif : accompagner des personnes dépendantes et leurs aidants dans des séjours de vacances.** Organisés par la Fédération des Aînés Ruraux du Loiret, ces séjours bénéficient de l'accompagnement de bénévoles qualifiés, qui prennent en charge les soins aux personnes dépendantes (toilettes, soins, accompagnement), pour permettre aux aidants de se reposer en profitant de la présence de leur proche handicapé, dans un cadre de vacances, sans avoir le souci des tâches matérielles.
- **fonctionnement** : les participants aux voyages sont pris en charge de leur domicile (trajet jusqu'au point de ralliement de départ par taxi ou voiture particulière) et pendant tout le séjour.
Un car a été spécialement aménagé, financé par le Conseil Général du Loiret et la Fondation de France.
- **partenaires** : Conseil général du Loiret, autocariste local.

FEDERATION NATIONALE DES ECOLES DES PARENTS ET DES EDUCATEURS

La transmission comme socle de la solidarité intergénérationnelle

La Fédération Nationale des Ecoles des Parents et des Educateurs (FNEPE), association loi 1901, reconnue d'utilité publique et agréée association de jeunesse et d'éducation populaire, anime et coordonne un réseau de 44 Ecoles des Parents et des Educateurs. Leur mission est d'accompagner les parents, les professionnels et les jeunes dans le souci de renforcer les alliances éducatives, par des groupes de parole, des débats, des entretiens individuels, des services téléphoniques, des formations de professionnels de l'action éducative et sociale.

Les Ecoles des Parents et des Educateurs visent principalement trois objectifs :

- Contribuer à rendre acteurs de leur vie les parents et les jeunes, en renforçant leurs ressources propres et leurs compétences personnelles, quelle que soit leur situation sociale, culturelle et professionnelle ;
- Participer à la formation et à l'accompagnement des partenaires de l'éducation et du secteur sanitaire et social ;
- Mettre en relation les parents et les professionnels des secteurs éducatif, sanitaire et social.

La relation intergénérationnelle se situe au cœur du travail quotidien du réseau. En travaillant sur la relation parent/enfant, grand-parent/petit-enfant, la filiation, les Ecoles des Parents et des Educateurs travaillent sur *la transmission qui représente un véritable socle des solidarités intergénérationnelles*.

La transmission explicite et implicite (au-delà des mots et même de la volonté) concerne des biens matériels, symboles, savoirs, savoirs faire, valeurs, mémoire, histoire familiale, sociétale, névroses... Cette transmission ne s'effectue pas uniquement dans le sens des personnes âgées vers les jeunes, mais également des jeunes vers les personnes âgées... L'enfant et l'adolescent sont des co-acteurs de la transmission et non pas des réceptacles, soumis aux modèles parentaux.

Confrontés aux difficultés inhérentes à la prise en compte des spécificités générationnelles, aux demandes afférentes et à la non-discrimination, l'objectif de la FNEPE et du réseau des Ecoles des parents et des Educateurs consiste à comprendre les mécanismes et ressorts de toutes les générations sans exception (de la périnatalité à la grande dépendance) pour mieux conjuguer les accompagnements et les intérêts de *toutes* les générations.

La revue « L'école des Parents » de la FNEPE y contribue à chaque numéro, a consacré notamment un numéro spécial en février 2006 « *Des liens pour la vie. D'un âge à l'autre* » et a créé une rubrique consacrée à une meilleure connaissance des adolescents dans sa nouvelle formule sortie en avril 2006.

Le colloque « Jeunes, parents, médias. Des relations @ décrypter » que la FNEPE a organisé les 3 et 4 février 2006 à Paris¹ s'est ancré dans la volonté de témoigner du fait que la connaissance des comportements des générations, de leur entraide ou de leurs incompréhensions était primordiale pour une meilleure entente entre générations.

La FNEPE, en collaboration avec l'École des Parents des Educateurs d'Ile de France, réalise une étude sur les « grands-parents/adolescents. Regards croisés »... Cette étude cerne les relations qu'entretiennent deux générations entre elles, avec une originalité, celle de croiser à

¹ A paraître dans la revue « L'école des parents », septembre 2006.

la fois les représentations familiale et générationnelle. Or, au vu des premiers résultats issus de l'analyse quantitative, le décalage semble grand entre ce qu'on pense de son grand-parent ou de son petit-enfant et des personnes âgées en général et des adolescents¹.

Actions des Ecoles des Parents et des Educateurs

De manière transversale, les actions des Ecoles des Parents et des Educateurs impliquent une prise en compte de la dimension intergénérationnelle. En voici quelques exemples :

➤ *Groupes de parole des personnes en charge de proches vieillissant et cafés des aidants*

L'objectif des groupes de parole à destination des aidants familiaux consiste à orienter, informer, accompagner, laisser émerger une souffrance éventuelle, favoriser la solidarité intergénérationnelle, prévenir des maltraitances des enfants à l'égard de leurs parents vieillissants, à l'aide d'un tiers neutre et renvoie à notre expertise, développée depuis plus de 30 ans.

Aider ses parents vieillissant est une étape décisive de vie difficile à vivre au niveau de la souffrance qu'elle génère. Les personnes qui s'occupent de leurs proches vivent en effet une inversion des rôles, une inversion des places, des remaniements identitaires et une souffrance. Comment maintenir une place « d'enfant de » et non de parents de ses parents quand ces derniers sont dépendants ? Au plus près des problèmes des aidants familiaux, certaines Ecoles des Parents et des Educateurs proposent une *garde à domicile de la personne âgée* par un professionnel ou un bénévole afin de permettre aux aidants de se libérer pendant les réunions d'informations et le café des aidants.

➤ *Lignes téléphoniques*

Au travers *Inter service parent*, les Ecoles des Parents et des Educateurs, notamment celle d'Ile de France, répondent aux questions de nombreuses personnes quant à la manière d'élever dans les meilleures conditions leurs enfants..., mais aussi d'aider aux mieux leurs parents vieillissants.

A travers *Allô Grands-parents*, gérée par l'Ecole des Parents et des Educateurs à l'initiative de l'Ecole des Grands Parents Européens, les grands-parents peuvent être accompagnés par exemple dans leur questionnement juridique à l'égard de leur droit de visite suite à une séparation des parents de leurs petits-enfants. On constate d'ailleurs une augmentation du besoin d'aide de la génération « pivot »

➤ *Soutien scolaire*

A travers le soutien scolaire, les relations, les rôles et les places dans le cadre de l'accompagnement scolaire peuvent être travaillées afin de renforcer les relations intergénérationnelles.

➤ *Cycles de conférences tant en direction des familles que des professionnels*

Les thèmes abordés sont les adolescents, la petite-enfance, « vieillir, est-il une chance ? », l'organisation et les relations familiales lorsque les grands-parents deviennent dépendants, une réflexion sur son rapport au vieillissement.

LES PROPOSITIONS DE LA FNEPE

- **Propositions concernant la solidarité intergénérationnelle**

Proposition 1 : Mettre en place et promouvoir des actions d'engagement, de solidarité et d'entraide réciproque des jeunes et des personnes âgées, leur offrant la possibilité d'exercer leur citoyenneté.

¹ Les résultats de l'étude seront diffusés en 2007.

En intervenant dans l'éducation civique (cf. proposition de la FNG) et des CESC (les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté) dans les établissements scolaires, dans les associations de jeunesse et d'éducation populaire, les juniors associations, les conseils d'enfants et de jeunes..., les personnes âgées peuvent soutenir les jeunes et les aider en mettant à leur portée leurs connaissances et expériences et débattre avec eux sur les valeurs. De même pour l'aide aux devoirs, la réalisation d'actions d'intérêt général..., d'autant plus que de plus en plus de jeunes retraités, issus des entreprises disent, en s'engageant dans la vie associative à l'âge de la retraite souhaitent maintenant mettre en œuvre les valeurs auxquelles ils croient et qu'ils n'ont pas toujours pu mettre en œuvre dans leur vie professionnelle. Parallèlement, il s'agit également de soutenir et d'encourager le bénévolat des jeunes en faveur des personnes âgées, en créant des espaces, des possibilités de développement d'actions de proximité, de solidarité. Cet engagement social en faveur des personnes âgées devrait être valorisé, en lien avec les ministères des Affaires Sociales, de la Jeunesse et des Sports, de l'Education Nationale.

Proposition 2 : En complémentarité avec la proposition 1, initier et soutenir les partenariats entre associations de Jeunesse, de Gérontologie, d'Education Populaire, d'aide aux personnes âgées, afin de créer des passerelles, de décloisonner et de favoriser la rencontre entre les âges.

Proposition 3 : Agir sur la représentation respective des jeunes et des personnes âgées. Mieux comprendre pour mieux accompagner en :

- Soutenant des recherches, des recherches-actions, des groupes de réflexion analysant les relations intergénérationnelles ;
- Valorisant une autre image des dynamiques intergénérationnelles à travers des publications
- Tentant d'*inverser la tendance* d'une partie de la *presse et de la publicité*, de présenter les personnes âgées comme opposées aux jeunes, plus favorisées et exclusivement préoccupées de leurs loisirs ;
- Créant d'un *fond de soutien à la création télévisuelle* pour des réalisations privilégiant des relations intergénérationnelles loin de la caricature, où jeunes et personnes âgées sont dans une relation de réciprocité et d'apprentissage mutuel.

Proposition 4 : Encourager le travail de la question du deuil dans les équipes, services qui interviennent en direction des familles (services sociaux, CAF....).

Proposition 5 : Réserver dans chaque commune, au centre, près des commerces de proximité, de logements adaptés aux personnes âgées et à un prix accessible, et favoriser les rencontres avec les habitants et les liens de solidarité de proximité avec elles.

- Propositions concernant l'aide aux aidants par des groupes de parole, des espaces d'échange

Proposition 1 : Travailler collectivement les enjeux socio-économiques et identitaires de l'aide à sa parenté vieillissante et développer des partenariats dans ce sens.

Proposition 2 : Dégager les moyens suffisants pour soutenir les associations aidant des personnes soutenant des personnes âgées, afin qu'elles puissent travailler dans la sérénité et la pérennité, et ce, quel que soit le type d'aides (groupes de paroles, de consultations spécifiques, d'accès facilité à l'ensemble des informations centralisées).

Proposition 3 : Offrir un véritable espace pour exprimer le rapport à la mort, s'insérant dans une réflexion de la société occidentale, qui ne la ritualise plus.

Proposition 4 : Multiplier et favoriser les lieux d'entraides, d'orientation et d'information comme les « cafés des aidants », à l'image des « cafés des parents ».

FONDATION NATIONALE DE GERONTOLOGIE

- Modifier le regard que portent les jeunes sur le vieillissement au travers de la découverte de la notion de "parcours de vie" nous paraît essentiel pour maintenir la cohésion entre les âges et les solidarités intergénérationnelles. Les acteurs-opérateurs en sont *les familles et les enseignants* qui, comme nous l'avons observé, sont souvent en difficulté pour aborder ces thèmes, soit parce qu'ils pensent que les jeunes ne sont pas intéressés, soit parce qu'ils veulent les "protéger" et souvent, nous les constatons aussi, en raison de leur difficulté personnelle à aborder ces sujets.
- La Conférence de la Famille pourrait être en mesure de suggérer la mise en place d'un **accompagnement de ces éducateurs familiaux et scolaires** :
 - *Pour les familles* : une vaste information sur le "Grandirvieillir" et son importance par des articles, des brochures, et la mutualisation des expériences (via Internet) délivrées via l'UNAF, la CAF...
 - *Pour les enseignants* : les programmes des IUFM pourraient inclure un module de formation obligatoire des maîtres à la problématique du parcours de vie. Nous avons déjà travaillé avec quelques IUFM, où des étudiants avaient choisi comme thème de stage, la mise en place du Prix Chronos et son évaluation.

Si vous le souhaitez, nous pourrions vous proposer, pour une des prochaines réunions, un **projet** de module de formation pour les IUFM (avec photolangage, mise en situation ...)

- A propos **des représentations** : comme l'a suggéré, M. de Montalembert, il serait en effet essentiel de poursuivre un bilan sur l'image de la personne âgée dans les manuels scolaires, comme l'a analysé Geneviève Arfeux-Vaucher dans ses travaux sur la littérature scolaire -jusqu'aux années 1990- et de loisirs jusqu'à nos jours. et comme l'a fait Adela Turin à propos de la femme. Ces chercheurs se connaissent bien et ont déjà eu l'occasion de partager leur travaux. Des recommandations pourraient alors être faites pour modifier les représentations.
- Si au niveau **des programmes scolaires**, certains enseignements contiennent déjà des notions sur le vieillissement, il manque encore une réflexion globale réunissant l'ensemble des différents acquis. Ces données pourraient être utilisées dans le *cours d'instruction civique*, ou sous la responsabilité de l'enseignant principal. Des données démographiques sur l'espérance de vie en France et dans les autres pays, les notions de solidarités et de valeurs de tous les âges, les représentations du vieillissement dans les différentes cultures seraient alors proposées aux élèves et donneraient lieu à des activités pédagogiques variées. La FNG a déjà travaillé sur ce type de programme, le CDROM "GrandirVieillir" constituant déjà un support utile.

MEDEF

L'illustration la plus évidente de l'amélioration continue du niveau de vie général de la population des sociétés développées est l'allongement constant de l'espérance de vie.

La principale conséquence de cette évolution est de faire vivre davantage de générations en même temps dans une même famille.

Il y a de plus en plus d'arrière grands parents et il commence à y avoir un nombre non négligeable de familles où cinq générations successives sont en vie.

Le corollaire de cette situation, qui n'est contesté par personne et qui ne peut que se conforter au fil du temps, c'est que l'organisation traditionnelle de la vie en trois étapes bien distinctes - éducation-formation, activité, retraite – est de moins en moins adaptée à la réalité.

Aucune formule ne pourra permettre de construire une société équilibrée, fondée sur une cellule familiale solidaire, à partir d'une entrée toujours plus tardive dans la vie active, d'une cessation d'activité arbitrairement prédéterminée et d'une retraite toujours plus longue.

Il est très difficile d'imaginer une solution globale et satisfaisante pour traiter l'infinie diversité des situations familiales et des situations économiques et sociales de l'ensemble de la population. Cela ne doit pas empêcher de rechercher des solutions plus souples qui favorisent le passage d'une génération à l'autre sans que les conflits d'intérêt l'emportent sur la nécessaire unité familiale.

L'avenir appelle inévitablement une meilleure fluidité des passages aux différentes étapes de la vie, chaque individu est appelé à passer progressivement d'une étape à une autre. Il est indispensable d'assumer cette progression en évitant au maximum les ruptures traumatisantes et en maintenant une cohésion de l'ensemble de la famille.

O

o o

Cette démarche ne sera réalisable que si chaque génération peut convenablement s'insérer dans la vie économique et sociale.

Dans une première phase historique, les parents comptaient sur les enfants pour assumer leurs vieux jours. Aujourd'hui, de plus en plus d'enfants comptent sur le soutien actif de leurs parents bien au-delà du passage à l'âge adulte.

La prise en charge simultanée de la génération la plus âgée aboutit à faire peser des contraintes lourdes sur la génération intermédiaire.

La solidarité intergénérationnelle a toujours existé de façon plus ou moins explicite, mais la question est aujourd'hui de favoriser son expression dans un cadre mieux adapté à l'évolution des modes de vie.

L'expression la plus forte de cette solidarité a été la mise en œuvre des régimes de retraite par répartition. C'est un système qui est totalement fondé sur l'idée que chaque génération cotise pour payer les retraites de la génération qui l'a précédée avec la conviction que la génération suivante consentira le même effort.

Cette démarche aboutit à mutualiser la prise en charge des personnes ayant cessé leur activité et à alléger corrélativement la contrainte économique qui pèse sur la famille, au bénéfice de sa cohésion.

La recherche de l'équilibre et de l'équité entre les différentes générations est cependant un exercice difficile et différentes études ont relevé que la situation de la population âgée,

autrefois très négligée, était devenue parfois plus avantageuse que la situation des générations actives.

Toutes ces indications n'ont qu'une valeur statistique car elles ne traduisent que la moyenne de cas particuliers très hétérogènes, mais globalement les générations âgées ont aujourd'hui des garanties dont la pérennité ne semble plus évidente pour les générations suivantes.

La solidarité familiale joue un rôle important dans la redistribution non institutionnelle des revenus mais, pour ne pas faire éclater cette solidarité, il est souhaitable de faire évoluer la vie collective de façon plus équilibrée qu'elle ne l'est aujourd'hui afin que les contraintes soient mieux réparties entre les différentes générations.

A contrario d'un modèle qui distingue de façon abrupte les différentes séquences de la vie, il faut donc imaginer des dispositifs beaucoup plus souples tenant compte des réalités et des souhaits des différents membres de la collectivité, en privilégiant systématiquement l'exercice d'une activité, qu'elle soit économique ou sociale.

Pour répondre à ces objectifs, on peut formuler les préconisations suivantes :

1°/ Plutôt que de retarder en permanence l'entrée dans la vie active, mieux vaudrait en favoriser l'accès précoce aux jeunes qui manifestent une curiosité pour la vie pratique, ce qui implique de leur offrir simultanément une vraie perspective de formation tout au long de la vie.

Par exemple, la possibilité d'entrer en apprentissage dès l'âge de 14 ans ne doit pas être un signe de confinement dans un statut d'opérateur exécutant, mais être considérée d'abord comme le support pédagogique de l'acquisition de connaissances générales plus larges permettant une évolution constante des aptitudes et des qualifications.

Tout a été dit et écrit sur le rapprochement entre le système éducatif et la vie dans les entreprises, mais des progrès considérables doivent être réalisés dans ce domaine pour favoriser une meilleure compréhension entre les différentes générations.

2°/ La diminution du temps de travail aurait dû s'accompagner d'une incitation très forte au perfectionnement permanent.

On aurait pu également imaginer que les actifs soient incités à intervenir de façon beaucoup plus systématique qu'aujourd'hui dans les cursus de formation pour faire bénéficier de leurs compétences et de leur expérience les générations plus jeunes.

Ceci ne remet pas en cause la compétence et la responsabilité des organismes formateurs, mais le partenariat entre le système éducatif et les entreprises, toujours préconisé, reste beaucoup trop modérément pratiqué.

Par ailleurs, la solidarité intergénérationnelle devrait également conduire au renforcement de l'exercice du tutorat et l'on pourrait concevoir que tout premier embauché soit placé sous la tutelle d'un salarié expérimenté, chargé d'assumer son intégration dans l'entreprise et la poursuite de sa formation et de son perfectionnement.

3°/ L'exercice du tutorat pourrait être par ailleurs une des modalités privilégiées de la poursuite de l'activité des salariés les plus expérimentés.

La situation démographique de la population française devrait conduire mécaniquement à une amélioration continue du taux d'activité des salariés âgés et ceci devrait contribuer à l'amélioration de l'efficacité économique des entreprises grâce à une meilleure transmission des « savoir-faire ».

Le passage à la retraite devrait être moins une rupture qu'une transition vers une activité différente qui pourrait être articulée autour de la valorisation de l'expérience acquise dans le cadre d'activités de conseils ou d'accompagnement des plus jeunes.

Ces orientations n'excluent pas le développement d'activités de caractère bénévole dans des structures associatives, mais le maintien d'un lien avec la vie économique est souvent porteur d'un comportement dynamique, garant d'une insertion utile dans la vie sociale et familiale.

O

o o

La mise en œuvre de la solidarité intergénérationnelle devra être conçue à l'avenir comme une plus grande ouverture à des formes diversifiées d'activité permettant à tous les âges de mettre leurs centres d'intérêt particuliers en cohérence avec l'intérêt général.

Le plus grave danger qui menace notre société est bien celui d'une rupture intergénérationnelle et il serait excessivement scabreux d'évoluer vers une société où les seniors retraités deviendraient la composante électorale dominante d'une population parmi laquelle les jeunes générations n'auraient plus que l'anxiété de voir disparaître les avantages dont ont pu bénéficier leurs aînés.

A cet égard, il est urgent de mettre un terme à une situation où chaque année les dépenses publiques augmentent plus rapidement que les recettes, en faisant croître simultanément la dette actuelle et les engagements futurs.

Comme beaucoup de pays développés, la France d'aujourd'hui vit au-dessus de ses moyens et les appels permanents à la générosité de l'Etat Providence se vident progressivement de leur sens au fur et à mesure que les ressources disponibles se tarissent.

Il n'est pas convenable que le seul consensus politique implicite de la Nation soit celui qui consiste à facturer aux générations futures les dépenses de retraite et d'assurance maladie que les générations d'aujourd'hui sont incapables d'assumer.

On ne pourra régulièrement cantonner dans une structure de défaisance comme le CADES les dépenses non financées que devront rembourser les générations futures.

La première contrainte de la solidarité intergénérationnelle est que chaque génération assume la prise en charge de ses propres dépenses, sauf à générer un refus global des jeunes générations d'adhérer à un système dont ils ne comprennent plus le sens, avec le risque croissant de conflits intra-familiaux toujours latents.

La meilleure aide que l'on puisse apporter aujourd'hui aux familles, c'est de préserver le potentiel de leurs enfants en leur conservant la possibilité d'exprimer leur propre dynamisme dans un monde en mutation permanente et rapide.

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

La jeunesse et l'éducation populaire

a) Les Conseils de la Jeunesse, constituent dans leur principe, des instances de réflexion, d'expression et de proposition sur le thème de la vie citoyenne. Ils mettent directement les jeunes en situation d'échange avec des adultes : élus, acteurs de la vie associative ou professionnelle. Dans le cadre de ces instances de débats, la commission « Cohésion Sociale » du conseil national de la jeunesse a choisi de travailler en 2006 sur la thématique de l'intergénérationnel et plus précisément sur les actions qui peuvent être mises en place pour favoriser la solidarité entre les personnes.

b) Afin de faciliter l'initiative et l'engagement des jeunes, le MJSVA a regroupé tous les dispositifs d'aide aux jeunes de 11 à 30 ans dans un programme unique : « Envie d'Agir ». Ce dispositif favorise ainsi notamment la présence d'adultes référents dans la construction de l'initiative du ou des jeunes : passeport de l'engagement, points d'appui « Envie d'Agir », parrainage des clubs de jeunes talents...Le programme « Envie d'Agir » ouvre sur de nombreux domaines de l'engagement dont la solidarité de proximité, la solidarité internationale, la citoyenneté et l'animation locale.

c) L'éducation partagée est une notion qui s'est progressivement construite autour de contractualisations territoriales : elle associe les parents dans un rôle actif avec les différents acteurs de l'éducation. En ce sens, une grande partie de la démarche des projets éducatifs locaux favorise les « solidarités éducatives » à la fois par la transmission de savoir-faire permettant des loisirs de qualité et par la construction d'une complémentarité éducative autour de l'école. Si les parents sont les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants, tout ce qui relève de l'éducation ne se limite pas au temps scolaire ou familial : les temps libres et de loisirs sont également des espaces d'éducation. Si les parents délèguent à certains moments aux professionnels de l'éducation, du sport et du loisir une part de responsabilité, il est nécessaire qu'ils soient co-acteurs du projet .

2 411 contrats éducatifs locaux (qui dans de nombreuses communes formalisent l'aide au projet éducatif local) fonctionnent actuellement sur l'ensemble du territoire concernant 8 467 communes qui offrent des loisirs éducatifs à environ trois millions d'enfants âgés de 3 à 17 ans. Plus de la moitié des contrats mettent en œuvre une véritable démarche participative de projet concerté avec les familles.

d) Les loisirs collectifs de mineurs (centres de loisirs et centres de vacances) sont structurés autour d'un projet éducatif qui doit être communiqué aux parents. Celui-ci prend en considération les caractéristiques des enfants et des jeunes accueillis et accompagnés en lien avec certains grands questionnements de société.

Afin de participer à la prévention et la lutte contre l'illettrisme, des programmes familiaux locaux ont été mis en place dans quinze départements. Le programme « Chronos Familles » associe les familles et les centres de loisirs et de vacances dans le cadre d'une convention avec la Fondation Nationale de Gérontologie et l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI).

e) L'agrément national Jeunesse -Education Populaire permet de reconnaître des projets associatifs dans le secteur de l'éducation populaire. La dimension intergénérationnelle est sous jacente à un certain nombre d'actions. Elle s'exprime essentiellement, sous forme de confrontation des pratiques et de transmission des savoir-faire.

Le sport

a) Suite au rapport « sport, adolescence et famille » présenté le 12 novembre 2003, le ministère de la jeunesse des sports et de la vie associative a mis en place en décembre 2005 un pôle ressources national « sport, famille et pratiques féminines ». Celui-ci se situe au CREPS PACA (site d'Aix en Provence) et doit servir de tête de réseau pour expertiser, mutualiser et valoriser les activités conduites sur ce thème.

b) Le « livret du jeune sportif » fait l'objet d'une expérimentation dans six départements depuis septembre 2005 auprès de 10 000 enfants de 6 à 9 ans . Il permet d'assurer un lien entre les familles, les éducateurs sportifs, les dirigeants et les jeunes pratiquants. Il comprend une lettre de présentation de la démarche à l'attention des parents. Au regard du bilan de cette opération les modalités d'une extension au territoire national seront examinées.

c) En 2004, un « week-end du sport en famille » a été initié en lien avec le ministère délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille (787 projets pour cette première année). En 2005, 1 250 manifestations ont été proposées : des forums, expositions et informations sur la pratique sportive en famille (dont les modalités de l'obtention de « licence famille ») et également l'organisation par les associations sportives, d'activités physiques en famille (démonstrations et tournois sportifs familiaux) donnant une large part à la dimension inter générationnelle. La prochaine édition aura lieu les 30 septembre et 1^{er} octobre 2006.

la vie associative et le volontariat

Dans le champ associatif, qui relève des compétences du MJSVA, l'intergénérationnel trouve à se développer au travers du bénévolat et du volontariat

a) Afin de mieux accompagner et reconnaître l'activité bénévole, le Premier ministre a annoncé lors de la Conférence de la Vie associative plusieurs mesures :

1-étendre le périmètre de la médaille de la jeunesse et des sports à tous les acteurs de la vie associative et notamment aux bénévoles associatifs

2-créer un label national pour les structures qui mettent en adéquation l'offre et la demande de bénévoles et d'associations

3-créer un répertoire national de bénévoles pour appuyer l'action des services publics en cas de crise

4- promouvoir et faciliter le bénévolat en ligne

5-inciter à la prise en compte du bénévolat des étudiants dans leur cursus d'études supérieures

6-créer une semaine de la citoyenneté dont le point d'orgue sera la journée mondiale du bénévolat

7-développer l'assurance pour l'activité des bénévoles par une aide financière de l'Etat

8-créer le titre repas du bénévole

D'autre part, le Conseil de développement de la Vie associative consacre des crédits atteignant en 2006 9,4 millions d'euros à la formation des bénévoles associatifs et à des études et expérimentations dans le champ de la vie associative qui peuvent concerner la solidarité intergénérationnelle .

b) Afin de développer le volontariat dans notre pays, le gouvernement a déposé un projet de loi instituant un volontariat associatif. Le volontariat répond à des besoins identifiés au sein

des associations comme entre autres, l'accompagnement de personnes en difficulté sociale. L'objectif du gouvernement est de passer de quatre cents volontaires aujourd'hui engagés au titre du volontariat de cohésion sociale et de solidarité à cinq mille en 2006 et 10 000 en 2007. Ce texte complète les dispositifs existants en offrant un cadre qui puisse s'adapter aux multiples situations dans lesquelles des associations de droit français et les fondations reconnues d'utilité publique souhaitent faire appel à des personnes volontaires.

Le contrat de volontariat, qui ne relève pas du Code du travail, est conclu par écrit entre une association ou fondation reconnue d'utilité publique, poursuivant un but d'intérêt général et agréée par l'État, et une personne majeure de nationalité française ou européenne ou résidant régulièrement en France depuis plus d'un an. Une mission de volontariat durera au maximum deux ans et pourra s'exercer en France, mais aussi dans les pays de l'Union européenne, afin d'encourager la mobilité des jeunes. Une même personne ne pourra accomplir plus de trois ans de volontariat au cours de sa vie.

L'agrément de l'État sera donné pour un temps limité, au vu des motifs du recours au volontariat, de la nature des missions confiées au volontaire et de la capacité de l'organisme d'accueil. En cas de dérive constatée, il sera retiré.

Le volontaire ne peut exercer d'activité rémunérée ; en contrepartie, il reçoit une indemnité, et il bénéficie de tous les droits sociaux, y compris le droit à pension de retraite. L'indemnité est exonérée d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux. Le montant maximum de l'indemnité versée au volontaire sera fixé par décret à hauteur de 400 euros. La protection sociale au titre du régime général sera assurée en contrepartie de cotisations forfaitaires à la charge de l'organisme d'accueil. Si la durée continue de la mission est supérieure à trois mois, le fonds de solidarité vieillesse (F.S.V.) interviendra pour assurer la validation de la période de volontariat au titre de la retraite.

Afin d'éviter tout détournement des nouvelles dispositions, il est interdit aux associations de substituer des volontaires à leurs salariés. En effet, le contrat n'a pas pour objet de constituer un complément de revenus pour le volontaire. Le volontariat associatif n'a pas vocation à déboucher sur une insertion professionnelle, ce rôle étant rempli par les différents types de contrats aidés institués dans le cadre du plan de cohésion sociale.

Le volontariat associatif sera l'un des quatre dispositifs du service civil volontaire.

Il devra constituer une porte d'entrée vers le bénévolat de responsabilité dans les associations et contribuer au renouvellement et au rajeunissement du vivier des responsables associatifs. Il doit aussi permettre l'émergence du volontariat collectif par la mise en place d'équipes de volontaires venus d'horizons scolaires et sociaux différents.

UNION DES FAMILLES LAIQUES

Pour l'UFAL la solidarité intergénérationnelle, c'est la protection sociale de la naissance à la mort. La solidarité, c'est la sécurité sociale et de vrais services publics de santé et d'aide sociale. Le dispositif central, c'est la sécurité sociale solidaire où chacun cotise en fonction de ses moyens et bénéficie en fonction de ses besoins.

L'UFAL est pour

- la création de nouveaux services publics répondant aux besoins non couverts,
- l'amélioration des services existants, afin de répondre aux droits essentiels à la santé, à l'éducation et aux loisirs,
- l'égalité d'accès de tous les citoyens à ces services publics sur tout le territoire,
- de vrais emplois dans ces services publics.

Le recul de la solidarité intergénérationnelle assurée par la protection sociale solidaire ne doit pas être cachée par de nouvelles propositions intra familiales sous prétexte d'économies. Les contraintes budgétaires nous sont présentées comme insurmontables. Nous récusons ce présentation, car la France est un pays riche, mais aux richesses mal partagées. Des services publics au service des citoyens et de leurs familles, dans le cadre de la solidarité intergénérationnelle, permettraient de socialiser la richesse et de récupérer une partie des 10 points de PIB accaparés en 20 ans par les profits. L'affaiblissement de près de 10 points de PIB de la part des revenus du travail et des cotisations sociales représente plus de 150 milliards d'euros par an aujourd'hui.

Organisation de la solidarité intergénérationnelle

La CNAF est payeur et décideur de la politique familiale. La CNAV doit pouvoir aussi proposer et mettre en œuvre des politiques cohérentes au service des citoyens et de leurs familles dans le cadre intergénérationnel. Il faut penser l'articulation entre les dispositifs gérés par les Conseils généraux et les départements de manière à assurer l'égalité en droit de tous les assurés sociaux. Seule la CNAV peut garantir cette égalité et assurer une mise en réseau de différentes actions, à condition qu'elle cesse d'être uniquement un organisme payeur et qu'elle devienne un initiateur des politiques sociales pour les retraités et les personnes âgées.

Evaluation et inégalités de classes : augmenter les minima sociaux

Lors de nos discussions, nous avons fait des constats, mais nous n'avons pas analysé les causes des "discriminations" en fonction de l'âge, et nous avons peu discuté des inégalités sociales. Pour faire des propositions d'actions efficaces, il est indispensable de connaître les facteurs d'inégalités (y compris de santé), puis d'évaluer et de comparer en tenant compte de ces paramètres d'inégalité. Toute proposition ne prenant pas en compte ces inégalités sociales risque de les figer et/ou de les accroître. La solidarité intergénérationnelle ne doit pas nous faire oublier la solidarité entre les différentes catégories sociales de la population pour parvenir à une véritable cohésion sociale. Une des premières mesures, indispensable, de solidarité intergénérationnelle au service des citoyens et de leurs familles, consisterait à relever les minima sociaux au-dessus du seuil actuel de pauvreté pour permettre aux nombreuses familles qui vivent dans des conditions économiques et sociales difficiles d'assumer leurs responsabilités vis-à-vis de leurs enfants et de leurs ascendants dépendants.

Services à la personne : services publics

Le vieillissement de la population et l'augmentation de l'espérance de vie justifient un développement important des services d'aide, de soins et de gériatrie, spécialement à

domicile. Le maintien au domicile doit être respecté et assuré dans de bonnes conditions, le plus longtemps possible. Mais sous prétexte de solidarité, c'est tout un ensemble de "produits" qui est proposé par des prestataires privés. Les banques, assurances et entreprises de services constituent des enseignes qui sont encouragées actuellement par les politiques publiques à faciliter la rencontre entre l'offre et la demande, particulièrement en étant émetteurs de chèques emploi service universel. Cette politique est inégalitaire, contraire à la solidarité en introduisant une part de capitalisation dans le cas des comptes épargne, et précarisante pour les personnels employés.

Équipements familiaux

Nous considérons que la politique d'aide aux familles, plutôt que l'aide aux équipements sociaux et familiaux accentue les inégalités sociales et fige les inégalités entre hommes et femmes. De plus, elle permet de masquer une diminution des moyens financiers à l'occasion de la décentralisation.

Précision des notions de territoires et de domaine de compétence

Il est nécessaire qu'il y ait des représentants élus des citoyens et de leurs familles dans les instances régionales telles que les ARH pour participer à la définition des politiques de santé et médico-sociales. Les politiques régionales doivent être transparentes pour éviter que le transfert du médical vers le médico-social n'ait pour but principal les économies. L'APA étant de la compétence des départements auxquels la politique de décentralisation en a confié la charge, nous souhaitons que les actions autour de la personne dépendante soient réunies au sein des services publics départementaux de l'action sociale, Circonscriptions d'Actions Sanitaires et Sociales ou Maisons de la solidarité dans le cadre d'une politique globale pour les bénéficiaires. Ils doivent permettre une vraie politique de l'emploi pour les salariés. La coordination de ces circonscriptions, la mise en réseau se ferait sous l'égide de la CNAV pour assurer une égalité des assurés sociaux (notion plus large pour les bénéficiaires que celle de citoyens, car elle incluse les travailleurs étrangers travaillant en France).

Élargissement du congé de solidarité familiale:

Il convient de distinguer

- l'accompagnement d'une personne en fin de vie.

- l'accompagnement de la dépendance ou de la perte d'autonomie d'un membre de la famille

Le droit d'accompagnement de fin de vie d'un proche doit être opposable à l'employeur. Limiter les conséquences matérielles de cet arrêt de travail permettrait que cette solidarité puisse s'exprimer, quelque soient les conditions sociales de l'accompagnant.

L'accompagnement d'un proche dépendant par un membre de la famille peut être une "mesure par défaut" qui soit une fausse "bonne solution". La dépendance peut perdurer au delà de 12 mois. Cette mesure prépare une autre mesure évoquée lors des auditions de la conférence de la famille : l'attribution de points de retraite pour dédommager des conséquences financières de retrait de la vie professionnelle pour solidarité familiale. Il est évident que ce sont les femmes qui vont "bénéficier" de cette mesure. Mais est vraiment un "bénéfice", quand ce sera de toute manière des contingences économiques qui dicteront ce choix là? Les structures d'accueil (aux enfants, aux malades, aux personnes handicapés, aux personnes âgées....), ainsi que les réseaux d'aide structurés étant insuffisants, et les salaires des femmes dans une écrasante majorité inférieurs à celui de leurs conjoints, est ce que ce sera un vrai choix?

D'autre part, le Conseil d'Orientation des Retraites travaille sur le thème de l'égalité entre hommes et femmes, parce que les textes communautaires bannissent les avantages spécifiquement réservés aux femmes, donc les droits dérivés de ceux du conjoint (pension de réversion), et droits accordés à titre personnel (majorations au titre des périodes d'éducation

des enfants ou de soins à une personne malade). Comment cette mesure peut-elle être cohérente avec cette nouvelle donne européenne?

Si nous avons en France un taux de fécondité élevé et un taux de femmes travaillant supérieur à d'autres pays européens, c'est parce que la solidarité intergénérationnelle (sécu et services publics même insuffisants) le permet encore. Ce sont les femmes de la génération charnière qui tentent de mener de front une vie professionnelle et familiale. L'allongement de la durée de vie de leurs parents, nécessite une réponse qui ne soit pas cette seule solution individuelle d'arrêt du travail. C'est collectivement qu'il faut proposer des solutions. Sans quoi, cela aggravera la discrimination à l'embauche dont les femmes sont victimes car "non seulement elles peuvent avoir des enfants, mais en plus elles auront des parents".

L'accompagnement d'une personne décédée

Le moment d'un deuil est souvent une rare occasion de réunir largement toute la famille et les amis de la personne défunte. L'UFAL demande la mise à disposition d'une salle communale dédiée à cet usage, permettant, quand il n'y a pas d'accompagnement religieux dans un lieu de culte (ou en plus, comme pour les mariages), que s'exprime civilement cette solidarité humaine et intergénérationnelle.

Place des associations et rôle des bénévoles

De nombreuses associations agissent sur le terrain de la solidarité, en apportant de l'aide aux familles. L'UFAL, qui est une association familiale, joue aussi ce rôle. Mais nous avons conscience des limites de nos actions... Les associations ne peuvent, ni ne doivent se substituer aux services publics. Elles agissent en complémentarité. Ce n'est pas le rôle des associations de se substituer à ce qui est le rôle de l'Etat social.

Toute confusion entre les missions du service public et celles des associations ne pourrait qu'entraîner des dérives :

- un traitement inégal car fonction de la présence ou pas d'un réseau associatif plus ou moins dense ;
- un affaiblissement de la qualité de la solidarité : rien ne remplace la compétence professionnelle
- une société communautarisée, éclatée, ou la charité remplace, par défaut la solidarité.

La solidarité n'est pas une version laïcisée de la charité ; elle est basée sur des rapports d'humains égaux et libres qui contribuent en fonction de leur moyens à une société plus juste pour atténuer le malheur de la maladie, du handicap, de l'incapacité de subvenir à ses besoins ; elle doit permettre à chaque individu, quelque soit son âge, de s'épanouir et d'avoir sa place dans une société plus fraternelle. Donner un statut au bénévole, ne doit pas servir à faire pression sur des travailleurs déjà précaires en leur retirant une source de revenus. Le bénévole doit rester une personne de bonne volonté dont les compétences ne sont pas professionnelles, et ne sont donc pas soumises à un encadrement repérable dans le cadre de politiques publiques.

Labelisation

Si l'action des associations, essentielle au développement du lien social se doit d'être favorisée et financée, il est indispensable que ce soit dans le respect de leur indépendance. La pérennisation des aides apportées doit permettre d'envisager des actions à plus ou moins long terme pour éviter que la recherche chronophage de subventions au détriment de leurs actions. La labelisation des associations ne peut être acceptée d'emblée, sans définition claire et préalable du label. Un des critères du label doit être l'indépendance.

PROPOSITION 1 : Faire face à la dépendance d'un proche : Proposition d'élargissement du congé de solidarité familiale

Objectif :

Créer dans le code du travail un congé, de trois mois, renouvelable une fois, transformable en travail à temps partiel, accordé au salarié qui doit faire face à la « dépendance » ou « perte d'autonomie » d'un membre de sa famille.

Proposition de nouvelle rédaction de l'article L 225-15 du code du travail :

Congé de solidarité familiale :

« A le droit de bénéficier d'un congé de solidarité familiale, dans les conditions définies par décret :

I. Tout salarié dont la situation d'un ascendant, descendant ou d'une personne partageant son domicile nécessite le recours à une tierce personne pour effectuer les actes essentiels de la vie courante [situation définie par] ;

II. Tout salarié dont un ascendant, descendant ou une personne partageant son domicile souffre d'une pathologie mettant en jeu le pronostic vital.

III. Le salarié peut, avec l'accord de son employeur, transformer ce congé en période d'activité à temps partiel.

Le congé de solidarité familiale, pris au titre du I ou du II du présent article, a une durée de trois mois, renouvelable une fois.

Le congé prend fin soit à l'expiration de cette période, soit dans les trois jours qui suivent le décès de la personne assistée, sans préjudice du bénéfice des dispositions relatives aux congés pour événements personnels et aux congés pour événements familiaux, soit à une date antérieure. Dans tous les cas, le salarié informe son employeur de la date prévisible de son retour avec un préavis de trois jours francs.

Le salarié doit adresser à son employeur, au moins quinze jours avant le début du congé, une lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou lui remettre en main propre une lettre contre décharge l'informant de sa volonté de bénéficier du congé de solidarité familiale, ainsi qu'un certificat médical (ou autre document) attestant que la personne nécessite l'aide d'une tierce personne ou souffre effectivement de la pathologie susmentionnée.

En cas d'urgence absolue constatée par écrit par le médecin qui établit le certificat médical visé à l'alinéa précédent (à modifier selon la nature du justificatif demandé), le congé de solidarité familiale débute sans délai à la date de réception par l'employeur de la lettre du salarié.

Le congé de solidarité familiale, pris au titre du I et du II du présent article, ne peut excéder une durée de douze mois. »

PROPOSITION 2 : Faciliter le répit des aidants familiaux auprès des personnes âgées, dépendantes ou handicapées

REPIT : Moment(s) de repos ou de décompression pour la personne en charge d'une autre personne handicapée ou dépendante de son entourage familial, pour permettre à cette personne de « souffler », de faire une pause dans son action d'aidant.

Certains dispositifs existent déjà dans de multiples départements, soit pilotés par des associations soit par les conseils généraux, voire les municipalités.

Il faut trouver les moyens financiers et humains pour les coordonner, les développer, les renforcer, les systématiser sur l'ensemble du territoire, pour qu'ils soient situés à proximité géographique des personnes ayant besoin d'aide tant dans le milieu urbain que dans le milieu rural.

A) ETRE REMPLACE A DOMICILE

- Les services de nuits, d'urgence, de soutien à domicile, pour aider et accompagner l'aidant en cas de crise inopinée de la personne en situation de dépendance,
- Les systèmes de gardes de nuits itinérantes ou non,
- Le système de visites à domicile pour venir relayer l'aidant familial sur un rythme régulier ou à la demande, lui permettant ainsi pendant quelques heures de se consacrer à d'autres activités ou obligations plus « personnelles », en dehors de l'activité d'aide,
- Les services de remplacement temporaire de l'aidant familial pour coordonner/superviser en son absence les divers intervenants professionnels et bénévoles, et s'assurer de la bonne continuité du fonctionnement du système d'aide.

B) ACCUEIL EXTERIEUR DE LA PERSONNE HANDICAPEE OU DEPENDANTE

- Les points d'accueil de séjour de jour (activités) à la journée ou demi-journée
- Les centres d'accueil temporaire ou de court séjour pour personnes dépendantes ou handicapées (semaine, week-end, vacances...) en cas de maladie de l'aidant, d'indisponibilité ou de besoin de repos.

Le principe de base à retenir dans chacun de ces dispositifs est qu'il doit perturber le moins possible le rythme de vie de la personne aidée.

En ce qui concerne le financement, il s'agit d'étudier pour chacune de ces actions les possibilités d'utilisation des dispositifs actuels (ex : CESU), ceux qui sont à l'étude (compte épargne CESU) voire de créer un fonds consacré au soutien et à la coordination des actions associatives ou publiques, dans le cadre (et peut-être sous la responsabilité) de la CNSA.

C) AUTRES ACTIONS POUVANT AIDER LES AIDANTS FAMILIAUX

- Les relais d'écoute et de lieux de paroles, où les aidants familiaux peuvent trouver des informations, un soutien psychologique pour mieux comprendre les comportements de la personne à aider et partager leurs difficultés et les accompagner dans leurs choix,
- Les « points conseils et de formation » où les aidants peuvent obtenir des informations et des formations sur la façon de mieux aider la personne qu'ils assistent pour lui faciliter la vie au quotidien par une meilleure connaissance sur les maladies, handicaps et pathologies, et acquérir des « savoir-faire »,
- Centre d'informations national - ou systématisation de centre départementaux - sur les aides techniques auprès duquel les aidants familiaux pourraient obtenir des adresses, des informations sur les matériels et des devis types d'achat et d'installation pour mise en place de certaines aides techniques leur facilitant leur aide quotidienne ou pouvant

éventuellement les remplacer partiellement (matériel de déplacement, domotique, télé assistance, surveillance à distance ...).

PROPOSITION 3 : ORGANISER ET SOUTENIR LA SOLIDARITE PRIVEE EXTRA-FAMILIALE

Le soutien à la solidarité privée ne signifie pas automatiquement soutien aux solidarités familiales.

Au-delà des aidants professionnels, toutes sortes de personnes (bénévoles d'associations, amis et voisins) interviennent pour aider les personnes peu autonomes ou en perte d'autonomie, que cette incapacité soit due à l'âge ou à des déficiences diverses. Cette aide ne se substitue aucunement aux aides professionnelles et familiales parce qu'elle ne s'applique pas dans le même champ : il s'agit surtout d'une présence, d'un temps d'échange afin de combler un fort sentiment de solitude, de structurer par des visites les journées de personnes parfois inactives, de s'inquiéter de leur état de santé, de faire parfois le relais avec les autres aidants qui peuvent moins souvent se rendre sur place. Cet échange, enrichissant pour tous, s'intègre parfaitement dans les solidarités intergénérationnelles, en dehors du cercle familial, *stricto sensu*.

Il s'agit alors de structurer ce processus d'aide et de le soutenir, afin qu'il se construise et prenne de l'ampleur, en parfaite complémentarité avec les aides professionnelles et familiales.

A cette fin, il serait utile de :

- 1- Repérer les personnes isolées dans les quartiers : une sélection d'une tranche d'âge ou de personnes souffrant de certaines incapacités pourrait systématiquement se faire sur les fichiers de la CRAM ou des Caisses de retraites. Cette liste serait fournie au CCAS de la commune qui doit organiser systématiquement (avec son propre personnel ou par délégation à une association) une première visite pour établir un état des lieux des besoins, en terme d'aide professionnelle ou d'aide bénévole de proximité.
- 2- Soutenir financièrement (frais de fonctionnement) les associations qui mettent en contact ces personnes en besoin et les bénévoles qui souhaitent offrir leur aide, et assurent le suivi de l'action (organisation et vérification de la fréquence des visites, évaluation des besoins, mise en réseau, soutien des bénévoles, etc.).
- 3- Faire connaître également ces associations au niveau local, par une publicité dans les bulletins communaux ou départementaux, des articles dans la PQR, etc.
- 4- Faire une campagne nationale et des campagnes locales pour sensibiliser la population à ces actions, en incitant les éventuels « aidants bénévoles » à intégrer les associations, et les personnes seules à faire part de leurs souhaits de trouver des temps d'échange.
- 5- Ces associations devront également créer en leur sein des temps de discussion entre bénévoles afin que toutes les personnes concernées puissent échanger sur les bonnes pratiques ou se soutenir quand elles se trouvent face à des situations difficiles (ex : dégradation de l'état de santé de la personne dite « aidée »).
- 6- Le bénévole devra également mener son action en complémentarité des aides déjà établies, en informant sans cesse les autres protagonistes (professionnels et familles). Cette bonne pratique pourrait être suscitée par un temps initial de formation (une journée) ou, *a minima*, par la publication d'un livret national diffusé gratuitement par les associations.

UNION NATIONALE DES CENTRES COMMUNAUX D'ACTION SOCIALE

Le thème des solidarités intergénérationnelles retenu cette année pour la Conférence de la famille 2006 constitue une préoccupation partagée par l'UNCCAS qui se félicite notamment de l'attention particulière portée à la génération « pivot » identifiée par le ministre Philippe Bas comme la génération des 55-70 ans qui ont « à la fois, la charge de parents plus âgés et de jeunes qui tardent à s'insérer ».

Les propositions présentées ci-dessous et soutenues par l'UNCCAS dans le cadre des travaux préparatoires de la conférence de la famille 2006 s'appuient sur les expériences menées dans les CCAS et sur les diverses interventions de professionnels qui ont particulièrement enrichi les débats des groupes de travail. Elles s'articulent autour de deux idées forces :

1. Soulager la génération « pivot »
2. Favoriser les actions de solidarité intergénérationnelle

SOULAGER LA GENERATION « PIVOT »

Plusieurs constats peuvent être rappelés :

- Le maintien à domicile, qui est une volonté forte des personnes âgées, est bien souvent rendu possible grâce à la présence d'un aidant familial.
- Les familles, qui accompagnent notamment un parent en perte d'autonomie à domicile, expriment pour la plupart une grande souffrance et un fort isolement. Ces familles ont un besoin d'aide manifeste.
- Les études démographiques montrent une baisse du nombre d'aidants familiaux à l'horizon 2030 (cf. travaux de Michel Duee - DREES).
- L'accompagnement d'une personne âgée dépendante à domicile génère une grande fatigue physique et psychologique de l'aidant. Brigitte Croff souligne à ce sujet la relation pathogène qui peut se créer à domicile et conduire à des actes de maltraitance.
- Les travaux menés par Claudine Attias-Donfut, sociologue à la CNAV, montrent que le développement des politiques de protection sociale ne réduit pas la solidarité familiale. Il existe en effet une complémentarité entre les échanges familiaux et les politiques publiques qui complètent et parfois renforcent les solidarités intergénérationnelles.

Sur la base de ces constats, l'UNCCAS souhaite soutenir le développement conjoint de plusieurs actions :

- **L'amélioration des possibilités de congé pour accompagner un proche quelque soit l'âge** : sans devoir créer « *ex nihilo* » un nouveau type de congé (« congé dépendance »), la transformation des congés existants -congé de solidarité familiale ou congé de présence parentale- semble envisageable. Ce congé devra être rémunéré sous la forme, idéalement, d'une allocation calculée au prorata du niveau de salaire des aidants familiaux (par opposition à une allocation forfaitaire qui peut provoquer des effets de seuils).

- Toutefois, cette solution ne doit pas contribuer à faire porter sur les seuls aidants familiaux la charge que constitue l'accompagnement d'un parent âgé, d'autant que le « congé dépendance » comporte un risque d'accroissement des inégalités sociales et des inégalités entre les sexes. En effet, on peut redouter qu'il soit utilisé principalement par les femmes et les familles en situation de précarité qui n'ont pas les moyens pour financer une entrée en maison de retraite. La politique d'aide aux familles doit veiller à ne pas accentuer ces inégalités.
 - Il est également important de prendre en compte l'analyse de Brigitte Croff qui recommande de veiller à ce que chaque aidant familial reste à sa place « dans la chaîne des générations » (c'est-à-dire que la fille ou le fils conserve leur rôle vis-à-vis de leur père ou de leur mère). Elle préconise une répartition des tâches entre les aidants professionnels et les aidants familiaux dans le respect des choix de la famille qui doit continuer à « faire ce qu'elle veut faire ». Le congé dépendance, sous quel que forme qu'il apparaisse, doit donc veiller à ne pas accroître l'enfermement des aidants familiaux dans un accompagnement quotidien épuisant.
 - De la même façon, une rémunération directement attribuée aux aidants familiaux via l'élaboration d'un contrat de travail ne participerait pas, selon nous, au renforcement de la solidarité entre les générations. Il ne faut pas créer de confusion entre les rôles dévolus à la famille et ceux attribués aux professionnels.
- L'UNCCAS préconise **le développement des formes de soutien aux aidants familiaux** conjointement à la mise en place de ce congé. Ces aides aux aidants doivent s'organiser autour :
- Du développement des groupes de parole et des actions de formation (en lien avec les formations organisées pour les aidants professionnels)
 - Du déploiement des aides techniques et de l'adaptation de l'habitat à la perte d'autonomie
- En effet, compte tenu des constats établis en introduction, il semble nécessaire de ne pas faire reposer toutes les solutions uniquement sur la famille via un congé dépendance. Ce dernier ne doit pas pallier le manque de moyens dédiés aux professionnels.
- Enfin, **le développement des solutions de répit** par la mise en œuvre d'un plan national reflétant une réelle volonté politique dans ce domaine, permettrait de soulager considérablement les aidants familiaux.
- Ces lieux regroupent : l'hébergement temporaire, l'accueil de jour, l'accueil de nuit ou les gardes itinérantes, l'accueil des personnes âgées pendant les périodes de vacances (lieux de villégiature adaptés pour accueillir des personnes âgées en couple ?)...
 - Ils doivent s'accompagner de solutions de transport adaptées, le succès de ces structures réside en effet dans l'offre de transport qui permettra aux familles de s'y rendre plus facilement. Il faut à ce titre, encourager les solutions innovantes via la mise en place de véhicules aménagés pour le transport des personnes en fauteuil roulant, le développement de l'accompagnement individuel des personnes âgées dans leurs déplacements, la création d'un

macaron pour les professionnels accompagnant les personnes en situation de handicap...

- Ces solutions de soutien aux aidants familiaux sont déjà connues et mises en œuvre de manière diversifiée sur le territoire, mais elles sont souvent confrontées à des difficultés de financement. Il est important de leur donner un réel essor.

2- Favoriser les actions de solidarité intergénérationnelle

- **De nombreuses actions visant à développer les liens de solidarités entre les générations sont déjà menées localement**, soutenues notamment par les CCAS. Plusieurs expériences ont été rapportées lors des premières réunions des groupes de travail de la conférence de la famille 2006 (repas préparés le midi par des grands-parents pour plusieurs enfants sous la forme de « cantine familiale », aide aux devoirs...).
- Dans ce domaine, il est nécessaire de s'appuyer sur ce qui existe déjà. L'UNCCAS dispose par exemple, sur son site Internet, d'une Banque d'expériences sociales locales, accessible à l'ensemble des internautes, qui permet de faire connaître les expériences menées par les CCAS. Si toutes les actions ne sont pas immédiatement transposables et nécessitent d'être adaptées à chaque contexte local et d'être appropriées par les acteurs, **l'échange et le partage** sont utiles dans ce domaine.
- Dans ce contexte, il nous semble que l'intergénération se développe à son rythme mais ne nécessite pas systématiquement une intervention de l'Etat, car l'intergénération ne peut pas se décréter. **Certaines actions nous paraissent plus particulièrement génératrices de liens sociaux** :
 - Les parrainages de jeunes en difficulté par des grands-parents bénévoles ;
 - Les actions de sensibilisation dans les établissements scolaires grâce aux témoignages apportés par les personnes âgées et aux travaux intergénérationnels engagés ;
 - Les projets d'urbanisme qui tiennent compte de la nécessité de lier les générations, car il est en effet primordial d'intégrer le bien vieillir dans notre société.
- Enfin, la crise du **bénévolat** ne nous semble pas pouvoir être réglée par des mesures de revalorisation financières voire de rémunération des bénévoles. Au contraire, de telles actions (création d'un crédit d'impôt bénévolat, remboursement des frais de transport, indemnisation sous la forme de tickets restaurants...) risquent de tuer le bénévolat et de mettre en difficulté les associations.

**Synthèse du sondage / Délégation Interministérielle à la Famille/
IPSOS¹, avril 2006.**

¹ Voir dans annexes au rapport la présentation des résultats de l'enquête, sous forme Power Point.

Les principaux enseignements de l'enquête

La Délégation Interministérielle à la Famille s'intéresse de près aux solidarités familiales et intergénérationnelles. Elle a souhaité mesurer la perception qu'ont les Français du niveau de solidarité au sein de leur famille, et des aides extérieures intergénérationnelles qu'ils pouvaient recevoir – ou donner – en complément de ce soutien familial. Ipsos a donc réalisé une enquête sur ce thème les 7 et 8 avril 2006, auprès d'un échantillon représentatif de 1 008 Français âgés de 15 ans et plus.

Cette étude montre que l'entraide que l'on perçoit au sein de la famille est élevée, tout comme le soutien potentiel que l'on peut recevoir de ses proches en cas de besoin. L'aide intergénérationnelle extra-familiale est moins élevée mais l'engagement en ce sens peut potentiellement augmenter. Il convient toutefois de nuancer quelque peu ce constat positif. En effet, certaines populations apparaissent davantage exclues des réseaux d'entraide, notamment familiaux.

Des solidarités familiales importantes

Le sentiment d'une forte entraide intra familiale

Qu'il s'agisse de l'entraide perçue d'un point de vue général ou du soutien potentiel concret sur lequel on peut compter en cas de problème, les Français semblent confiants dans le niveau de solidarité qui existe dans leur famille*.

Ce haut niveau de solidarité intra familiale s'exprime essentiellement entre parents et enfants : 92% des Français s'accordent pour dire que cette entraide est importante, dont près des deux tiers (62%) affirment qu'elle est « très importante ». La principale source d'entraide selon les Français réside donc dans les relations directes parents enfants. La perception de l'entraide entre frères et sœurs (82%) et entre grands-parents et petits-enfants (81%) est également très élevée, signe que la solidarité est développée au sein de la cellule réduite de la famille (parents, enfants) ou de manière verticale.

Ces forts niveaux de solidarité s'expliquent très certainement par un resserrement des liens entre membres proches d'une famille, d'autant que ces dernières sont moins nombreuses qu'auparavant, donc plus limitées quant au nombre de cousins. Cela s'explique également par une évolution sociale qui a bouleversé le rôle des grands-parents. Ces derniers ont été amenés

* Ces résultats ont été calculés sur la base des personnes concernées par des liens avec les membres de la famille cités dans le questionnaire.

à s'impliquer davantage auprès de leurs petits-enfants dans la mesure où les deux parents travaillent souvent et font davantage appel aux grands-parents pour les garder. Dans ce contexte, il n'est pas étonnant de mesurer une perception élevée de l'entraide entre grands-parents et petits-enfants.

En revanche, l'entraide se délite lorsqu'on s'éloigne de ce cercle réduit de la famille. Ainsi, la solidarité entre cousins est nettement moins élevée (46%), une majorité de Français (54%) estimant qu'elle est n'est pas importante. Notons que ce sentiment est très largement générationnel : les plus jeunes perçoivent au contraire une entraide importante entre cousins (57% chez les 15-19 ans, 54% chez les 20-24 ans), à un âge où l'on voit plus souvent ses cousins, les parents étant amenés à fréquenter régulièrement leurs frères et sœurs, tandis qu'au fur et à mesure que l'on vieillit on a tendance à se resserrer autour d'une cellule familiale plus réduite (ses propres frères et sœurs, ses enfants) et donc à moins voir ses cousins. La solidarité entre cousins est donc essentiellement une « solidarité jeune » qui s'étirole avec le temps.

On peut compter sur sa famille...

Il existe donc un fort sentiment d'entraide au sein de sa famille. Forts de ce sentiment, les Français se montrent confiants sur le soutien potentiel dont ils peuvent disposer en cas de souci. Ainsi, plus de huit Français sur dix estiment que s'ils étaient dans le besoin à un moment donné, ils pourraient compter sur leur famille pour passer du temps avec eux (93%), leur rendre des services (89%) et même les aider financièrement (87%). Cette confiance est affirmée dans la mesure où une nette majorité de Français affirme pouvoir compter « beaucoup » sur sa famille (67% en ce qui concerne le temps passé avec eux, 66% concernant les services rendus et 51% à propos de l'aide financière).

Dans la mesure où la solidarité perçue comme étant la plus importante était celle s'exerçant entre parents et enfants, il n'est pas étonnant de constater qu'en cas de besoin c'est essentiellement sur ses parents que l'on peut compter, avec une intensité non démentie : 71% pourraient compter « beaucoup » sur eux. Si les enfants peuvent compter sur leurs parents, la réciproque n'en est pas moins vraie : 66% des personnes concernées estiment qu'elles pourraient « beaucoup » compter sur leurs enfants. Logiquement, les plus jeunes peuvent davantage compter sur leurs parents, tandis que les plus âgés peuvent davantage se reposer sur leurs enfants : le renouvellement des générations fait jouer de nouveaux réseaux de solidarité, verticaux le plus souvent.

Parallèlement à cette solidarité verticale directe, les frères et sœurs apparaissent comme des soutiens potentiels importants, ce qui corrobore le sentiment général des Français qu'il existe une forte solidarité entre les enfants d'un couple. Ainsi, une majorité de Français (51%) estiment qu'ils pourraient « beaucoup » compter sur leur fratrie si besoin était.

Au-delà de ces soutiens potentiels, la solidarité familiale s'étioule quelque peu. Ainsi, les Français comptent nettement moins sur leurs grands parents (38% pourraient leur apporter beaucoup d'aide) ou réciproquement leurs petits-enfants (28%), et leurs cousins, oncles ou tantes (15%). Ceci confirme la perception générale du niveau d'entraide, à savoir une solidarité essentiellement concentrée autour de la cellule réduite de la famille.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant d'observer un très large consensus sur le fait que la solidarité familiale est considérée comme un devoir (95% sont d'accord, dont 67% « tout à fait ») et même un plaisir (96% sont d'accord dont « 63% « tout à fait »). Néanmoins, 31% reconnaissent que cette solidarité peut parfois s'avérer contraignante. Même les personnes pour qui c'est un plaisir ou un devoir ressentent en partie ces contraintes, signe que l'on peut éprouver du plaisir à aider ceux qu'on aime sans être dupe des difficultés que cela peut impliquer.

... et sa famille peut compter sur soi

Si les Français peuvent compter sur leur famille et ont le sentiment de bénéficier d'un haut niveau d'entraide familiale, ils semblent contribuer également à ce haut niveau de solidarité dans la mesure où ils déclarent également apporter une aide significative à un ou plusieurs membres de leur famille, essentiellement en passant du temps avec eux (60% aident beaucoup leur famille de cette manière), mais aussi en leur rendant des services (43% le font beaucoup), même si c'est à un niveau moins élevé. En revanche, une minorité aide beaucoup sa famille en lui donnant de l'argent (20%) mais 37% les aident « un peu » de cette manière, ce qui fait une petite majorité de Français (57%) qui affirment soutenir financièrement leur famille.

Dans le détail, les femmes sont un peu plus nombreuses à dire qu'elles apportent beaucoup d'aide à leur famille : 66% leur consacrent du temps, contre 54% des hommes ; 47% leur rendent des services, contre 38% des hommes.

La solidarité familiale est donc importante. Mais qu'en est-il au-delà de la famille ? Les aides entre générations en dehors du cercle familial sont-elles conséquentes ?

Une solidarité intergénérationnelle extra familiale à développer

L'aide extra familiale est un peu plus limitée...

Concernant les soutiens extra familiaux, force est de constater qu'ils sont plus réduits. Certes une très nette majorité de personnes concernées estime pouvoir compter sur ses amis en cas de besoin (85%), mais seuls 36% pourraient « beaucoup » compter sur eux, ce qui est nettement moins intense que pour les parents, enfants ou frères et sœurs. Quant aux voisins,

ils ne s'apparentent qu'à un soutien marginal, une minorité de Français pouvant espérer leur soutien en cas de problème (48%), dont seulement 11% qui pourraient compter « beaucoup » sur leur aide.

Par ailleurs, la solidarité intergénérationnelle extra familiale est plus limitée. Seuls 30% des Français disent recevoir de l'aide de personnes d'une autre génération qui ne font pas partie de leur famille. Ce chiffre plus limité peut s'expliquer par le fait qu'il s'agit ici de solidarité effectivement reçue et non plus seulement de solidarité ressentie ou potentielle. Notons que cette aide, lorsqu'elle est perçue, est multiple : 22% reçoivent de l'aide de plusieurs personnes tandis que 8% n'en perçoivent que d'une seule personne. Elle provient essentiellement d'amis (73%) et de voisins (24%), et nettement moins d'associations spécialisées (10%), de collectivités territoriales (5%) ou d'entreprises privées (3%).

Si les Français perçoivent encore peu d'aides intergénérationnelles extra familiales, une proportion non négligeable se déclare d'ores et déjà engagée dans ce type d'aide, ou intéressée par un tel engagement.

... mais l'engagement en ce sens est important ou potentiellement croissant

Ainsi, 42% aident régulièrement des personnes d'une autre génération. Ce type d'aide est même amené à se développer dans la mesure où si 36% des Français ne souhaitent pas s'engager aujourd'hui, 21% se montrant à l'inverse intéressés par un engagement dans ce type d'aides. Et les jeunes se montrent encore plus intéressés (37% des 15-19 ans, 26% des 20-24 ans et 24% des 25-34 ans souhaiteraient prendre part à ce type d'aides).

60% des personnes qui souhaitent s'engager mais qui ne le sont pas encore expliquent cette absence d'engagement par un manque de temps et de disponibilité, notamment parce qu'elles sont trop prises par leur travail. Le manque d'occasion et de motivation est une raison mise en avant par 31% des personnes qui avouent ne pas en avoir le courage ou l'opportunité. Une proportion non négligeable (24%) explique également souffrir d'un manque de moyens personnels, qu'il s'agisse de la santé ou d'argent. Enfin, 11% déclarent ne pas être suffisamment informés et ne pas savoir se renseigner, ce qui peut aisément se corriger par quelques campagnes de communication bien ciblées.

Concernant les jeunes de moins de 35 ans qui souhaiteraient s'engager, et qui sont donc un peu plus intéressés que la moyenne, ils sont particulièrement nombreux à mettre en avant leur manque de temps et de disponibilité (71% contre 50% des plus de 35 ans) mais aussi leur manque d'information (17% contre 6% des plus de 35 ans) : il peut donc être intéressant de communiquer tout particulièrement auprès d'eux pour les convaincre de sauter le pas.

Les personnes engagées ou souhaitant s'engager dans l'aide intergénérationnelle aimeraient surtout être informées par des associations spécialisées (38%) et les collectivités locales (31%), les institutions sociales (15%) étant moins largement mises en avant. Ce sont donc les organismes locaux, qu'ils soient publics ou non, qui semblent être les acteurs les plus à même de séduire les personnes potentiellement intéressées ou convaincre encore davantage celles qui sont déjà engagées.

Des populations qui restent néanmoins en marge des réseaux de solidarité

Peu ou pas d'entraide au sein de leur famille

Si toutes les catégories de population peuvent compter majoritairement sur leur famille en cas de coup dur, une minorité demeure seule, minorité au sein de laquelle les personnes âgées et celles disposant de faibles revenus sont sur représentées. Ce sont donc les populations déjà fragilisées par leur situation sociale qui se trouvent avoir un réseau familial plus ténu. Ces populations sont ainsi doublement pénalisées.

Ainsi, près d'un Français sur quatre (22%) dit ne pouvoir compter que sur peu ou aucune aide de la part de sa famille, qu'il s'agisse de passer du temps, de rendre des services ou d'apporter une aide financière. Or plus les personnes sont âgées, plus elles expriment ce sentiment : 10% des personnes de 15 à 19 ans sont dans cette situation, ce qui est déjà significatif compte tenu de leur âge, mais ils sont 15% parmi les 25-34 ans, 20% chez les 35-44 ans, 30% parmi les 45-59 ans et 37% chez les 60-69 ans, pour décliner légèrement après 70 ans mais à un niveau toujours élevé (22%).

De même, les personnes disposant de faibles revenus sont plus nombreuses à déclarer ne pouvoir compter que sur peu ou aucune aide de la part de leur famille, pour les aider financièrement, par des services rendus ou du temps passé : 23% des personnes disposant de moins de 1 200 € net mensuels l'affirment contre 18% des personnes disposant de plus de 3 000 € mensuels nets.

Ceci se retrouve concernant les personnes sur qui on peut compter au sein de sa famille. Certes, la proportion d'individus ne pouvant compter sur personne au sein de sa famille est plus limitée – on peut globalement estimer qu'on ne peut pas compter sur sa famille mais trouver une personne au sein de cette famille qui vous aidera quand même – mais demeure néanmoins préoccupante. Ainsi, 15% des Français déclarent ne pouvoir compter sur personne dans leur famille pour pouvoir leur apporter beaucoup d'aide en cas de besoin.

Encore une fois, les personnes âgées ou celles disposant de faibles revenus sont sur représentées parmi ces personnes exclues : 6% des moins de 35 ans ne peuvent compter sur

personne au sein de leur famille, tandis qu'ils sont 20% chez les 45-59 ans et 28% parmi les plus de 60 ans. De même, 20% des personnes disposant de moins de 1 200 € nets par mois déclarent ne pouvoir compter sur aucun membre de leur famille, contre 10% des personnes disposant de plus de 3 000 € nets mensuels.

Le sentiment de ne pouvoir bénéficier que de peu ou aucune aide auprès de sa famille (qu'il s'agisse de temps passé, de services rendus ou d'aide financière) influe logiquement sur la perception générale de la solidarité familiale. Ces personnes sont ainsi plus nombreuses que la moyenne à considérer que l'entraide est faible entre parents et enfants (22% contre 8% en moyenne), grands-parents et petits-enfants (40% contre 19%), frères et sœurs (39% contre 18%) et entre cousins (72% contre 54%). Par ricochet également, elles aident moins leur famille et estiment davantage que la moyenne que c'est une contrainte (42% contre 31% en moyenne).

Une aide intergénérationnelle extérieure qui ne touche pas encore toutes les populations dans le besoin

Les aides extérieures ne viennent que peu compenser ce manque de solidarité familiale. Ainsi, même lorsque l'on ajoute les amis et les voisins, il reste toujours un Français sur dix (12%) qui ne peut réellement compter sur personne en cas de besoin. Et ce sont encore les mêmes populations qui sont surreprésentées au sein de ces personnes doublement exclues (et la famille et les amis ou voisins) : si seuls 5% des jeunes de moins de 35 ans ne peuvent compter sur personne, 15% des 45-59 ans, 21% des 60-69 ans et 23% des plus de 70 ans sont dans cette situation. De même, les personnes disposant des plus faibles revenus sont 15% à ne pouvoir compter sur personne, contre 9% de celles disposant des plus hauts revenus. Les personnes non diplômées sont même encore plus nombreuses à ne pouvoir recevoir d'aide de quiconque (23%).

Concernant l'aide intergénérationnelle extérieure, ce sont surtout les plus jeunes qui en bénéficient (45% des 15-19 ans et 43% des 20-24 ans contre 30% en moyenne) tandis que les plus âgés en profitent moins (22% des 45-59 ans en bénéficient, tout comme 21% des 60-69 ans et 31% des plus de 70 ans). En revanche, le système semble mieux fonctionner auprès des personnes disposant de faibles revenus : 40% de ces dernières reçoivent une aide intergénérationnelle extra familiale contre 20% des personnes disposant de hauts revenus. Soulignons que ces personnes touchant de faibles revenus mensuels reçoivent un peu plus d'aides en provenance d'associations spécialisées ou d'entreprises privées. Une source d'espoir pour ces populations ne pouvant guère activer de réseaux personnels, mais qui n'atteint pas encore suffisamment les personnes âgées, pourtant dans la même situation.

Bibliographie

- Arfeux-Vaucher G., 2003, *Les familles à 5 générations, entre plaisir et souffrance*. CNAF. Recherches et prévisions n° 71.
- Arrondel L., Masson A., 1999, *Les transferts entre générations*. Futuribles n° 247.
- Attias-Donfut C., 1988, *Sociologie des générations. L'empreinte du temps*. Paris. PUF.
- Attias-Donfut C., 1995, *les solidarités entre générations, vieillesse, famille, Etat*. Paris. Nathan.
- Attias-Donfut C., Segalen M., 1998, *Grands-parents. La famille à travers les générations*. Paris. Odile Jacob.
- Attias-Donfut C., 2000, *Rapports de générations : transferts intra familiaux et dynamique macro sociale*. Revue Française de sociologie 4.
- Bonvalet C. et Alli, 1993, *Proches et parents*. Population n° 48.
- Bonvalet C., Gotman A., Grafmeyer Y., 1999, *La famille et ses proches*. Paris. INED/PUF. Travaux et documents, cahier n° 143.
- Bonvalet C., Gotman A., Grafmeyer Y., 1999, *L'aménagement des territoires*. Paris. INED/PUF. Travaux et documents, cahier n° 143.
- Bonvalet C., Ogg J., 2005, *Enquête sur l'entraide familiale en Europe*. Paris. Méthodes et savoirs.
- Brin H., 2001, *Famille et insertion économique et sociale des adultes*. Rapport du Conseil Economique et Social. Paris. Journaux Officiels.
- Cadolle S., 2003, *Entraide et solidarité dans les constellations familiales recomposées*. Paris. CNAF.
- Charvet D., 2001, *Jeunesse, le devoir d'avenir*. Rapport du Commissariat Général du Plan. Paris. La Documentation Française.
- Chauvel L., 1998, *Le Destin des générations – structure sociale et cohorte en France au XXème siècle*. Paris. Collection le lien social. PUF.
- Choquet L.H., Sayn I. (dir), 2000, *Obligation alimentaire et solidarité familiale*. Paris, LGD.
- CNAF, 2003, *Famille, vieillissement et générations*. Paris. Recherches et prévisions n° 71.
- CNAF, 2004, *Les Solidarités familiales*. Paris. Recherches et prévisions n° 77.
- CNAV, 2005, *Le soutien aux personnes âgées en Europe*. Paris. Retraites et société n° 46.
- Conseil de la famille et de l'enfance, 2004, *Le vieillissement de la population : un choc pour la famille ?* Québec. Les publications du Québec.
- Commission Européenne, 1999, *Vers une Europe pour tous les âges. Promouvoir la prospérité et la solidarité entre générations*. Com22. Final du 21 mai 1999.
- Commission du droit du Canada, 2004, *Une question d'âge : les rapports entre générations et le droit : document de discussion*. Ottawa. La commission
- Crenner E., 1999, *Famille je vous aide*. Paris. INSEE première n° 631.
- Déchaux J.H., 1990, *Les échanges économiques au service de la parentèle*. Paris, Sociologie du travail.
- Déchaux J.H., 1996, *L'Etat et les solidarités familiales in L'Exclusion, l'état des savoirs (sous la dir. De Paugam S.)*. Paris. Entraide et société. La Découverte.
- Debordeaux D. et Strobel P. (Dir.), 2002, *Les solidarités familiales en question*. Paris. Entraide et Société. LGDJ.
- Délégation Interministérielle à la Famille, Sicom, 2006, *Enfance parrainage*. Paris. La Documentation Française.
- ENA. Travaux du groupe n° 3 de la promotion Mandela, 2001, *Vieillesse de la population et relations entre les générations*. Strasbourg. Direction des études de l'ENA.

- Equipe de travail sur les aînés, 2005, *Rapport de l'équipe de travail – Afin de construire un Québec pour tous les âges*. Gouvernement du Québec.
- Fondation de France, 1988, *Le rôle de la famille dans la prise en charge des personnes dépendantes*. Paris. Centre de Recherches et de liaison sur les personnes âgées.
- Fondation de France, 2006, *Vieillir dans son quartier, dans son village, des aménagements à inventer ensemble. Appel à projets*. Paris. Programme personnes âgées. Fondation de France.
- Fondation Nationale de Gérontologie, 1982, *Familles et générations*. Paris. Gérontologie et société n° 21.
- De Foucauld J.B., 2002, *Pour une autonomie responsable et solidaire*. Rapport remis au Premier Ministre. Paris. La Documentation Française.
- Gauthier H., Jean S., Langis G., Norbert Y., Rochon M., 2004, *Vie des générations et personnes âgées : aujourd'hui et demain*. Québec. Institut de la statistique du Québec, volume 1.
- Gokalp C., 1978, *Le réseau familial*. Paris. Population vol 33.
- Haut Conseil de la population et de la Famille, 2001, *L'aide à l'autonomie des jeunes*. Paris. La Documentation Française.
- Herpin N., Déchaux J.H., 2005, *Entraide familiale. Indépendance économique et sociabilité*. Paris. Economie et statistiques n° 373.
- Informations sociales, 2001, *Solidarité entre générations et solidarité de génération*. Paris. Informations sociales n° 96.
- Le Gall D., Martin C., 1996, *Familles et politiques sociales : dix questions sur le lien familial contemporain*. Paris. L'Harmattan.
- Malki M., 2005, *L'intergénération : une démarche de proximité*. Paris. La Documentation Française.
- Mannheim K., 1928, *Das Problem der generationen*. Traduction française : *Le problème des générations (1990)*. Paris. Nathan.
- Mayorl R., 1991, *L'habitat des personnes âgées : enjeu des solidarités intergénérationnelles futures. Vieillir sans exclusion*. Habitat et Participation.
- Minonjio J., 1998, *L'émergence des catégories de solidarités familiales et de solidarités générationnelles dans l'espace public français. Vers un nouvel équilibre entre l'Etat et la famille*. Mémoire pour l'obtention du DEA d'études politiques. Institut d'Etudes Politiques de Paris (sous la direction de Pierre Müller).
- Paillat P., 1982, *Famille et génération*. Paris. Génération et société n° 21.
- Paugam S., Zoyem J.P., 1997, *Le soutien de la famille : une forme essentielle de la solidarité*. Paris. Economie et statistiques n° 308-309-310.
- Pitrou A., 1976, *Relations entre les générations et insertion sociale*. Thèse de doctorat de 3^{ème} cycle en sociologie, Université de Paris I.
- Pitrou A., 1978, *Vivre sans famille ? Les solidarités familiales dans le monde d'aujourd'hui*. Toulouse. Editions Privat.
- Pitrou A., 1996, *Le mythe de la famille et du familial in Faire ou faire faire ? Familles et services* (sous la dir. de Kaufmann J.C.). Presses Universitaires de Rennes.
- Puijalon B., Trincaz J., 1994, *L'alliance des âges. Le changement de regard et la réciprocité au cœur des relations intergénérationnelles*. Paris. Fondation de France.
- Renaut S., 2003, *L'entraide familiale dans un environnement multigénérationnel*. Paris. Recherches et prévisions n° 71
- Robert-Bobée I., 2002, *Les étudiants sont les plus aidés par leur famille*. INSEE première n° 826.
- Roussel L., Bourguignon O., 1976, *La famille après le mariage des enfants (études des relations entre générations)*. Paris. PUF. INED collection travaux et documents cahier n° 78.

Schopflin P., Legrand P., 1991, *Dépendance et solidarité. Mieux aider les personnes âgées*. Rapport de la commission présidée par P. Schopflin. Paris. La Documentation Française.

Strobel P.(dir), 2005, *Solidarités familiales*. Revue Française des Affaires sociales n° 4.

Thierry M., Palach J.M., 2000, *Une société pour tous les âges*. Rapport du comité de pilotage de l'année internationale des personnes âgées. Bulletin officiel solidarité-santé 2000 / 8bis. Paris. Journaux officiels.

Transmission des savoirs entre générations, 1992, *Actes du 4^{ème} colloque du réseau éducation permanente et avance en âge*. Paris. Fondation Nationale de Gérontologie n° 61.

Véron J., 2005, *L'espérance de vivre. Ages, générations et sociétés*. Paris, collection science ouverte, le Seuil.

Annexes

Comptes-rendus des réunions du groupe.